



GIABA

**GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'ACTION CONTRE
LE BLANCHIMENT D'ARGENT EN AFRIQUE DE L'OUEST**



**RAPPORT
ANNUEL
2018**





Groupe Intergouvernemental d'Action
contre le Blanchiment d'Argent en
Afrique de l'Ouest

RAPPORT ANNUEL 2018

www.giaba.org

SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES | 5 |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES | 6 |
| PREFACE | 10 |
| REMERCIEMENTS | 12 |
| CHAPITRE 1 : | |
| INTRODUCTION GÉNÉRALE | 14 |
| CHAPITRE 2 : | |
| APERÇU DE LA SITUATION DE LA LBC/FT EN AFRIQUE DE L'OUEST..... | 16 |
| BENIN..... | 17 |
| BURKINA FASO..... | 18 |
| CABO VERDE | 19 |
| COMORES | 20 |
| CÔTE D'IVOIRE | 21 |
| LA GAMBIE | 22 |
| GHANA..... | 23 |
| GUINÉE | 24 |
| GUINEE BISSAU | 25 |
| LIBÉRIA..... | 27 |
| MALI | 28 |
| NIGER..... | 29 |
| NIGERIA | 30 |
| SAO TOME ET PRINCIPE | 31 |
| SENEGAL..... | 32 |
| SIERRA LEONE | 33 |
| TOGO..... | 35 |
| CHAPITRE 3 : | |
| ÉVALUATION DES PAYS | 36 |
| CHAPITRE 4 : | |
| TYPOLOGIES ET AUTRES ÉTUDES DE RECHERCHE..... | 52 |
| CHAPITRE 5 : | |
| ASSISTANCE TECHNIQUE & FORMATION | 58 |
| CHAPITRE 6 : | |
| COMMUNICATION, PLAIDOYER ET SENSIBILISATION | 72 |
| CHAPITRE 7 : | |
| COOPÉRATION RÉGIONALE, INTERNATIONALE ET PARTENARIATS | 80 |
| CHAPITRE 8 : | |
| SERVICES ADMINISTRATIFS ET D'APPUI, SUIVI ET ÉVALUATION | 94 |
| CHAPITRE 9 : | |
| ACQUIS, DEFIS ET OPPORTUNITES | 108 |

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

| | | |
|--------------------|--|-----|
| Figure 3.1 | Résumé de la notation de conformité technique | 37 |
| Figure 5.1 | Participation par secteur | 59 |
| Figure 8.1 | Répartition des projets/activités par trimestre | 102 |
| Figure 8.2 | Etat de la mise en œuvre des projets/activités en 2018 | 102 |
| Figure 8.3 | Evolution du taux de réalisation par trimestre | 103 |
| Tableau 5.1 | Participation par secteur | 58 |
| Tableau 8.1 | Répartition des projets/activités par rapport aux programmes | 101 |
| Tableau 8.2 | DOS reçues par les CRF et les rapports d'enquêtes (Renseignement financiers) envoyés aux autorités d'enquête et de poursuite en 2018 | 106 |

LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

| | |
|---------------|---|
| ABR | Approche basée sur le risque |
| ACBF | Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique |
| ACPR | Autorité de contrôle prudentiel et de résolution |
| ANLC | Agence nationale de lutte contre la corruption |
| ARMU | Cellule de recouvrement et de gestion des actifs |
| BAD | Banque africaine de développement |
| BC | Blanchiment de capitaux |
| BCC | Banque centrale des Comores |
| BCEAO | Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest |
| BDC | Bureau de change |
| BoG | Banque centrale du Ghana |
| CAERT | Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme |
| CAF | Comité administratif et financier |
| CBG | Banque centrale de la Gambie |
| CBL | Banque centrale du Libéria |
| CBN | Banque centrale du Nigéria |
| CCDG | Centre de la CEDEAO pour le développement du genre |
| CCGA | Comité consultatif de gel administratif |
| CDD | Customer Due Diligence « mesures de vigilance envers la clientèle » |
| CDP | Chargé de Données Pays |
| CEDEAO | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CENTIF | Cellule nationale de traitement de l'information financière |
| CIA | Centre d'information du GIABA à Abidjan |
| CIL | Centre d'information du GIABA à Lagos |
| CLAB | Comité de liaison anti-blanchiment |
| CMG | Comité Ministériel du GIABA |
| CNUCC | Convention des Nations Unies contre la corruption |

| | |
|-------------------|--|
| CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement |
| CREPMF | Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers |
| CRESMAO | Centre régional de sécurité maritime d'Afrique de l'Ouest |
| CRF | Cellule de renseignements financiers |
| CSF | Cadre stratégique de la communauté |
| CSN | Comité des Sanctions des Nations Unies |
| CSNU | Conseil de Sécurité des Nations Unies |
| CT | Conformité Technique |
| CTAF | Comité tunisien d'analyse financière « CRF de la Tunisie » |
| DECT | Direction exécutive du Comité contre le terrorisme |
| DGSFAI | Direction générale du contrôle des activités financières et des assurances |
| DOE | Déclaration d'opération en espèces |
| DOS | Déclaration d'opération suspecte |
| EFCC | Commission nigériane contre les délits économiques et financiers |
| EM | Evaluation mutuelle |
| ENR | Evaluation nationale des risques |
| EPNFD | Entreprises et professions non financières désignées |
| FED | Fonds européen de développement |
| FFI | Flux financiers illicites |
| FinTech | Technologies financières |
| FT | Financement du terrorisme |
| GABAC | Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale |
| GABAOA | Groupe anti-blanchiment de l'Afrique orientale et australe |
| GAFI | Groupe d'action financière |
| GAFIMOAN | Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord |
| GAFI-TREIN | Institut de formation et de recherche du GAFI |
| GEC | Groupe de travail sur l'évaluation et la conformité |
| GIABA | Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest |

| | |
|---------------------|--|
| GIZ | Agence de coopération allemande pour le développement |
| GNCG | Réseau mondial du GAFI sur les questions de LBC/FT |
| GoAML | Logiciel intégré de traitement des déclarations d'opérations suspectes |
| GRA | Autorité fiscale du Ghana |
| HABG | Haute autorité pour la bonne gouvernance |
| ICPC | Commission indépendante de lutte contre la corruption |
| ICRG | Groupe de revue de la coopération internationale |
| IDH | Indice de développement humain |
| IFNB | Institutions financières non bancaires |
| IIAG | Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique |
| INP | Instrument négociable au porteur |
| INTERPOL-OPC | Organisation internationale de police criminelle |
| IPC | Indice de Perception de la Corruption |
| IPSAS | Normes comptables internationales du secteur public |
| ISIL-WA | Etat islamique en Afrique de l'Ouest |
| KYC | Know Your Customer « connaître votre client » |
| LBC/FT | Lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme |
| LFT | Lutte contre le financement du terrorisme |
| METC | Comité technique de l'évaluation mutuelle |
| NACS | Stratégie nationale de lutte contre la corruption |
| NAICOM | Commission nationale des assurances |
| NEPAD | Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique |
| NERGP | Plan de relance et de croissance économique du Nigéria |
| NIC | Commission nationale des assurances |
| NIIA | Institut nigérian des affaires internationales |
| NILS | Institut national d'études législatives et démocratiques |
| OBNL | Organisations à but non lucratif |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économique |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| ONS | Office de sécurité nationale |
| ONUDDC | Office des Nations unies contre la drogue et le crime |
| ORTG | Organisme Régional de Type GAFI |

| | |
|------------------|--|
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| PEV | Prévention de l'extrémisme violent |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PNDES | Plan national de développement économique et social |
| PNUD | Programme des nations unies pour le développement |
| PPE | Personne politique exposée |
| PSE | Plan Sénégal Emergent |
| PVS | Programme de veille stratégique |
| QEM | Question d'évaluation mutuelle |
| RCSNU | Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies |
| RegTech | Technologies de régulation |
| RE-J-ABA | Réseau de la jeunesse africaine contre le blanchiment d'argent |
| REM | Rapport d'évaluation mutuelle |
| RI | Résultat immédiat |
| RTMG | Groupe de travail sur les risques, tendances et méthodes |
| S & E | Suivi & Evaluation |
| SAMWA | Renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux en Afrique de l'ouest |
| SAP ERP | Progiciel de gestion intégrée |
| SCUML | Cellule spéciale de lutte contre le blanchiment de capitaux |
| SDI | Institution de dépôts spécialisée |
| SEC | Commission des valeurs mobilières |
| SNDS | Stratégie nationale de développement statistique |
| StAR | Initiative pour le recouvrement des avoirs volés |
| STP | Sao-Tomé et Principe |
| TDR | Termes de référence |
| TOCU | Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée |
| UA | Union africaine |
| UE | Union européenne |
| UEMOA | Union économique et monétaire ouest-africaine |
| UTRF | Unité de traitement du renseignement financier « CRF du Maroc » |
| WAIFEM | Institut ouest-africain de gestion financière et économique |

PREFACE



M. Kimelabalou ABA
Directeur Général du GIABA

- i) L'année 2018 a constitué une année charnière dans la vie de notre institution en ce sens qu'elle a été marquée par un changement intervenu à sa tête le 1er Mars avec la passation de charges entre le Général Adama COULIBALY en fin de mandat et le Juge Kimelabalou ABA nommé pour prendre sa suite.
- ii) Malgré les progrès substantiels réalisés dans la promotion des normes du GAFI, le GIABA fait face à de nombreux défis au nombre desquels : l'insuffisance de personnels qualifiés à son Secrétariat pour assurer la coordination efficace des évaluations mutuelles, le défaut de maîtrise par les experts évaluateurs du GIABA des exigences de la nouvelle Méthodologie du GAFI pour conduire avec succès les Evaluations Mutuelles d'une manière générale, et en particulier l'évaluation de l'efficacité des dispositifs de LBC/FT des pays, le manque de traducteurs et la faible capacité des Etats membres à absorber l'assistance technique fournie. Tous ces défis requièrent une attention particulière afin de mettre au point des mesures idoines pour permettre au GIABA de continuer à jouer pleinement son rôle d'institution de référence en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT).
- iii) L'évaluation des dispositifs de LBC/FT des Etats membres en vue de déterminer leur niveau de conformité aux normes internationales acceptables s'est poursuivie en 2018 par l'évaluation mutuelle du Burkina Faso conduite du 23 juillet au 07 août 2018. Par ailleurs, le Rapport d'Evaluation Mutuelle (REM) du Sénégal, deuxième pays à être évalué dans le cadre du présent cycle, a été adopté à la Plénière de novembre 2018 à Banjul, République de Gambie.
- iv) Dans l'ensemble, les résultats de la mise en œuvre du Plan Stratégique sont encourageants même si son évaluation à mi-parcours prévue pour le début de l'année 2019 permettra de faire le point sur les résultats déjà engrangés et de procéder au besoin, aux réajustements qui s'imposent.
- v) En prélude aux évaluations mutuelles, et avec le soutien des partenaires dont la Banque mondiale, les Etats membres ont continué en 2018, sous l'impulsion du GIABA, à œuvrer à la réalisation de leurs évaluations nationales des risques (ENR) de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme. Au total, huit (08) Etats membres ont déjà réalisé leurs ENR et devraient à présent envisager la conception des stratégies d'atténuation des risques identifiés, tandis que les autres pays sont à des degrés divers de conduite de leurs exercices respectifs.

- vi)** Au titre des typologies et études de recherche, deux rapports d'études ont été publiés. Il s'agit du rapport conjoint OCDE/GIABA sur les flux financiers illicites : « Flux financiers illicites : l'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest (2018) », et le rapport d'étude sur « la mise en œuvre des mesures de vigilance à l'égard du client et l'inclusion financière en Afrique de l'Ouest ». Une autre étude de typologies de BC/FT en lien avec l'industrie extractive et minière en Afrique de l'Ouest sera finalisée et publiée en 2019 après consultation des parties prenantes concernées.
- vii)** Deux études ont été initiées en décembre 2018 - une étude de typologies sur le BC / FT liée à la contrebande de marchandises en Afrique de l'Ouest ; et une autre sur l'évaluation du cadre d'information sur les bénéficiaires effectifs aux fins de la LBC / FT dans les États membres.
- viii)** Sur le plan de la coopération internationale, le GIABA a continué de renforcer sa collaboration avec ses partenaires, notamment le GAFI et le Groupe Egmont, en participant activement aux événements qu'ils organisaient. Le GIABA a également renforcé son soutien au Nigeria dans son processus d'adhésion au GAFI comme membre à part entière. Cette adhésion permettra à terme d'avoir un second pays africain membre de cette institution prestigieuse, et à notre sous-région ouest-africaine de disposer d'une voix forte pouvant permettre de faire avancer les questions de LBC/FT dans notre espace.
- ix)** Sur le plan institutionnel, la réforme en cours dans toutes les institutions et agences de la CEDEAO, et dont le but ultime est d'optimiser les coûts, améliorer la performance des institutions communautaires, se poursuit comme prévu et a franchi une étape importante avec l'approbation par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, le 31 juillet 2018, de nouveaux organigrammes tels qu'adoptés par le Conseil des Ministres. Pour ce qui concerne le GIABA, il convient de souligner que la nouvelle structure organisationnelle prévoit la mise en commun des services administratifs et financiers pour toutes les institutions et agences de la CEDEAO basées à Dakar. La nouvelle Direction Administrative et Financière sera alors commune au GIABA, au Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre et à la Représentation Permanente de la CEDEAO au Sénégal qui devra être mise en place.
- x)** Même si l'année 2018 a enregistré des résultats mitigés, le GIABA a réussi à mettre en œuvre 70% de ses activités planifiées et d'importantes activités opportunes au regard des priorités émergentes. Les perspectives pour l'année 2019 s'annoncent plus fructueuses avec certes des défis immenses, mais surtout l'opportunité d'accomplir de meilleurs résultats.

Kimelabalou ABA

Directeur Général du GIABA

REMERCIEMENTS

- xi)** Le présent rapport annuel 2018, loin de déroger à la règle et tout comme les précédents, présente le condensé des résultats de la mise en œuvre des activités menées par le GIABA sur les douze (12) derniers mois.
- xii)** Ainsi, les résultats de 2018 qui se révèlent globalement satisfaisants sont en grande partie imputables au renforcement de l'assise institutionnelle, de même qu'à la détermination et la volonté affichée de la Direction Générale de rehausser la notoriété du GIABA parmi les acteurs mondiaux de LBC/FT, comme une institution moderne et modèle. Ces résultats n'auraient pas été possibles sans le concours des partenaires techniques et financiers du GIABA, ainsi que celui de chaque membre du personnel que nous tenons à remercier vivement. Nous sommes très reconnaissants pour leurs efforts inlassables et leurs grandes contributions, malgré le contexte particulier dans lequel nous avons évolué en 2018.
- xiii)** Le Secrétariat du GIABA réitère sa profonde gratitude aux plus hautes autorités de la CEDEAO pour leurs soutien continu et leurs contributions significatives à la mise en œuvre des politiques de LBC / FT en Afrique de l'Ouest et au renforcement des dispositifs nationaux.
- xiv)** Une mention spéciale de remerciements va à l'endroit de tous les membres de l'équipe ayant coordonné et peaufiné ce rapport sous la supervision directe du Directeur de la Recherche et Planification, M. Muazu UMARU. Il convient de saluer les efforts soutenus de M. Jeffrey ISIMA, Responsable Principal de la Recherche et Planification et de M. Idrissa OUATTARA, Assistant Recherche. Que tous ceux qui ont contribué à la finalisation de ce rapport, à un titre ou un autre - rédacteurs, relecteurs, traducteurs et l'équipe de communication, trouvent ici l'expression de nos remerciements.

Secrétariat du GIABA
Dakar, Sénégal



CHAPITRE 1

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. Le GIABA a été créé en 1999 sur décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, en réponse à l'appel de la communauté internationale pour une alliance contre le crime transnational organisé et ses conséquences néfastes sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement économique des Etats. Après six années d'existence, et la faveur d'efforts acharnés et de la mobilisation des parties prenantes, le GIABA a obtenu le statut d'Organe Régional de Type GAFI (ORTG), en juin 2006 et est devenu membre associé du GAFI en juin 2010. Depuis lors, le GIABA ne cesse d'enregistrer des progrès dans la mission que lui a confié la CEDEAO, de conforter sa place dans la communauté du GAFI et de consolider son rôle de leader en matière de LBC/FT dans la région ouest-africaine et au-delà, malgré des moyens limités.
2. Le mandat du GIABA demeure plus crucial maintenant que jamais, au regard de la nature des défis sécuritaires émergents. Conformément à ses missions, le Secrétariat est appelé à focaliser ses interventions sur la nécessité : (i) de protéger les économies nationales et les systèmes financiers et bancaires des pays contre les produits du crime et de lutter contre le financement du terrorisme ; (ii) d'améliorer les mesures et d'intensifier les efforts pour lutter contre le blanchiment des produits du crime ; (iii) et de renforcer la coopération entre ses membres.
3. Au cours de l'année écoulée, les activités du GIABA ont consisté à accélérer la mise en œuvre de son Plan Stratégique 2016-2020 à travers les axes suivants :
 - i) Fournir une assistance technique aux États membres pour renforcer leurs dispositifs de LBC/FT ;
 - ii) Renforcer la coopération régionale et internationale ;
 - iii) Poursuivre les études de typologies et autres travaux de recherche ;
 - iv) Procéder à l'évaluation mutuelle des États membres ;
 - v) Soutenir la conduite des exercices d'évaluations nationales des risques (ENR) par les États membres en vue de leur meilleure préparation au deuxième cycle d'évaluations mutuelles, avec notamment des visites de sites effectuées dans deux États membres ;
 - vi) Renforcer les capacités des experts régionaux en évaluation mutuelle et du Secrétariat par leur participation à différentes activités de formation.
4. Il est à espérer que les informations fournies dans le présent rapport permettront à chacune des parties prenantes de faire sa propre appréciation du bilan des activités et de comprendre les contraintes qui ont pesé sur les performances globales du GIABA, de même que les défis auxquels les Etats membres sont confrontés dans la mise en œuvre des dispositifs de LBC/FT basés sur les normes GAFI.



CHAPITRE 2

APERÇU DE LA SITUATION DE LA LBC/FT EN AFRIQUE DE L'OUEST

Introduction

5. La mise en œuvre de politiques et de mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) dans les États membres du GIABA est devenue de plus en plus impérative en 2018. Dans le contexte de performances économiques peu enviables et de résurgence terroriste meurtrière, accélérer la mise en œuvre efficace de la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme est devenue nécessaire pour renforcer la mobilisation des recettes nationales, enrayer les fuites de capitaux en luttant contre la corruption, la fraude, la fraude fiscale et le blanchiment de capitaux (BC), ainsi qu'enrayer les flux financiers illicites et perturber les systèmes de soutien financier des terroristes. Fort heureusement, la région connaît une stabilité politique croissante ; ce qui permet une plus grande prévisibilité dans l'environnement décisionnel, condition sine qua non d'une mise en œuvre soutenue de la LBC/FT.
6. L'économie de l'Afrique de l'Ouest s'est lentement améliorée jusqu'en 2018 puisque la croissance du PIB devait se consolider au taux de 3,6%, contre 3,4% en 2017. Les principales économies de la région - le Nigeria, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Sénégal - devraient soutenir la reprise des activités économiques de la région à partir de mi-2017.¹
7. Outre la Guinée Bissau et le Togo où la crise politique s'est installée, comme l'indique le rapport annuel 2017 du GIABA, la région a connu une stabilité politique et une prévisibilité d'un niveau supérieur à celui des années précédentes. En Sierra Leone, l'opposition a pris le pouvoir lors d'une élection pacifique, en Côte d'Ivoire, le Gouvernement a favorisé la réconciliation nationale en accordant l'amnistie à l'ancienne Première Dame Simone Gbagbo, alors que la Guinée a pu tenir les premières élections locales depuis la fin du dispositif militaire, en 2005, sans aucune perturbation grave.
8. Comme indiqué l'année précédente, si les bastions du terrorisme en Afrique de l'Ouest ont été considérablement réduits avec l'affaiblissement notable de Boko Haram, d'Al-Qaïda et de leurs militants et affiliés au Nigeria, au Niger et au Mali, de nouveaux groupes liés aux réseaux terroristes mondiaux émergent et ouvrent de nouvelles frontières en élargissant la portée du terrorisme dans la région. Vers la fin de l'année 2018, les attaques de Boko Haram au Nigeria et au Niger, en particulier contre des bases militaires, ont repris de plus belle, faisant ainsi un nombre de victimes élevé. Toujours au Mali, les islamistes ont lancé des attaques audacieuses contre des bases militaires au début de l'année, tuant de nombreux soldats. La résurgence et l'expansion du terrorisme dans la région exigent une approche régionale pour comprendre et couper le fil conducteur des terroristes et du terrorisme, de concert avec les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme.
9. Même si la lutte contre les phénomènes combinés de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans une communauté économique régionale telle que la CEDEAO nécessite une approche régionale, les politiques nationales adaptées aux spécificités du contexte national pour y remédier, continueront de revêtir une importance cruciale. La partie restante de ce chapitre se concentre donc sur les contextes politique et économique de chaque État membre du GIABA, la mise en œuvre au niveau national des mesures de LBC / FT et les mesures de mise en œuvre pour faire face aux défis particuliers auxquels chaque pays est confronté.

1. *Africa Economic Outlook 2018*, p. 11.

BÉNIN

Situation politique

10. Le Bénin reste un pays pacifique en voie de consolidation démocratique, comme en témoigne le Rapport « Global Peace Index 2018 » qui classe le Bénin comme le 13^e pays le plus pacifique et le plus sûr en Afrique². La qualité de la gouvernance globale reste bonne au Bénin au cours de la dernière année. Sur l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIGA), le score du pays n'a que légèrement diminué, passant de 59% en 2017 à 58,5% en 2018. Fort de ce constat, la perception de la corruption s'est également améliorée. Le pays a obtenu 40% de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) de Transparency International. Il s'agit d'une amélioration par rapport au score de 39% en 2017 et de 36% en 2016. La stabilité politique et les bonnes performances en matière de gouvernance devraient fournir une base solide à l'engagement du pays pour améliorer la mise en œuvre de la LBC/FT.

Situation économique et financière

11. Sur le plan économique, la croissance du PIB du pays s'est accélérée, atteignant 4,0% en 2016 après 5,5% en 2017, et devrait continuer jusqu'à 6,1% en 2018. Cette performance s'explique surtout par la mise en œuvre du Programme d'action du gouvernement, « Bénin révélé », qui a permis une augmentation spectaculaire des investissements dans les secteurs tels que l'agriculture, le tourisme et les services de base. L'amélioration des performances de la production agricole, de la production et de l'importation d'électricité au Nigéria voisin est également un facteur clé. Les perspectives économiques prometteuses offrent au Gouvernement un environnement propice à la mise en œuvre de politiques sociales, et donnent l'assurance que la croissance projetée sera inclusive et favorable à la lutte contre le BC/FT et d'autres crimes connexes.

Situation de la LBC/FT

12. Comme indiqué au chapitre trois du présent rapport, le Bénin a poursuivi ses efforts pour remédier aux défaillances identifiées dans son système de LBC/FT. Après avoir corrigé un

nombre important des lacunes de son système de LBC/FT, le Bénin est sorti du premier cycle des évaluations mutuelles du GIABA et se prépare à passer au second cycle. Les principaux efforts entrepris au cours de l'année comprennent la création d'un tribunal de commerce, la création d'un comité technique national de LBC/FT et le renforcement des capacités en ressources humaines de la CRF. Le Bénin a enfin fourni une mise à jour sur la façon dont il a remédié aux insuffisances de la LBC/FT et sur le niveau de préparation de son évaluation au deuxième tour.

Prévalence des infractions sous-jacentes

Assistance technique

14. Le Bénin a fait savoir qu'il avait besoin d'assistance technique dans les domaines suivants : formation et équipement informatique/ logistique pour la CRF ; et formation des organismes chargés de l'application des lois, des autorités de surveillance et de réglementation et des institutions financières.

Conclusion

15. Le Bénin a maintenu son engagement politique en faveur de la mise en œuvre des mesures de LBC/FT. L'amélioration de la gouvernance globale, combinée aux perspectives économiques prometteuses, incite le GIABA et ses partenaires au développement à maintenir l'assistance technique nécessaire à l'amélioration du dispositif de LBC / FT du pays.

BURKINA FASO

Situation politique

16. La situation politique au Burkina-Faso est restée stable depuis les élections post-Campaore de 2015. Toutefois, la situation en matière de sécurité est précaire depuis 2017, année de perpétration des premiers attentats terroristes d'islamistes à Ouagadougou, la capitale du pays. Depuis lors, le pays a été fréquemment pris pour cible et devient progressivement un point d'ancrage pour les activités terroristes. En mars 2018, des terroristes ont ciblé l'Ambassade de France à Ouagadougou et ont

2. *Global Peace Index, 2018, P.18*

3. *2018 Trafficking in Persons Report, P.54*

tué des dizaines de personnes, conduisant à la nécessité d'une vigilance accrue et d'un suivi du flux des financements illicites, notamment des activités terroristes.

- 17.** La performance du Burkina-Faso en matière de gouvernance générale s'est améliorée au cours de l'année. Le pays est passé de la 21ème position en 2017 à la 16ème de l'IIGA. En ce qui concerne l'IPC de Transparency International, le score du Burkina Faso est passé de 42% à 41%. En conséquence, sa position est passée de la 74ème de l'année précédente à la 78ème. Les chiffres en baisse indiquent une vulnérabilité croissante à la corruption et à d'autres crimes financiers, susceptibles d'affaiblir le système de LBC/FT du pays.

Situation économique et financière

- 18.** La croissance impressionnante de l'économie du Burkina-Faso devrait se poursuivre et se consolider à 6,6% en 2018. Ce bond en avant est imputable à l'essor du secteur minier et aux investissements majeurs dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et des télécommunications au titre de la période 2016-2020 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et social (PNDES). L'amélioration continue des prix internationaux de l'or et du coton (les principales exportations du pays) depuis 2016 est tout aussi importante. L'inflation devrait rester inférieure à 2% tout au long de l'année et au-delà, ce qui est largement dans la limite de 3% fixée par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Il est important d'améliorer la gouvernance afin de rendre plus inclusive la croissance rapide projetée et de lutter contre les inégalités et la marginalisation sociales pour faire face à la menace croissante de la radicalisation, du terrorisme et des crimes financiers dans le pays.

Prévalence des infractions sous-jacentes

- 19.** Les longues frontières burkinabè difficiles à surveiller rendent le pays extrêmement vulnérable à un certain nombre de crimes transfrontaliers, y compris le terrorisme, comme cela a été le cas au cours des trois dernières années.

Le rapport national soumis au GIABA pour 2018 montre que plusieurs types d'infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux sont répandus dans le pays. Parmi elles, on peut noter : le trafic de drogue, la corruption, l'évasion fiscale, la fraude, la contrebande de biens, le vol, la traite des êtres humains, le piratage, la contrefaçon et le trafic de marchandises. Le Burkina-Faso est resté parmi les pays de la catégorie 2 du Rapport sur la traite des êtres humains du Département d'État américain pour 2018. Selon le rapport, le pays est une source, un lieu de transit et une destination pour les femmes et les enfants victimes de travail forcé et de traite à des fins sexuelles. Le produit de ces crimes est blanchi à travers les transactions immobilières, les mouvements de trésorerie transfrontaliers, les banques, les EPNFD et les micro-finances comme rapporté au GIABA par le pays en 2018.

Situation de la LBC/FT

- 20.** Le Burkina-Faso continue de faire des efforts et de progresser dans la résolution des défaillances de son système de LBC / FT en 2018. Le pays a été retiré du processus de suivi du GIABA en 2016, et la visite sur place pour le deuxième cycle des évaluations mutuelles a été faite en 2018. Comme une condition préalable à l'évaluation mutuelle le pays a mené son évaluation nationale des risques de BC / FT au début de l'année, avec le soutien du GIABA et de la Banque mondiale. Le rapport du deuxième cycle d'évaluation mutuelle sera présenté à la plénière du GIABA en 2019 pour examen et adoption.

Assistance technique

- 21.** Les domaines d'assistance technique prioritaires identifiés par le Burkina Faso pour 2018 comprennent les domaines suivants : formation, mentorat et fourniture d'équipements / matériels logistiques pour la CRF, ainsi que pour le pouvoir judiciaire ; formation pour les organismes de contrôle /régulation ; formation pour les institutions financières ; formation et sensibilisation des EPNFD ; et formation à la coopération internationale.

Conclusion

22. Le Burkina Faso a renforcé son engagement politique en faveur de la mise en œuvre des mesures de LBC/FT, notamment en déployant des efforts pour enrayer le financement du terrorisme et d'autres flux financiers illicites, en vue de son évaluation mutuelle dans le cadre du deuxième cycle. Le pays doit accorder une attention particulière aux zones à haut risque telles que révélées par son ENR et remédier aux carences identifiées dans son rapport d'évaluation mutuelle. Le pays doit également accorder une plus grande attention à la gestion efficace des frontières, compte tenu de la menace croissante du terrorisme à laquelle il est maintenant confronté.

CABO VERDE

Situation politique

23. Comme indiqué pour les années précédentes, Cabo Verde reste un phare de la bonne gouvernance, de la démocratie libérale, de la stabilité politique, de la croissance économique et du développement humain en Afrique de l'Ouest en 2018 et, comme de tradition, le pays a connu un fonctionnement normal. Cabo Verde a amélioré sa position en passant de la 4^{ème} place l'année précédente à la 3^{ème} place dans la gouvernance globale en Afrique de l'IIGA pour 2018, consolidant ainsi sa position en tant que pays le mieux gouverné de l'Afrique de l'Ouest. En ce qui concerne la perception de la corruption, Cabo Verde a amélioré son score de 2 points par rapport à l'année précédente, pour revenir au niveau de 57% de 2015. En conséquence, la position du pays s'est améliorée, passant de la 48^{ème} place de l'année précédente à la 45^{ème}.

24. La performance solide en matière de gouvernance globale est encourageante, ce qui fournit un contexte favorable à la mise en œuvre des normes internationales acceptables en matière de LBC/FT. Cabo Verde dispose des meilleurs indicateurs de développement de la région et continue d'occuper la position de leader en Afrique de l'Ouest sur l'indice de développement humain (IDH), un moyen d'évaluation du PNUD.

Situation Economique et Financière

25. Après une période de récession, l'économie de Cabo Verde a poursuivi son redressement progressif et devrait passer de 4,0% en 2017 à 4,1% en 2018. Cette performance repose en grande partie sur la reprise soutenue du secteur du tourisme et sur la hausse des revenus tirés des investissements réalisés dans le secteur du tourisme. L'inflation a régulièrement augmenté par rapport au taux de 1,1% prévu, traduisant une hausse de la demande intérieure. Le Cabo Verde devrait mettre en œuvre de nouvelles réformes pour accélérer la croissance économique.

Prévalence des infractions sous-jacentes

26. Dans son rapport pays de 2018, le pays a indiqué que le trafic de drogue, la corruption et la fraude fiscale constituaient les principales infractions sous-jacentes au BC. Les rapports antérieurs ont constamment montré qu'il s'agissait d'un important pays de transit pour les drogues illicites d'Amérique du Sud à destination de l'Europe. Cabo Verde a également été classé dans le groupe de pays de la catégorie 2 du Rapport sur la traite des personnes du Département d'État américain. Selon le pays, les circuits habituels de blanchiment du produit de ces infractions incluent les mouvements de fonds transfrontaliers, les transactions immobilières et ce, par le canal des banques et des EPNFD.

Situation de la LBC/FT

27. Cabo Verde a réalisé des progrès importants dans le renforcement de son système de LBC / FT, en particulier dans les domaines de la coordination nationale, de la supervision des institutions financières et des EPNFD, ainsi que des poursuites. Le chapitre 3 détaille les performances du pays. Le pays a terminé le premier cycle d'évaluation mutuelle et le processus de suivi régulier accéléré et a subi sa deuxième évaluation mutuelle à la fin de 2017 au titre du second cycle. Cabo Verde devrait poursuivre ses efforts pour remédier aux lacunes de son dispositif de LBC/FT consignées dans le rapport d'évaluation mutuelle.

Assistance technique

28. Pour remédier aux insuffisances identifiées dans son système de LBC/FT, le pays a besoin du soutien continu du GIABA et de ses partenaires au développement. Dans son rapport de 2018, Cabo Verde a indiqué la formation de la CRF comme étant son principal besoin d'assistance technique.

Conclusion

29. L'environnement général de la gouvernance au Cabo Verde est encourageant et favorable à une forte mise en œuvre des mesures de LBC / FT dans le pays. Cependant, le gouvernement fait face à une tâche ardue consistant à redresser l'économie et à accélérer la croissance, ce qui devrait être considéré comme une priorité pour laquelle une mise en œuvre efficace de la LBC / FT revêt une grande importance. Ce contexte, combiné à l'engagement politique existant en faveur de la mise en œuvre de la LBC / FT, doit être utilisé par le GIABA et ses partenaires au développement pour encourager le pays à renforcer son dispositif de LBC / FT.

COMORES

Situation politique

30. Bien qu'elles ne partagent pas le même espace géographique avec les autres pays membres du GIABA, les Comores ont été admises en tant qu'État membre du GIABA en 2012. Les élections présidentielles de 2016 ont contribué à renforcer la transition progressive du pays vers une démocratie stable, en rupture avec son histoire postcoloniale marquée par des coups d'Etat incessants, des conflits internes déchirants et ingérences extérieures. De même, le pays a amélioré ses performances en matière de gouvernance. Selon l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique, les Comores ont gagné 3,9 points par rapport à l'année précédente pour passer à un score de 47,5% en 2018. En ce qui concerne l'IPC de Transparency International, les Comores occupaient la 144e position avec un score de 27%. Visiblement, le pays devra accélérer ses progrès en matière de bonne gouvernance, de lutte contre la corruption et renforcer son rempart contre la criminalité financière transnationale, y compris le BC / FT.

Situation économique et financière

31. La fragile économie des Comores a poursuivi son redressement depuis 2016, année où le PIB avait augmenté de 2,8%, selon les estimations. En 2017, la croissance a été estimée à 3,4% et devrait atteindre 3,7% en 2018. Ces perspectives positives sont principalement dues à l'expansion de l'investissement social et infrastructurel. En outre, le taux d'inflation est resté stable à 3%, signe d'une bonne gestion de la politique monétaire.

Prévalence des infractions sous-jacentes

32. Dans son rapport pays soumis au GIABA, les Comores indiquent une prévalence de la corruption, du trafic de drogue, de la contrefaçon, du piratage, du vol, de la traite des personnes et de l'exploitation sexuelle dans le pays en 2018. Le rapport du département d'État américain sur la traite des personnes pour 2018 a identifié les Comores comme faisant partie des pays de la catégorie 3 n'ayant pas réalisé de progrès significatifs dans la lutte contre la traite des personnes.

33. Les méthodes et techniques les plus fréquemment utilisées pour blanchir les produits de la criminalité identifiés par le pays vont des mouvements transfrontaliers d'argent liquide aux sociétés d'assurance, en passant par les transactions bancaires et la microfinance.

Situation de la LBC / FT

34. Les Comores ont réalisé des progrès notables dans le renforcement de leur dispositif de LBC / FT depuis l'évaluation du pays. Le pays a mis en place un comité national de LBC / FT en 2018 par décret. Cependant, comme présenté en détail dans le chapitre 3 de ce rapport, des lacunes stratégiques demeurent non résolues dans le système LBC/FT du pays. De plus, la stratégie nationale de LBC / FT n'a pas encore été adoptée, bien que l'évaluation nationale des risques qui sera lancée prochainement devrait aboutir à l'adoption de cette stratégie.

Assistance technique

35. Dans leur rapport pays de 2018, les Comores ont indiqué que leurs besoins en termes d'as-

sistance technique pour l'année suivante concernaient le renforcement des capacités de la CRF et sa dotation en équipements et matériels informatiques.

Conclusion

36. En tant que membre relativement récent du GIABA, il faut noter que sur le plan du renforcement de son dispositif de LBC/FT, les Comores se heurtent encore à d'importantes difficultés dont la prise en charge efficace nécessite la consolidation de la démocratie, l'amélioration de la gouvernance et la réalisation d'une croissance économique forte et durable. Toutefois, le contexte sociopolitique et économique favorable du pays devrait inspirer le GIABA et les partenaires au développement à amplifier leur soutien pour permettre aux Comores de résoudre les lacunes stratégiques identifiées dans son dispositif de LBC / FT.

CÔTE D'IVOIRE

Situation politique

37. La Côte d'Ivoire a encore renforcé sa stabilité politique, après la guerre civile, avec l'amnistie accordée à l'ancienne Première Dame, Simone Gbagbo, en 2018. Ce geste a, depuis lors, contribué à favoriser la réconciliation nationale après le conflit, en prévision des élections générales de 2020. Cependant, la situation sécuritaire reste précaire à la suite de plusieurs mutineries au sein de l'armée.

38. Le pays doit rester vigilant, non seulement contre une reprise de la violence et de l'instabilité, mais également contre les cellules terroristes qui pourraient être en hibernation dans le pays depuis l'attaque de la station balnéaire de Grand Bassam, près d'Abidjan, en 2016.

39. La qualité de la gouvernance s'est légèrement dégradée. Le pays affichait un score de 54,4% en 2018 sur l'IIGA, tombant à la 22ème place en Afrique après avoir occupé la 20ème en 2017. En conséquence, le score du pays sur l'IPC de Transparency International est tombé de 36% à 35% l'année précédente, signe d'améliorations constantes depuis 2013. Il convient de remédier à cette baisse afin de

renforcer l'environnement propice à la mise en œuvre effective des mesures de LBC/FT.

Situation économique et financière

40. La stabilisation progressive du système politique s'est également accompagnée d'une croissance économique rapide et soutenue. La reprise et l'expansion de l'économie, amorcées en 2012 ont entraîné une croissance du PIB réel aux taux projetés respectivement de 8,0%, 7,9% et 7,8% en 2017, 2018 et 2019. Cette forte performance est due à l'essor de l'agriculture, à la bonne tenue du secteur de l'énergie et à la hausse de la consommation intérieure. L'inflation, qui n'a cessé d'augmenter après 0,7% en 2016, devrait rester modérée à 1,8% en 2018.

41. L'expansion économique a renforcé la position du pays en tant qu'une des économies à la croissance la plus rapide en Afrique de l'Ouest et elle laisse entrevoir un contexte propice à la lutte contre la menace croissante du crime organisé, y compris le BC/FT et les infractions sous-jacentes y associées, si elle est soutenue par des mécanismes renforcés de bonne gouvernance.

Prévalence des infractions sous-jacentes

42. Les principales infractions sous-jacentes au BC en Afrique de l'Ouest étaient presque toutes présentes en Côte d'Ivoire en 2018. Dans son rapport annuel soumis au GIABA, le pays a listé le trafic de drogues, la corruption, la fraude, la fraude fiscale, la contrebande de marchandises, la traite des êtres humains, le vol, la contrefaçon, le piratage et d'autres infractions. Le rapport sur la traite des êtres humains du Département d'État américain a identifié la Côte d'Ivoire comme un pays de niveau 2.

43. Dans son rapport, le pays a identifié les transactions immobilières, les mouvements transfrontaliers de fonds, les banques, les bourses de valeurs, les compagnies d'assurance, la micro finance, les casinos et les EPNFD comme étant les canaux / méthodes de blanchiment les plus utilisés.

Situation de la LBC/FT

- 44.** La Côte d'Ivoire a poursuivi la mise en œuvre des mesures de LBC/FT et s'est efforcée à remédier aux carences qui subsistent dans son dispositif. Les mesures spécifiques adoptées par le pays en 2018 sont décrites dans le chapitre 3. Toutefois, malgré les efforts déployés, de graves manquements persistent dans le dispositif de LBC/FT du pays, concernant notamment l'incrimination du financement du terrorisme, ainsi que l'adoption des manuels sur les obligations de vigilance à l'égard de la clientèle au profit des entités déclarantes, la supervision des institutions financières non bancaires et des EPNFD et les condamnations pour blanchiment de capitaux.
- 45.** Les détails de ces carences figurent au chapitre 3 du présent rapport. Le pays est actuellement placé sous le processus de suivi régulier accéléré, et il est attendu qu'il prendra des mesures pressantes pour pallier ces carences stratégiques.

Assistance technique

- 46.** Les besoins d'assistance technique prioritaires exprimés par le pays en 2018 comprennent la formation, le mentorat et la fourniture d'équipements informatiques / logistiques pour la CRF ainsi que la formation pour le secteur judiciaire.

Conclusion

- 47.** La Côte d'Ivoire a poursuivi ses efforts pour renforcer son dispositif de LBC/FT dans un contexte plus large de stabilisation du système politique, de mise en œuvre de réformes en matière de gouvernance et d'une croissance économique forte et soutenue. Cependant, le pays est confronté à la menace du terrorisme et à un certain nombre d'infractions sous-jacentes au BC, ce qui a ralenti la performance globale en matière de gouvernance. Il conviendrait donc d'utiliser le climat politique et économique favorable pour renforcer la gouvernance et remédier aux insuffisances stratégiques non encore résolues du dispositif de LBC/FT du pays.

LA GAMBIE

Situation politique

- 48.** La Gambie est restée une démocratie multipartite et stable depuis la transition troublée après les 22 années autocratiques de son ancien président, Yahya JAMMEH, en 2017. La Gambie s'est stabilisée depuis cette crise et le nouveau gouvernement du président Adama Barrow a soutenu la mise en place de mesures visant à relever les nombreux défis du pays et à favoriser la réconciliation nationale.
- 49.** Malgré les défis hérités des dernières décennies en matière de gouvernance, la Gambie a réalisé des progrès impressionnants depuis la transition, passant de la 35^{ème} place en Afrique en 2017 à la 21^{ème} en 2018 sur le plan de la bonne gouvernance. Le score de la corruption perçue dans le pays a augmenté régulièrement, passant de 26% en 2016 à 30% en 2017 et à 37% en 2018. En conséquence, le pays est arrivé à la 93^{ème} position mondiale, après avoir occupé le 130^{ème} rang en 2017 et le 145^{ème} en 2016, selon l'indice de Transparency International.

Situation économique et financière

- 50.** Le redressement de l'économie gambienne depuis 2017 s'est poursuivi en 2018. La croissance du PIB a rebondi de 2,2% en 2016 à 5,1% en 2017 et devrait se stabiliser à 4,0% en 2018 grâce à l'amélioration des performances dans les secteurs de l'agriculture et des services. L'inflation reste élevée, mais devrait se contracter de 7,7% à 6,9% en 2018.
- 51.** La Gambie est toujours confrontée au défi d'accélérer la croissance et de veiller à ce qu'elle soit inclusive afin d'améliorer considérablement les conditions de vie des citoyens.
- 52.** L'indice de développement humain du PNUD a toujours classé le pays au bas de la liste, ce qui a rendu la population vulnérable face aux crimes organisés et aux autres délits sous-jacents liés au BC/FT. La fuite des cerveaux était élevée pendant la période de la dictature et on espère que la courbe sera inversée pour soutenir le développement du pays.

Prévalence des infractions sous-jacentes

53. Dans le rapport pays soumis au GIABA pour 2018, le trafic de drogue et la corruption étaient les principales infractions prévalentes. La Gambie est également une source et une destination pour les femmes et les enfants soumis au travail forcé et au trafic sexuel. L'industrie du tourisme contribue de manière significative à l'économie, mais attire également des migrants, parfois associés à la traite des êtres humains. Cependant, le pays a progressé dans la lutte contre la traite des personnes et est passé du niveau 3 au niveau 2 dans la liste de surveillance du département américain sur la traite des êtres humains.

Situation de la LBC/FT

54. La Gambie a accompli des progrès louables dans le renforcement de son dispositif de LBC / FT en 2018, comme indiqué au chapitre 3. Les progrès enregistrés par le pays concernent les domaines suivants : la supervision des institutions financières, la coordination et la coopération nationales, la coopération internationale, les poursuites en matière de BC, le renforcement des capacités pour l'efficacité de la CRF et la formation des institutions partenaires.

55. Cependant, malgré les progrès accomplis, le dispositif LBC/FT du pays présente encore des lacunes. Ces faiblesses comprennent la non-supervision des EPNFD, la faible capacité des services de détection et de répression en matière d'enquêtes sur le BC/FT et la non-adoption d'importants projets de lois. Le pays est actuellement placé sous le processus de suivi régulier accéléré et rend compte au GIABA, tous les ans, des progrès réalisés pour remédier à ses défaillances en matière de LBC/FT. Le pays est à un stade avancé de son ENR dont le rapport devrait être finalisé le rapport en 2019.

Assistance technique

56. En 2018, la Gambie a exprimé les besoins d'assistance technique décrits dans son rapport pays, à savoir : une formation au profit de la CRF, des agents chargés des enquêtes et poursuites, des EPNFD, des organisations de la société civile, des médias, des organismes de régulation et de supervision.

Conclusion

57. Si la Gambie a quelque peu progressé dans le renforcement de son dispositif de LBC / FT en 2018, il convient de remédier aux lacunes qui subsistent pour que ce dispositif soit pleinement conforme aux normes internationales. L'amélioration des indicateurs politiques, économiques et de gouvernance fournit un contexte favorable à une mise en œuvre robuste de la LBC/FT.

GHANA

Situation politique

58. Le Ghana est resté fidèle à sa réputation d'être un modèle de démocratie dans la région. Le pays avait toujours obtenu une bonne notation au titre de la gouvernance, comparé aux pays de la région, et l'année 2018 a été marquée par un rebond après le déclin des trois années précédentes. Selon l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique, le Ghana est passé de la 14ème place l'année précédente en Afrique à la 6ème place en 2018. Le classement du pays pour 2017 sur l'IPC de Transparency International s'est légèrement amélioré, passant de 40% à 41% en 2017. Le pays se classe désormais au 78ème rang mondial et s'est amélioré de 2 points par rapport à la 80ème place de l'année précédente.

Situation économique et financière

59. La relance de l'économie ghanéenne depuis 2017 s'est poursuivie jusqu'en 2018. La croissance du PIB s'est accélérée, passant de 3,3% en 2016 à 6,3% en 2017, et devrait passer très vite à 8,5% en 2018. L'hyperinflation du pays à 19,2% en 2016, qui a été largement alimenté par une monnaie affaiblie, a connu une tendance à la baisse constante, atteignant 12,2% en 2017, et devrait continuer à baisser au cours de l'année. L'économie devrait se redresser en raison de l'augmentation de la production de pétrole et de gaz, de l'amélioration des prix des produits de base et des bonnes performances du secteur non pétrolier.

Prévalence des infractions sous-jacentes

60. En 2018, le pays a déclaré que la quasi-totalité des infractions sous-jacentes liées au blanchiment de capitaux étaient des affaires de trafic de drogue, de corruption, de contrefaçon, de fraude / évasion fiscale, de trafic de marchandises, de traite d'êtres humains et de vols. Les fruits de ces crimes sont blanchis sous diverses formes au Ghana. Les méthodes les plus utilisées comprennent les transactions immobilières, les mouvements de trésorerie transfrontaliers, les banques, les EPNFD et la micro finance. En outre, le Ghana figure toujours sur la liste de surveillance de niveau 2 du département d'État chargé de la traite d'êtres humains aux États-Unis, mais a déployé des efforts considérables en 2018 pour réduire considérablement le phénomène en 2018.

Situation de la LBC/FT

61. Le Ghana figure parmi les États membres les plus performants du GIABA en ce qui concerne la mise en œuvre de mesures de LBC / FT répondant à des normes internationales acceptables. Le pays a été évalué en 2016, le premier dans le cadre du deuxième cycle d'évaluations mutuelles du GIABA. Etant le premier État membre à être évalué dans le cadre du deuxième cycle le Ghana a fait preuve de leadership et témoigne de la vigueur relative de son dispositif de LBC / FT ainsi que de l'engagement politique des dirigeants du pays.

62. À la suite de l'évaluation, le Ghana a été placé dans le processus de suivi renforcé. Les résultats de l'évaluation, y compris les détails des actions spécifiques entreprises par le Ghana pour renforcer son système de LBC / FT, ainsi que les lacunes qui restent à résoudre sont traitées dans le chapitre 3.

Assistance technique

63. Le Ghana a continué de recevoir l'appui du GIABA et de ses partenaires pour renforcer encore son dispositif de LBC / FT. Les besoins d'assistance technique spécifiques exprimés par le pays en 2018 sont notamment les suivants : renforcement des capacités en matière

de formation et de recherche / typologies de la CRF ; et formation des agences de contrôle et de réglementation, des forces de l'ordre, du pouvoir judiciaire, des institutions financières et des EPNFD.

Conclusion

64. La stabilité politique du Ghana a largement contribué à l'amélioration continue de son système de LBC / FT, renforcée par l'amélioration des performances en matière de gouvernance globale. En outre, la reprise économique prévue devrait fournir au pays davantage de ressources pour mettre en œuvre des mesures de LBC / FT afin de résoudre de manière exhaustive les lacunes identifiées dans son dispositif par le deuxième rapport d'évaluation mutuelle.

GUINÉE

Situation politique

65. Depuis l'élection présidentielle d'octobre 2015, le système politique guinéen s'est considérablement stabilisé. Le pays a organisé pacifiquement des élections locales pour la première fois depuis la fin du régime militaire, marquant ainsi la maturité croissante du système politique dans un pays marqué par une succession de turbulences politiques. L'évolution politique constante du pays devrait permettre de renforcer les institutions de gouvernance et d'appuyer l'amélioration continue de la mise en œuvre de la LBC/FT.

66. La tendance positive de la gouvernance globale en Guinée, telle que notée en 2017, s'est poursuivie en 2018, comme en témoigne son classement au sein du groupe IIAG pour l'année. Le pays est passé de la 41^{ème} position en Afrique en 2016, avec un taux de 43,3%, à la 39^{ème} position en 2017, avec un taux de 45,5%, et à la 37^{ème} position avec un taux de 45,9%. Dans le même ordre d'idées, la Guinée a légèrement amélioré sa perception de la corruption, passant du 148^{ème} rang mondial en 2017 au 138^{ème} en 2018. Ces chiffres montrent que, si la gouvernance reste un défi majeur pour le pays, la situation s'améliore progressivement.

Situation économique et financière

67. Depuis 2016, la Guinée a régulièrement consolidé sa reprise économique après le bilan dévastateur de la maladie à virus Ebola. Le PIB a atteint 6,4% en 2017 alors qu'il était à 4,6% en 2016 et devrait se situer à 6,2 % en 2018. Cette reprise est tirée par la bonne performance des secteurs des mines, de l'agriculture et de l'énergie après l'épidémie d'Ebola. Toutefois, le taux d'inflation reste élevé : il était estimé à 8,1% en 2016 et projeté à 8,4% en 2017 et 2018. Le gouvernement reste attaché aux réformes post-Ebola et l'économie devrait rester sur la voie d'une reprise soutenue. Les efforts doivent être redoublés pour libérer le potentiel de l'économie et favoriser une croissance inclusive.

Prévalence des infractions sous-jacentes

68. Les infractions sous-jacentes prévalentes en Guinée en 2018 sont les suivantes : le trafic de drogue, la corruption, la contrefaçon, la fraude / l'évasion fiscale, le vol, la traite des personnes, le trafic de marchandises, l'exploitation sexuelle et le piratage. La Guinée déploie des efforts considérables pour lutter contre la traite d'êtres humains et le pays a amélioré sa position en 2018, passant du niveau 3 au niveau 2 sur la liste de surveillance du Département d'État américain concernant la traite des personnes. Les moyens connus pour blanchir les produits de ces crimes incluent l'investissement dans les transactions immobilières, le transport transfrontalier d'espèces et d'instruments au porteur, les banques, les compagnies d'assurances, les EPNFD et le système financier décentralisé.

Situation de la LBC/FT

69. La Guinée a continué de renforcer son dispositif de LBC / FT et de se conformer davantage aux normes internationales. Le chapitre 3 contient des informations détaillées sur les progrès réalisés par le pays. Les principales réalisations concernent la lutte contre la corruption, les saisies de drogue, les poursuites pour blanchiment de capitaux, le renforcement des capacités de la CRF, la coopération internationale et le gel des avoirs. Malgré les progrès accomplis, le système guinéen de lutte contre

le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme recèle toujours des insuffisances et le pays est actuellement sur le processus de suivi régulier accéléré.

Assistance technique

70. Les besoins d'assistance technique exprimés par la Guinée en 2018 sont les suivants : formation et équipement informatique pour la CRF, formation au profit des EPNFD, des organisations de la société civile et des médias.

Conclusion

71. La reprise économique post-Ebola en Guinée et l'environnement politique stable sont impressionnants. La croissance économique doit être soutenue afin de consolider les perspectives positives. Cela renforcera les efforts du pays pour améliorer son dispositif de LBC / FT afin de le rendre plus conforme aux normes internationales.

GUINEE BISSAU

Situation politique

72. L'engagement politique soutenu des autorités de la CEDEAO en Guinée Bissau a considérablement apaisé la crise politique des années précédentes. La CEDEAO a poursuivi son appui pour le renforcement de la démocratie et de la stabilité politique dans le pays en 2018. Suite à l'échec de la Guinée-Bissau à mettre en œuvre l'accord de Conakry, notamment la nomination d'un Premier ministre par consensus et la formation d'un gouvernement inclusif, la CEDEAO a imposé des sanctions collectives et individuelles au gouvernement en février 2018. Alors que les élections législatives ont été reportées de novembre 2018 à mars 2019, la CEDEAO a continué de suivre la situation jusqu'à ce que toutes les dispositions de l'Accord de Conakry soient pleinement appliquées.

73. La gouvernance globale en Guinée-Bissau s'est améliorée régulièrement au cours des dernières années, au fur et à mesure que le système politique se rapprochait de la stabilisation.

74. Le pays est passé à la 42ème position en Afrique en 2018, après avoir été 43ème en 2017, 44ème en 2016 et 45ème en 2015 sur le plan de la gouvernance. Au niveau de la corruption, la performance du pays reste très médiocre, revenant au taux de 16% de 2016 sur 17 % en 2017.

75. La Guinée-Bissau doit lutter contre la corruption et dépasser de loin la 172ème position mondiale afin de renforcer la gouvernance et de lutter efficacement contre les crimes financiers, y compris le BC/FT.

Situation économique et financière

76. La relance économique de la Guinée-Bissau depuis 2015, date à laquelle le soutien des bailleurs a été rétabli, a ralenti par rapport à 2017. Le PIB, qui avait progressé de 5,8% en 2016, a ralenti pour atteindre environ 5,5% en 2017 et devrait augmenter à 5,2% en 2018. L'augmentation sensible des recettes d'exportation de noix de cajou et la récolte impressionnante de cultures vivrières sont les principaux facteurs de la performance économique. La crise politique persistante a bloqué les potentiels de croissance de l'économie, qui auraient dû mieux s'en sortir. L'inflation, estimée à 2,3% en 2017, est restée dans les limites du seuil de 3% fixé par l'UEMOA. La Guinée-Bissau a l'un des indices de développement humain les plus bas et a continué à se classer parmi les pays appartenant à la catégorie de développement humain la plus basse. Le pays doit relever le défi d'une croissance accélérée et plus inclusive afin de réduire la pression sociale et le potentiel de criminalité.⁴

Prévalence des infractions sous-jacentes

77. Les principaux délits sous-jacents du blanchiment de capitaux signalés par le pays en 2018 comprennent le trafic de drogue, la corruption, la fraude, la fraude fiscale, la traite des personnes, le vol et le piratage. Comme on l'a signalé ces dernières années, le pays a été utilisé comme voie de transit pour la cocaïne à destination de l'Europe en provenance d'Amérique latine. En outre, la Guinée-Bissau

serait un pays source pour les enfants soumis au travail forcé et au trafic sexuel. Après avoir déployé des efforts considérables pour lutter contre la traite des êtres humains, la Guinée Bissau est passée de la catégorie 3 à la catégorie 2 dans le rapport 2018 du Département d'État américain sur la traite des personnes.

78. Selon le pays, les méthodes et moyens utilisés pour blanchir le produit des crimes sont le transport transfrontalier d'espèces et d'instruments au porteur, les transactions immobilières, les transactions bancaires, le système financier décentralisé et les EPNFD.

Situation de la LBC/FT

79. Les progrès accomplis par la Guinée-Bissau dans la résolution des problèmes stratégiques relevés dans le dispositif de LBC / FT ont été lents. Les carences stratégiques sont décrites au chapitre 3 du présent rapport. En conséquence, le GIABA a maintenu la Guinée Bissau sur le processus de suivi renforcé et maintenu, en 2018, la déclaration publique sur le pays jusqu'à ce que les insuffisances stratégiques subsistantes soient résolues de manière substantielle.

Assistance technique

80. Le GIABA et les partenaires de développement ont renouvelé leur engagement d'appuyer les efforts du gouvernement visant à renforcer le dispositif de LBC/FT du pays. Le GIABA continuera de travailler en étroite collaboration avec le pays pour mettre en œuvre le plan d'action élaboré pour remédier à ses insuffisances stratégiques.

81. Les besoins d'assistance technique exprimés par le pays en 2018, portent sur la formation, le mentorat, la fourniture d'équipements et logistiques, le renforcement des capacités d'analyse stratégique de la CRF, de même que celui des organismes de supervision et de réglementation.

4. Voir le rapport sur la traite des êtres humains du Département d'Etat Américain, 2018, P. 205

Conclusion

82. La crise politique persistante en Guinée-Bissau demeure un obstacle au développement du pays et affaiblit le potentiel de croissance de l'économie. Les autorités de Guinée-Bissau doivent résoudre de toute urgence la crise politique et faire preuve d'un engagement politique accru et de haut niveau en vue de remédier aux insuffisances stratégiques persistantes du dispositif de LBC / FT du pays.

LIBÉRIA

Situation politique

83. Avec l'élection sans trouble du Président George Weah en fin 2017, marquant le premier transfert démocratique du pouvoir depuis des décennies, le Libéria est parvenu à renforcer son redressement après la guerre, sa réconciliation nationale et sa stabilité politique. Le nouveau gouvernement a été confronté à d'énormes attentes de la part des Libériens pour renforcer les institutions publiques, lutter contre la corruption et améliorer considérablement la gouvernance. Comme attendu, la gouvernance globale au Libéria s'est améliorée en 2018, passant de la 28ème position en Afrique en 2017 à la 23ème en 2018. En ce qui concerne l'indice de perception de la corruption, la performance du Libéria s'est améliorée en 2018, passant de la 122ème position mondiale en 2017. De même, le score du pays a légèrement augmenté, passant de 31% à 32% au cours de la même période. Le pays devrait renforcer la gouvernance afin de suivre le rythme de la stabilisation politique et de la consolidation démocratique.

Situation économique et financière

84. L'économie du Libéria a poursuivi sa lente reprise après la stagnation induite par le virus Ebola au cours des dernières années. L'économie devrait se redresser avec une croissance prévue de 3,9% du PIB en 2018 et de 5% en 2019. Cette perspective est corroborée par la hausse attendue de la production d'or et de minerai de fer et par le retour des investissements. En outre, l'inflation induite par le virus Ebola, qui a fortement augmenté pour atteindre 12,5% en 2016, est en baisse. Le nou-

veau gouvernement s'est engagé à mettre en place des politiques qui stimulent une croissance rapide et inclusive, compte tenu des défis énormes auxquels il est confronté et de la nécessité de lutter contre l'exclusion sociale, en particulier chez les jeunes.

Prévalence des infractions sous-jacentes

85. Les infractions sous-jacentes de BC/FT les plus courantes, telles que rapportées par le Libéria en 2018, comprennent le trafic de drogue, la corruption, la contrefaçon, la fraude y compris la fraude fiscale.

86. Cela correspond aux déclarations du pays des années précédentes. Selon le rapport sur la traite d'êtres humains de 2018, le Libéria est un pays de la catégorie 2 et déploie des efforts importants pour lutter contre la traite d'êtres humains. Ces délits sous-jacents génèrent une quantité substantielle de produits illicites qui sont blanchis par le biais de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'instruments au porteur, par l'intermédiaire des banques, des EPNFD et des casinos / jeux de hasard.

Situation de la LBC/FT

87. Le Libéria a accompli des progrès, en 2018, pour corriger les lacunes subsistantes de son dispositif de LBC / FT. Certaines des mesures importantes adoptées par le pays concernent la législation LBC / FT, la supervision des institutions financières, l'évaluation des risques au niveau national et la sensibilisation des parties prenantes. Ces mesures ont permis au Libéria de remédier aux carences stratégiques identifiées dans son dispositif de LBC / FT. Cependant, malgré ces progrès, le système de LBC / FT du pays doit encore faire face à de nombreux défis qui nécessitent une attention urgente. Le chapitre 3 de ce rapport fournit des détails sur les mesures mises en œuvre par le Libéria au cours de l'année et sur les déficiences non résolues du système de LBC / FT du pays.

Assistance technique

88. Les besoins exprimés par le Libéria en 2018 consistent principalement à renforcer la CRF par la formation et le mentorat, la formation et

la sensibilisation des organismes chargés des enquêtes et poursuites pénales, la formation et le mentorat pour les agences de régulation et de supervision, de même que pour les EPNFD.

Conclusion

89. L'année 2018 a commencé avec un nouveau gouvernement, à la suite de l'élection présidentielle de décembre 2017, offrant au Libéria une nouvelle occasion de renforcer la mise en œuvre de la LBC / FT en tant que priorité politique. Une telle orientation garantirait que le pays établisse une base solide pour la reprise économique si nécessaire. À cet effet, le GIABA et les partenaires au développement devraient maintenir leur engagement avec le Libéria afin de s'assurer que le pays s'engage pleinement à s'acquitter de ses obligations internationales en matière de LBC / FT.

MALI

Situation politique

90. Le processus politique au Mali a continué de se stabiliser avec la mise en œuvre de l'accord de paix post-conflit de 2015. Des élections présidentielles se sont tenues pacifiquement au cours de l'année, tandis que les élections législatives prévues pour novembre / décembre ont été reportées à 2019. Toutefois, la situation en matière de sécurité reste fragile, des djihadistes ayant perpétré des attaques mortelles contre des objectifs militaires et civils en 2018. En janvier, des terroristes ont attaqué une base militaire, tuant 16 soldats. D'autres attaques ont entraîné une augmentation du nombre de victimes civiles. Le gouvernement continue de faire face au défi de taille que représente la lutte contre la radicalisation, le crime organisé et d'autres flux financiers illicites, qui font partie des facteurs qui ont déclenché le terrorisme dans le pays.

91. La performance du Mali en matière de gouvernance globale a légèrement diminué, passant de 51,9% en 2017 à 50,1% en 2018. Toutefois, le score de l'IPC de Transparency International s'est légèrement amélioré, passant de 31% l'année précédente à 32%. Le pays a maintenu sa position de 122ème en 2017, en baisse par rapport à la 116ème en 2016.

Situation économique et financière

92. La reprise économique au Mali depuis 2013 a commencé à se ralentir en 2016, même si les perspectives restent positives. Alors que le PIB a augmenté de 6,5% en 2014 et 2015, la croissance a ralenti pour s'établir à 5,5% en 2016 et 5,3% en 2017, et devrait se consolider à 5,0% en 2018. L'inflation devrait passer de 1,8% en 2016 à 2,0% 2017, ce qui est largement dans les limites du plafond de l'UEMOA.

93. Les prix des principales exportations maliennes, le coton et l'or, sont très volatiles sur le marché international, tandis que la situation en matière de sécurité reste fragile. Ces facteurs constituent une menace constante pour la stabilité macroéconomique et le développement humain du pays. Le défi consiste à veiller à ce que les perspectives positives de l'économie soient maintenues et plus inclusives afin de réduire le taux élevé de pauvreté et la vulnérabilité de la population au BC / FT et aux crimes sous-jacents associés.

Prévalence des infractions sous-jacentes

94. Toutes les infractions sous-jacentes majeures liées au BC / FT dans la région étaient signalées au Mali, comme indiqué dans le rapport pays de 2018. Ils incluent le trafic de drogue, la corruption, la fraude, y compris la fraude fiscale, le trafic de marchandises, la traite des êtres humains, le vol, la contrefaçon, l'exploitation sexuelle et le piratage. Le Mali est passé du groupe de pays de la catégorie 3 au groupe de pays de la catégorie 2 dans le rapport américain de 2018 sur le trafic des êtres humains.

94. Comme indiqué dans des rapports précédents, la difficulté de contrôler le vaste territoire désertique dans le nord du Mali, où les groupes terroristes continuent de dominer, accroît la prévalence du crime organisé et suscite de vives inquiétudes quant aux risques élevés auxquels le pays est confronté en matière de BC/FT. Le rapport pays répertorie les moyens suivants permettant de blanchir le produit de ces crimes : transactions immobilières, transport transfrontalier d'espèces et de titres au porteur, transactions bancaires, sociétés d'assurance, EPNFD et micro finance.

Situation de la LBC/FT

95. Malgré les problèmes de sécurité du pays, le Mali a poursuivi ses efforts en 2018 pour remédier aux carences constatées dans le dispositif de LBC / FT. Les mesures importantes adoptées par le Mali au cours de l'année, ainsi que les lacunes subsistantes dans le dispositif de LBC / FT du pays, sont décrites au chapitre 3. Le Mali a été retiré du processus de suivi étant donné qu'il doit se soumettre au deuxième cycle des évaluations mutuelles, la visite sur place devant être effectuée au début de 2019. Le pays doit résoudre de toute urgence les insuffisances en suspens de son dispositif de LBC/FT en préparation de l'évaluation afin d'améliorer ses chances d'obtenir de bons résultats.

Assistance technique

96. En 2018, le Mali a demandé une assistance dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités de la CRF pour la conduite d'études de recherche / typologies.

Conclusion

97. Bien que le Mali ait démontré son engagement en faveur de la mise en œuvre des mesures de LBC/FT en 2018, la présence durable d'organisations terroristes, leurs opérations dans le pays et leurs liens avec la criminalité transnationale organisée appellent à une extrême vigilance de la part des autorités. Le pays a besoin du soutien continu du GIABA et de ses partenaires au développement pour lutter contre le financement du terrorisme et d'autres crimes organisés.

NIGER

Situation politique

98. Les controverses entourant l'élection présidentielle du Niger de 2016, boycottée par l'opposition, se sont estompées et le pays est resté politiquement stable en 2018. Toutefois, la situation en matière de sécurité était menacée par des attaques terroristes persistantes tout au long de l'année. Outre les groupes terroristes affiliés à Al-Qaïda, qui opèrent de l'autre

côté de la frontière avec le Mali, le groupe terroriste Boko Haram opère à partir du nord du Nigeria voisin et s'abrite au sud du Niger, à la frontière avec le sud du Tchad, convergeant autour du lac Tchad. En mars 2015, Boko Haram a prêté allégeance à l'État islamique d'Irak et de Syrie (ISIS) et a été reconnue comme une filiale de l'État islamique en Afrique de l'Ouest - ISIS-WA. Une scission à Boko Haram a conduit ISIS-WA à opérer de manière indépendante, principalement dans la région du lac Tchad. L'émergence de l'ISIS-WA a encore aggravé les problèmes de sécurité du Niger.

Situation économique et financière

99. La reprise économique du Niger depuis 2016 s'est poursuivie jusqu'en 2018. La croissance devrait passer de 5,2% en 2017 à 5,4% en 2018, grâce à une bonne récolte, à une production pétrolière accrue et aux investissements dans les infrastructures. L'inflation était estimée à 1,8% en 2017, alors que la mise en œuvre de l'initiative 3N (Des Nigériens Nourrissent des Nigériens) devrait continuer à renforcer la production agricole. Cette perspective positive est prévue malgré les opérations de lutte contre le terrorisme, longues et coûteuses, menées dans le sud du pays. Toutefois, la poursuite des dépenses militaires devrait peser lourdement sur le budget du pays, alors que le prix des produits de base reste très vulnérable aux chocs. Comme indiqué en 2016, les dépenses sociales dans les zones isolées restent nécessaires pour contrer la radicalisation et l'extrémisme.

Prévalence des infractions sous-jacentes

100. En 2018, le Niger a déclaré que le trafic de drogue, la corruption et la fraude y compris la fraude fiscale étaient les infractions sous-jacentes au BC prédominantes dans le pays. En outre, le Niger est resté sur la liste des pays de la catégorie 2 dans le rapport sur la traite des personnes de 2018.

101. En janvier, l'Italie a déployé jusqu'à 470 soldats au Niger pour appuyer la lutte contre la migration illégale et le trafic de personnes vers l'Europe.

102. Parmi les circuits utilisés par les criminels pour blanchir les capitaux provenant des crimes commis au Niger figurent l'immobilier, le transport transfrontalier d'espèces et d'instruments au porteur, les banques, la micro finance et les EPNFD, y compris les casinos / jeux de hasard.

Situation de la LBC/FT

103. Le Niger a réalisé des progrès appréciables en 2018 dans le renforcement de son dispositif de LBC / FT et l'élimination des carences stratégiques de son dispositif de LBC/FT. Les efforts notables comprennent la promulgation de lois pertinentes, les poursuites et condamnations, les saisies et confiscations, les sanctions et la coopération interinstitutions et internationale.

104. Comme indiqué au chapitre 3, le dispositif du Niger en matière de LBC / FT présente toutefois des faiblesses non prises en charge. Le Niger a été retiré du processus de suivi pour lui permettre de préparer la visite sur place pour la deuxième évaluation mutuelle prévue en janvier 2020.

Assistance technique

105. Dans son rapport pays soumis au GIABA pour 2018, le Niger a identifié comme besoins d'assistance technique, la formation pour la CRF. Le GIABA continuera de travailler avec les partenaires techniques et financiers pour renforcer le dispositif de LBC/FT du pays.

Conclusion

106. La stabilité politique et la reprise économique du Niger sont des éléments essentiels pour renforcer le système de LBC / FT du pays. L'engagement politique du pays en faveur de la mise en œuvre des mesures de LBC / FT est incontestable et doit être mis à profit par les partenaires internationaux pour appuyer les efforts nationaux. La longueur des frontières du Niger et la présence de divers groupes terroristes dans les pays voisins rendent le pays extrêmement vulnérable à une kyrielle d'activités criminelles organisées, y compris le FT et d'autres infractions sous-jacentes au

BC. Le GIABA continuera à mobiliser l'assistance internationale requise des partenaires au développement.

NIGERIA

Situation politique

107. Le Nigeria doit organiser des élections au début 2019, ce qui fait de 2018 une année préélectorale dans la plus grande démocratie de l'Afrique. La mobilisation pour les élections générales de 2019 a été pacifique, mais turbulente, ce qui témoigne de l'enracinement de la politique multipartite dans le pays. Cependant, la situation en matière de sécurité est restée catastrophique pendant toute l'année, débutée avec des défis sécuritaires sans précédent. Le vieux conflit entre éleveurs et agriculteurs a éclaté au début de l'année avec une violence meurtrière dans de nombreux États du centre du pays, menaçant de réveiller les tensions ethniques, religieuses et régionales. En outre, le banditisme violent noté dans le nord-ouest pendant une grande partie de l'année, s'est exacerbé par la recrudescence d'attaques terroristes visant des bases militaires dans les États du nord-est.

108. Bien que le gouvernement a continué de faire preuve d'un ferme engagement en faveur de la bonne gouvernance en 2018, les résultats obtenus par le pays en matière de gouvernance au sein du Groupe IIAG ont légèrement reculé, passant de 48,1% à 47,9% en 2018. Le pays a également enregistré de nombreuses condamnations pour blanchiment de capitaux, notamment l'emprisonnement de deux anciens gouverneurs d'État. Le pays a également obtenu un certain nombre de confiscations non liées à une condamnation pour d'importants produits de la corruption. Le Nigeria a maintenu le même score de 27% pour l'IPC en 2017. Le pays doit poursuivre sur sa lancée dans la lutte contre la corruption afin de démontrer son efficacité dans la mise en œuvre de la LBC / FT.

Situation économique et financière

109. La reprise progressive de l'économie nigériane après la récession s'est poursuivie tout au long de l'année. Le PIB a augmenté de 0,8% en 2017 à 2,1% prévus en 2018, sous

l'effet de la hausse des prix du pétrole et de la production, ainsi que de l'amélioration considérable des performances de l'agriculture.

110. L'hyperinflation est toujours un défi, qui avoisinait les 16% en 2017, bien qu'il soit en baisse, et devrait atteindre 13,7% à la fin de 2018. Il est attendu que le gouvernement maintienne la mise en œuvre du Plan de relance et de croissance économique du Nigeria (NERGP 2017-2020) et que l'économie suive une voie plus sûre, plus rapide et plus inclusive. De telles perspectives donneraient au gouvernement la possibilité de poursuivre la lutte contre l'insécurité, la corruption, le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le terrorisme en général.

Prévalence des infractions sous-jacentes

111. Le rapport pays du Nigéria pour 2018 montrait que la plupart des infractions sous-jacentes liés au BC / FT dans la région étaient présents dans le pays. Ils comprennent le trafic de drogue, la corruption, la contrefaçon, la fraude, la fraude fiscale, le trafic d'êtres humains et le trafic de marchandises. Selon le rapport 2018 du Département d'État américain sur la traite des personnes, le Nigéria a été maintenu sur la liste de surveillance de niveau 2 au cours de l'année, après des efforts soutenus pour lutter contre la traite des êtres humains.

Situation de la LBC/FT

112. Le Nigéria a maintenu les progrès accomplis ces dernières années dans le renforcement de son dispositif de LBC/FT, notamment avec l'entrée en vigueur de la loi sur la Cellule de renseignements financiers le 11 juillet 2018 et consécutivement la levée ultérieure de la suspension de la CRF de qualité de membre du groupe Egmont. En outre, le projet de loi sur le produit du crime est en cours d'examen au Parlement. Parmi les autres domaines de progrès figurent le blanchiment de capitaux et les condamnations connexes, la supervision des entités déclarantes et l'application de sanctions en cas de non-respect des obligations en matière de LBC / FT et la saisie du produit de la corruption. Le chapitre 3 examine en détail les progrès réalisés par

le Nigéria au cours de l'année et les lacunes de son dispositif de LBC/FT non entièrement prises en charge.

113. Le pays a été retiré du processus de suivi en prévision du deuxième cycle d'évaluations mutuelles. Le Nigéria cherche également à devenir membre du Groupe d'action financière (GAFI). Le pays doit accélérer l'adoption du projet de loi sur les produits du crime et du projet de loi sur l'entraide judiciaire. La confirmation de l'adoption de ces lois au plus tard à la fin de 2018 facilitera la décision du GAFI sur la date de la mission de haut niveau concernant le processus d'adhésion du Nigéria lors de la session plénière du GAFI en février 2019.

Assistance technique

114. Les besoins d'assistance technique exprimés par le Nigéria pour 2018 concernent la formation des membres de la CRF.

Conclusion

115. Malgré les problèmes complexes de sécurité que connaît le Nigéria, l'économie est sur la voie de la reprise, quoique lentement, tandis que les mesures de lutte contre le terrorisme et la corruption donnent des résultats.

116. Le pays doit résolument faire face aux nouvelles menaces à la sécurité posées par le banditisme et les affrontements entre éleveurs et agriculteurs et poursuivre la restructuration de l'économie afin d'accélérer la croissance. La mise en œuvre réussie du NERGP favorisera le développement humain comme un rempart contre le radicalisme, l'extrémisme violent, l'insécurité et le crime organisé.

SAO TOME ET PRINCIPE

Situation politique

117. São-Tomé et Príncipe (STP) est une démocratie multipartite. Le pays a continué de consolider sa stabilité politique depuis la dernière élection présidentielle tenue en 2016. Bien que n'étant pas de la CEDEAO, STP a été admis État membre du GIABA en 2013.

118. En termes de gouvernance, São Tomé et Príncipe est resté l'un des pays les plus performants en Afrique. Cependant, le pays de 11ème en 2016 et 2017 à 12ème Afrique au niveau de la gouvernance globale en Afrique, perdant ainsi un point sur sa position. En conséquence, la note du pays est passée de 61% en 2017 à 59,2% en 2018. En ce qui concerne la perception de corruption, STP a conservé la 64e position, le même score que l'année précédente. Les compétences solides du pays en matière de gouvernance doivent être exploitées pour faire face au défi de la corruption et renforcer la mise en œuvre de la LBC/FT.

Situation économique et financière

119. São Tomé-et-Príncipe (STP) a connu une croissance économique ces dernières années, le PIB réel ayant progressé de 5,5% par rapport à l'estimation de 5,2% pour 2017. L'inflation a continué de reculer pendant plusieurs années consécutives, passant de 5,5% en 2016 à 5,1% en 2017 et devrait atteindre 5,0% en 2018. Cette performance est tirée par les investissements dans les infrastructures. Comme indiqué les années précédentes, l'économie monétaire du pays, l'émergence de l'extraction pétrolière et la situation géographique du pays dans le golfe de Guinée, où la criminalité organisée est en augmentation, contribuent à accroître les risques de BC/FT.

Prévalence des infractions sous-jacentes

120. Dans son rapport pays soumis au GIABA en 2018, São-Tomé et Príncipe signale toutes les infractions sous-jacentes au BC prédominantes dans la région, notamment le trafic de drogue, la corruption, la fraude, l'évasion fiscale, la contrebande de marchandises, la traite des êtres humains, l'exploitation sexuelle, le vol, la contrefaçon, le trafic et le piratage. Les produits de ces crimes sont blanchis à travers les mouvements de fonds transfrontaliers, les banques, les compagnies d'assurance, les établissements de protection des civils, les EPNFD et les micro-finances.

Situation de la LBC/FT

121. São Tomé e Príncipe (STP) a progressé dans le renforcement de son dispositif de BC/FT en

2018. Il convient de noter que le pays a promulgué des lois essentielles qui devraient renforcer les mesures existantes et aider à remédier les défaillances de son dispositif de LBC/FT.

122. Parmi les autres domaines de progrès importants, il peut être cité : les condamnations pour BC et la saisie / le gel d'actifs, la coopération inter-agences, la sensibilisation et la formation des parties prenantes, la coopération internationale et la supervision des institutions financières. Le chapitre 3 contient des informations détaillées sur les progrès réalisés par STP au cours de l'année et sur les insuffisances subsistantes du dispositif de LBC/FT du pays. STP est maintenu dans le processus de suivi régulier accéléré et devrait soumettre son sixième rapport de suivi à la plénière du GIABA en mai 2019.

Assistance technique

123. Le GIABA a continué d'encadrer STP afin de l'aider à renforcer son nouveau dispositif de LBC/FT, en renforçant ses capacités à mettre en œuvre les mesures de LBC/FT requises. À cette fin, STP a identifié les besoins d'assistance technique suivants en 2018 : équipement informatique et logistique et formation pour la CRF et le pouvoir judiciaire.

Conclusion

124. Comme il a été signalé au cours des dernières années, l'emplacement de STP en tant qu'île dans le golfe de Guinée le rend particulièrement vulnérable à toute une gamme d'activités criminelles. La menace du crime organisé international, en particulier de la contrebande, du vol de pétrole et de la piraterie, dans le golfe de Guinée n'a cessé d'augmenter, et le pays est encouragé à continuer de renforcer la bonne gouvernance et à s'engager davantage pour la mise en œuvre intégrale des normes internationales acceptables en matière de LBC/FT afin de protéger son système financier.

SENEGAL

Situation politique

125. La réputation du Sénégal en tant que modèle de démocratie et de stabilité politique a été préservée en 2018. Le pays a maintenu sa

réputation d'exemple régional de stabilité politique fondée sur une démocratie multipartite, une culture de paix et de tolérance. La Casamance, qui était autrefois une région agitée, est restée pratiquement calme quatre ans après le cessez-le-feu de 2014, marquant ainsi la consolidation de la paix dans la région.

- 126.** Le Sénégal a maintenu la tradition de haute performance en matière de gouvernance par rapport aux autres pays africains. Son score global de gouvernance est passé de 60,3% et 61,6% en 2016 et 2017, à 63,3% en 2018, bien que le pays ait maintenu sa position de 10ème sur 54 pays africains au sein du groupe IIG ces trois dernières années. Le Sénégal a maintenu ses performances en matière de perception de la corruption. Le score du pays est resté constant pour la troisième année à 45%, contre 44% en 2014, même si le pays a connu un léger recul par rapport à 2017 en termes de rang, passant de la 66ème place à la 67ème selon l'IPC de Transparency International.

Situation économique et financière

- 127.** La croissance économique du Sénégal a continué de s'accroître en 2018, le PIB réel devant progresser de 7,0% en 2018 par rapport à l'estimation de 2017 de 6,8%. Cette performance impressionnante a été menée par les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services. L'inflation devrait se stabiliser à 1,7% en 2018. La mise en œuvre des grands projets du Plan Sénégal émergent (PSE), lancé en 2014, est entrée dans sa quatrième année en 2018. Le PSE vise à faire du Sénégal une économie émergente d'ici 2035 et un pôle économique pour l'Afrique de l'Ouest.

Prévalence des infractions sous-jacentes

- 128.** En 2018, le Sénégal a déclaré que la contrebande de marchandises, la traite des êtres humains et le vol étaient les infractions sous-jacentes de BC/FT dans le pays. Selon le rapport sur la traite des personnes de 2018, le Sénégal reste placé dans le groupe de pays de la catégorie 2 pour la troisième année consécutive. Le produit du crime est blanchi par le biais de transactions immobilières, de mouvements transfrontaliers d'argent liquide

et les EPNFD. La stabilité politique, sociale et économique du pays, par rapport à la fragilité de ses voisins, signifiait que le pays était soumis à une pression considérable non seulement des criminels, mais aussi de la migration irrégulière et de l'opportunisme économique.

Situation de LBC/FT

- 129.** Le Sénégal a continué de manifester sa ferme volonté de mettre en œuvre des mesures robustes de LBC/FT. Le pays a fait l'objet d'une évaluation mutuelle en 2017 au titre du deuxième cycle et le rapport a été examiné et adopté par la plénière du GIABA en 2018. Les résultats de l'évaluation sont discutés au chapitre 3. Le détail des efforts du pays en 2018 et les lacunes subsistantes de son dispositif de LBC/FT figurent dans ce chapitre.

Assistance technique

- 130.** Le GIABA et ses partenaires au développement continueront d'appuyer les efforts du pays pour remédier aux carences de son dispositif de LBC/FT. Le seul besoin d'assistance technique exprimé par le pays en 2018 est la formation de la CRF. La CRF du Sénégal a continué de fournir des services de mentorat à d'autres CRF moins développées de la région, en particulier dans les pays francophones.

Conclusion

- 131.** La stabilité politique et la croissance économique rapide du Sénégal créent un climat favorable pour que le pays maintienne son ferme engagement à lutter contre le BC/FT en faisant de nouveaux progrès pour remédier aux carences identifiées dans son dispositif de LBC/FT. Avec l'achèvement de la deuxième phase d'évaluation mutuelle, le Sénégal devra affecter des ressources à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport.

SIERRA LEONE

Situation politique

- 132.** La Sierra Leone a connu en 2018 des élections générales pacifiques et une transition en

douceur du pouvoir. La défaite électorale du parti au pouvoir témoigne de l'évolution et de la maturité du système politique du pays après le conflit. Le pays a continué à améliorer sa gouvernance en 2018. Il a maintenu sa position de 2017, 26ème pays africain sur les 54 à l'IIAG de 2018, bien que son score a légèrement chuté à 50,9% par rapport à 51,7% l'année précédente. Le score du pays sur l'IPC de Transparency International est resté inchangé par rapport à 2016 à 30%. Cependant, le classement du pays s'est légèrement amélioré, passant de la 130ème l'année précédente, à la 129ème place. Cette baisse montre que la corruption reste un défi crucial, auquel le nouveau gouvernement doit faire face pour améliorer la gouvernance dans le pays.

Situation économique et financière

133. La reprise économique post-Ebola en Sierra Leone a été rapide. L'économie a connu une croissance estimée à 5,7% en 2017 et devrait soutenir la dynamique à 6,1% en 2018. Cette performance est tirée par l'exploitation du minerai de fer, bien que la volatilité des prix internationaux de ce produit laisse présager une incertitude sur la performance du pays. Le gouvernement continue à faire face à la tâche ardue d'améliorer la gouvernance et le développement humain afin de remédier aux difficultés sociales tout en mettant en œuvre des mesures contre la possibilité d'une augmentation du taux de criminalité.

Prévalence des infractions sous-jacentes

134. Dans son rapport pays soumis au GIABA en 2018, la Sierra Leone a identifié les infractions sous-jacentes de BC/FT suivantes : corruption, trafic de drogue, fraude / évasion fiscale, trafic de marchandises et traite des êtres humains. Le pays a conservé sa classification de 2017 en tant que catégorie 2 dans le rapport sur la traite des personnes de 2018. Les méthodes et moyens utilisés pour blanchir le produit de ces crimes en 2018 incluent les mouvements transfrontaliers d'espèces, les transactions immobilières, les banques, les institutions de micro finance et les EPNFD.

Situation de la LBC/FT

135. La Sierra Leone a continué de progresser régulièrement dans le renforcement de son dispositif de LBC/FT en 2018. Le pays a notamment publié des lignes directrices révisées pour la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, et organisé des activités de formation et de sensibilisation sur celles-ci au profit des institutions financières.

136. Le pays a également renforcé la supervision des institutions financières, enregistré des condamnations pour blanchiment de capitaux, renforcé la coordination nationale, la coopération interinstitutions, et enregistré la saisie et le gel de certains avoirs. Le chapitre trois de ce rapport fournit des détails sur les mesures mises en œuvre par le pays en 2018, ainsi que sur les lacunes non résolues de son dispositif de LBC/FT. Cependant, le pays doit démontrer son engagement pour la mise en œuvre du plan d'action élaboré à l'issue de son évaluation nationale des risques.

Assistance technique

137. Dans son rapport pays soumis au GIABA, la Sierra Leone a défini les domaines d'assistance technique suivants en 2018 : formation de la CRF et des agences de surveillance et de réglementation. Le pays doit mobiliser l'assistance et le soutien nécessaires pour remédier aux déficiences subsistantes et pour mettre son dispositif de LBC/FT en conformité avec les normes internationales requises.

Conclusion

138. Après l'épidémie d'Ebola, la Sierra Leone a fait preuve de stabilité politique et sociale et assiste à un redressement économique accéléré. Malgré ces perspectives positives, davantage de réformes sont nécessaires pour améliorer considérablement la gouvernance et garantir une croissance économique rapide et inclusive. L'amélioration de la gouvernance devrait également se traduire par une mise en œuvre plus efficace des mesures de LBC/FT dans le pays.

139. Cela se traduirait également par une lutte plus frontale contre la corruption et d'autres crimes sous-jacents liés au BC/FT, réduisant ainsi la vulnérabilité du pays aux menaces de BC/FT.

TOGO

Situation politique

140. Les troubles politiques au Togo se sont poursuivis jusqu'en 2018. Les manifestations qui ont éclaté l'année précédente pour modification de la constitution de 1992 se sont poursuivies tout au long de l'année. Les manifestants ont menacé de continuer jusqu'à ce que des réformes démocratiques plus vastes soient obtenues. L'intervention de la CEDEAO a facilité les pourparlers entre le gouvernement et l'opposition. Les élections législatives reportées, ont été finalement organisées le 20 décembre 2018, ce qui a permis d'apaiser la situation politique.

141. Les performances du Togo en matière de gouvernance globale ont diminué en 2018. Avec un score de 49,1% à l'IIAG en 2018, le pays est passé de la 26e position en 2017 à la 30e en Afrique. De même, le Togo a pris du recul sur la perception de la corruption, telle que mesurée par l'IPC de Transparency International. Le score du pays est passé de 32% en 2017 à 30% en 2018, passant rapidement du 117e rang mondial en 2017 au 129e rang mondial en 2018.

142. La corruption croissante entrave la mise en œuvre efficace de la LBC/FT et, comme de nombreux autres pays de la région, le Togo doit améliorer ses performances en matière de gouvernance et aménager un environnement propice au respect de ses obligations en matière de LBC/FT.

Situation économique et financière

143. La croissance économique du Togo est restée à un niveau modeste pratiquement inchangé pendant quatre années consécutives. La croissance du PIB s'est établie à 5,3% en 2015 et à 5,0% en 2016, puis à 4,5% en 2017. La croissance devrait revenir à 5,0% en 2018 si le secteur de l'agriculture continue à bien se comporter et si les protestations politiques

ne perturbent pas de manière significative les activités économiques.

Prévalence des infractions sous-jacentes

144. Dans son rapport de 2018 au GIABA, le Togo signalait la prévalence des infractions sous-jacentes suivantes : trafic de drogue, corruption, fraude / évasion fiscale, trafic de marchandises, traite des êtres humains, vol, contrefaçon et piratage. Le blanchiment du produit de ces crimes a lieu par le biais de transactions immobilières, de transports de fonds transfrontaliers et de transactions bancaires.

Situation de la LBC/FT

145. En 2018, le Togo a progressé dans la résolution des défaillances stratégiques identifiées dans son système de LBC/FT. Les mesures les plus remarquables adoptées au cours de l'année incluent l'adoption de législations clés, l'obtention de condamnations pour diverses infractions sous-jacentes, le lancement de l'évaluation nationale des risques et la fourniture de statistiques par la CRF sur l'échange d'informations, la fraude et la saisie de produits interdits. Au vu des progrès réalisés, le Togo est passé du processus de suivi renforcé au processus de suivi régulier accéléré. Le pays doit remédier aux lacunes qui subsistent dans son dispositif de LBC/FT avant de mettre fin au processus de suivi en 2019 (voir le chapitre 3 pour plus de détails).

Assistance technique

146. Le Togo a indiqué que ses besoins d'assistance technique en matière de LBC/FT pour 2018 devaient inclure une formation pour la CRF et le pouvoir judiciaire, une sensibilisation, du matériel informatique et logistique, ainsi qu'une formation pour la société civile et les médias.

Conclusion

147. Le Togo a démontré un engagement plus fort que les années précédentes pour la mise en œuvre de mesures de LBC/FT conformes aux normes internationales. Le pays doit poursuivre sur sa lancée et remédier rapidement aux lacunes qui subsistent dans son système de LBC/FT.

CHAPITRE 3

ÉVALUATION DES PAYS

Introduction

- 148.** L'évaluation des dispositifs de LBC/FT des Etats membres du GIABA est au cœur du mandat du GIABA. Elle s'effectue sous la forme d'une évaluation mutuelle, un exercice d'examen par les pairs visant à évaluer le niveau de conformité du dispositif de LBC/FT d'un État membre aux 40 recommandations du GAFI, notamment l'efficacité de ce dispositif, et à formuler des recommandations sur la manière de le renforcer.
- 149.** Suite à l'achèvement du premier cycle, le GIABA a entamé son second cycle d'évaluations mutuelles en septembre 2016. Au 31 juillet 2018, les évaluations sur place du Ghana, du Sénégal, de Cabo Verde et du Burkina Faso ont été effectuées. La Commission Technique du GIABA a examiné et adopté, en plénière, les rapports d'évaluation mutuelle (REM) du Ghana et du Sénégal respectivement en mai 2017 et novembre 2018. Conformément au processus et aux procédures d'évaluation mutuelle du GIABA du second cycle, ces deux pays ont été placés sous le régime de suivi renforcé. Les rapports d'évaluation mutuelle de Cabo Verde et du Burkina Faso seront examinés par la Commission Technique en 2019.
- 150.** Les autres Etats membres continuent de participer au processus de suivi au titre du premier cycle dont ils seront retirés au moins un an avant leur évaluation sur place dans le cadre du second cycle. Ce processus de suivi vise à assurer un contrôle régulier et des informations actualisées sur la conformité des pays aux normes du GAFI et à mettre la pression sur ceux qui ne réalisent pas de progrès significatifs dans la correction des déficiences répertoriées dans leurs dispositifs de LBC/FT. Selon la pratique actuelle, la Commission

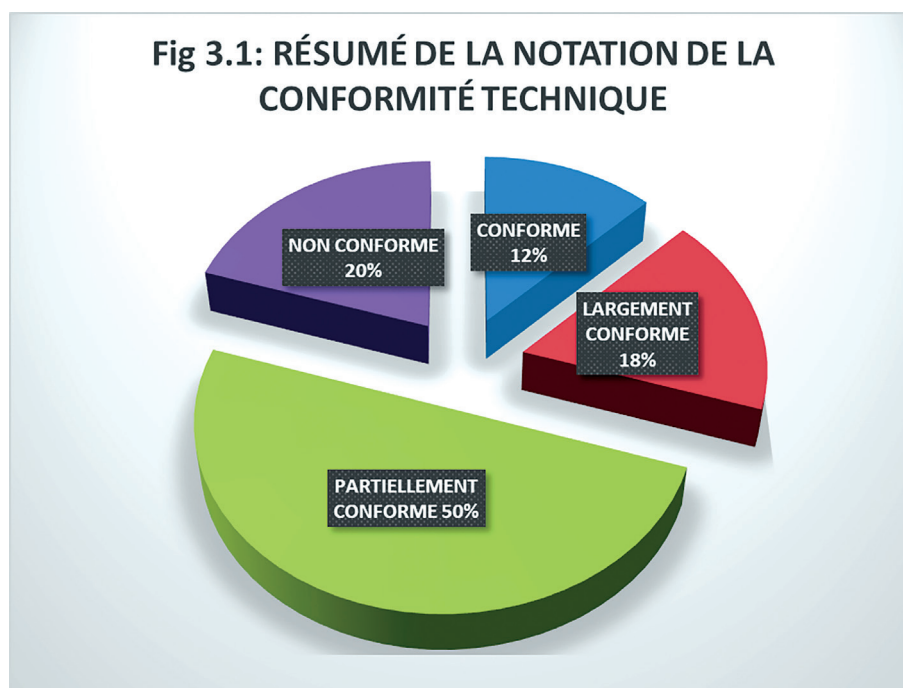
Technique demande aux pays dont le retrait du processus de suivi dans le cadre des évaluations du premier cycle arrive, plus d'un an avant la visite sur place du second cycle, de faire un rapport, en réunion plénière, des progrès réalisés.

DEUXIEME CYCLE D'EVALUATION MUTUELLE DU GIABA

Rapport d'évaluation mutuelle du Sénégal

- 151.** La visite sur place entrant dans le cadre de l'évaluation mutuelle du Sénégal s'est déroulée du 18 septembre au 04 octobre 2017. L'évaluation a été réalisée selon les Recommandations de 2012 du GAFI et la Méthodologie de 2013 relative à l'évaluation de la conformité technique aux Recommandations et de l'efficacité des dispositifs de LBC/FT.
- 152.** Le Rapport d'évaluation mutuelle (REM) du Sénégal a été examiné et adopté lors de la 30e Plénière de la Commission Technique du GIABA tenue à Banjul, Gambie, du 11 au 16 novembre 2018. Comme l'indique la figure 3.1 ci-dessous, en ce qui concerne la conformité technique, sur les 40 recommandations, le Sénégal a été noté : Conforme (C) à 5 recommandations, Largement conforme (LC) à 7, Partiellement conforme (PC) à 20 et Non conforme (NC) à 8. En ce qui concerne l'efficacité de son dispositif de LBC/FT, le Sénégal a enregistré un niveau d'efficacité faible concernant les résultats immédiats (RI) 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 11(10 RI au total) et un niveau d'efficacité modéré pour le RI 6.
- 153** Parmi les mesures prioritaires que devra prendre le pays pour améliorer son dispositif de LBC/FT, énoncées dans le REM, figurent l'internalisation de la directive UEMOA N°

Fig 3.1: RÉSUMÉ DE LA NOTATION DE LA CONFORMITÉ TECHNIQUE



02/2015/CM/UEMOA sur la LBC/FT, l'adoption d'une stratégie nationale de LBC/FT et la diffusion de ses résultats aux secteurs concernés, l'accroissement des programmes de sensibilisation des parties prenantes à la LBC/FT, le suivi et le contrôle des EPNFD et l'application des sanctions appropriées pour non-respect des obligations en matière de LBC/FT, l'accroissement de la fréquence du contrôle sur place des institutions financières aux fins de LBC/FT et l'application des sanctions appropriées en cas de non-respect des exigences en la matière, le renforcement de la capacité des autorités judiciaires et des enquêteurs de BC/FT en matière d'enquêtes financières parallèles et l'implication des magistrats et des enquêteurs des cellules antiterroristes spécialisées participant aux programmes de LBC/FT.

154. Suite à l'adoption du REM du Sénégal, la Plénière a placé ce pays sous le régime de suivi renforcé et lui a demandé de soumettre son premier rapport de suivi (RS) à la Plénière de novembre 2019.

Rapports de suivi des Etats membres évalués

155. Les Etats membres du GIABA ont soumis des rapports de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des actions prioritaires et des recommandations figurant dans leurs REM. La Plénière du GIABA tenue en mai 2018 à La

Somone, Sénégal, a examiné et adopté, dans le cadre du deuxième cycle des évaluations mutuelles, le premier rapport de suivi et la nouvelle notation du Ghana au titre de la conformité technique, le cinquième rapport de suivi de Sao Tomé et Principe, le huitième rapport de suivi du Bénin, le dixième rapport de suivi du Nigéria, le quinzième rapport de suivi de la Sierra Léone, le neuvième rapport de suivi du Togo, le premier rapport de suivi des Comores et le treizième rapport de suivi de la Guinée-Bissau. La Plénière du GIABA tenue en novembre 2018 à Banjul, Gambie, a examiné et adopté le deuxième rapport de suivi des Comores, le sixième rapport de suivi de la Côte d'Ivoire, le neuvième rapport de suivi de la Guinée, le neuvième rapport de suivi du Libéria, le dixième rapport de suivi du Niger, le dixième rapport de suivi du Togo, le onzième rapport de suivi du Nigéria, le treizième rapport de suivi de la Gambie et le quatorzième rapport de suivi de la Guinée-Bissau, ainsi que le REM du Sénégal au titre du second cycle.

156. Les Plénières ont discuté des rapports de suivi sur la base des analyses des rapports de suivi menés par le Secrétariat, des observations formulées par le Groupe de Travail sur l'Evaluation et la Conformité (GEC), ainsi que des analyses et observations des délégués, notamment les Etats membres et organismes observateurs.

PROCESSUS DE SUIVI DU SECOND CYCLE DU GIABA

Premier rapport de suivi renforcé et nouvelle notation de la conformité technique du Ghana

157. La plénière a adopté le REM du Ghana en mai 2017. Ce pays a été noté PC sur sept recommandations (R16, R17, R25, R28, R33, R35, R39) et NC sur une (R.8). Les autres recommandations ont été notées LC ou C. La Plénière a placé le Ghana sous le régime de suivi renforcé et lui demandé de soumettre son premier rapport de suivi en mai 2018. Le Ghana a soumis son premier rapport de suivi en mai 2018 et sollicité de nouvelles notations de sa conformité technique aux recommandations 16, 17, 33 et 35, qui étaient initialement notées partiellement conformes (PC), ainsi qu'aux recommandations 18 et 22, initialement notées largement conformes (LC).

158. La Banque du Ghana (BOG) et le Financial Intelligence Center (FIC), sa cellule de renseignements financiers, ont publié, en janvier 2018, les Directives révisées de LBC/FT concernant les banques et institutions financières non bancaires (IFNB). Ces directives exigent que les institutions financières donneuses d'ordre incluent les renseignements exhaustifs sur le donneur d'ordre et le bénéficiaire dans le message ou le formulaire de paiement accompagnant les virements électroniques, conformément à la R16. Toutefois, elles ne mentionnent pas, comme requis, le numéro de compte du bénéficiaire. En ce qui concerne la R17, le Ghana a remédié à la déficience relative à l'absence d'obligations, applicables aux institutions financières de tenir compte du niveau de risque d'un pays dans les situations où le tiers auquel elles font recours se trouve dans un autre pays. Néanmoins, la loi de 2016 sur les institutions de dépôt spécialisées (Specialised Deposit-Taking Institutions (SDI) Act, 2016 (Act 930), qui régit les activités desdites institutions, ne répond pas suffisamment à l'exigence relative au recours à des tiers impliquant des IF faisant partie d'un même groupe financier. La Plénière a noté que des progrès ont été réalisés certes, mais que de légères déficiences subsistaient en ce qui concerne les recom-

mandations 16 et 17, d'où l'attribution de la note Largement conforme (LC) à celles-ci.

159. En ce qui concerne la recommandation 18, les Directives révisées imposent aux groupes financiers de mettre en œuvre des programmes de conformité en matière de LBC/FT à l'échelle du groupe. Toutefois, ces directives ne donnent pas de précisions sur lesdites mesures. Sur cette base, la Plénière a maintenu à Largement conforme la note de la R.18.

160. La Plénière a maintenu à Largement Conforme la note de la recommandation 22, parce que le Ghana n'a pas remédié aux insuffisances répertoriées à cet égard.

161. En ce qui concerne la recommandation 33, le Coordonnateur de la sécurité nationale a publié une circulaire exigeant que toutes les parties prenantes présentent des rapports mensuels sur les activités de BC/FT à la Cellule de renseignements financiers à l'aide d'un canevas annexé à la circulaire. Ce canevas ne prend pas en compte les statistiques relatives aux enquêtes, aux confiscations, à l'entraide judiciaire ou à d'autres demandes de coopération internationale ayant fait l'objet d'une réponse, ni des réponses reçues. En outre, le Ghana n'a pas fourni de statistiques exhaustives sur les éléments énumérés au critère 33.1 (alinéas a à d) pour démontrer que le nouveau mécanisme lui permettrait de se conformer à la recommandation 33. Par conséquent, la Plénière a maintenu la note PC.

162. En ce qui concerne la recommandation 35, le Ghana a rédigé un ensemble de « documents sur les sanctions administratives » à l'intention de la Banque du Ghana (BOG), de la Commission nationale des assurances (NIC) et de la Commission des valeurs mobilières (SEC), qui sont les organes de régulation responsables du contrôle du secteur bancaire, des assurances et des valeurs mobilières, conformément aux exigences de la R35. Toutefois, l'application de ces sanctions n'a pas été prouvée. En outre, les amendes prévues à l'article 18 de la loi 874 ne sont pas proportionnées et dissuasives, car la loi fixe une limite de 6 000 dollars US, quel que soit le montant concerné. Le Ghana n'a pas encore modifié cette disposition de la loi. Par conséquent, la Plénière a maintenu à PC la note de la R35.

163. Le Ghana a formé les organes de contrôle des EPNFD à l'évaluation des risques, à l'application de l'approche basée sur les risques et à l'efficacité du contrôle (R.1), établi des procédures de gestion des produits illicites saisis et confisqués (R.4.), mis au point des outils de contrôle, notamment un tableau d'évaluation des risques, ce qui garantira la supervision de la LBC/FT sur la base du risque de BC/FT et d'une évaluation du profil de risque d'une institution dans le secteur des assurances, donné mandat à la Ghana Revenue Authority (GRA), le service ghanéen en charge du fisc, pour réglementer, superviser et contrôler les activités des EPNFD, ce qui a présidé à la création d'un bureau de LBC/FT en son sein (R. 26), et appliqué l'article 147 de la Loi de 2016 sur les banques et les institutions de dépôt spécialisées (Loi 930) pour améliorer les dispositions de l'article 85 de la Loi sur les banques, en l'occurrence la Loi N° 673 de 2004 (loi N° 673), qui autorise le partage d'informations par la BOG uniquement à des fins relatives au contrôle des institutions concernées (R.40).

164. La Plénière a maintenu le Ghana sous le régime de suivi renforcé en l'invitant à soumettre son deuxième rapport de suivi à la Plénière de mai 2019.

PROCESSUS DE SUIVI DU PREMIER CYCLE DU GIABA

Premier et deuxième rapports de suivi de l'Union des Comores

165. Le premier rapport de suivi de l'Union des Comores a indiqué que le pays a promulgué, le 02 août 2012, la Loi N° 12-008/UA du 28 juin 2012 sur la lutte contre le BC/FT. Cette loi porte abrogation des Ordonnances N° 03002/PR du 28 janvier 2003 et N° 09-002/PR du 06 mars 2009 relatives au BC. L'Union des Comores a adopté le Décret N° 12-040/PR du 18 février 2012 aux fins de renforcer l'autonomie opérationnelle de la CRF, pour laquelle une ligne spécifique a été prévue dans le budget national et précisé la composition et les compétences des membres de ladite cellule.

166. La Banque centrale des Comores (BCC) a édicté le Règlement N° 011/2015/BCC/DSBR relatif au dispositif de contrôle interne, de gestion et de maîtrise des risques des établissements de crédit, le Règlement N° 16-2015/BCC/DSBR portant agrément des institutions financières et le Règlement N° 17-2015/BCC/DSBR relatif à l'agrément des dirigeants. La BCC a également mis en place un département de contrôle et de réglementation bancaires, dont le programme annuel comprend un volet relatif à l'inspection sur place et sur pièce en matière de LBC/FT. La BCC a amélioré les missions d'inspection sur place avec l'appui de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, Banque de France) et de la Banque de Tanzanie.

167. L'Union des Comores a adopté le Décret N° 12-041/PR du 18 février 2012 portant création du Comité national de lutte contre le BC/FT. Ce Comité a pour mandat de définir la politique nationale de lutte contre le BC/FT, de proposer toute réforme législative, réglementaire ou administrative nécessaire à la réalisation de ses objectifs, de coordonner les différentes actions à mettre en œuvre en accord avec les instances internationales, de suivre en permanence les progrès réalisés et les engagements pris par le pays au niveau international et de définir les activités de formation nécessaires au pays en matière de LBC/FT.

168. Le ministère des Finances a affecté des locaux à usage de bureaux à la CRF (Loi N° 017/08/DIE). La CRF a reçu trente (30) DOS, mené treize enquêtes et diffusé trois (3) rapports de renseignements au Procureur. Elle a également organisé un atelier sur la LBC/FT à l'intention des organisations à but non lucratif (OBNL), en collaboration avec la BCC.

169. L'Union des Comores n'a signalé aucun contrôle des EPNFD.

170. La Plénière a noté que :

- a) L'Union des Comores n'a pas incriminé la traite des êtres humains et le trafic de migrants, le trafic de biens volés et autres biens, les infractions pénales contre l'environnement.

ronnementale, l'enlèvement, la séquestration et la prise d'otages, la contrebande, les délits d'initiés et la manipulation de marchés, l'aide et la complicité, le conseil et la facilitation du BC et du FT ;

- b)** La définition du FT ne prend pas en compte l'«utilisation» de fonds ou autres avoirs par un terroriste et par une organisation terroriste ;
- c)** L'Union des Comores n'a pas défini de seuil pour les virements électroniques ;
- d)** Les institutions financières donneuses d'ordre ne sont pas tenues de faire figurer sur tous les virements électroniques nationaux et internationaux des renseignements sur le donneur d'ordre et le bénéficiaire ;
- e)** L'Union des Comores n'est pas partie au Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, au Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (également dénommé Protocole relatif à la traite des personnes ou Protocole des Nations Unies sur la traite des personnes) ou au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions (Protocole sur les armes à feu), additionnel à la Convention de Palerme ;
- f)** Le pays n'a pas mis en place de mécanismes de sanctions financières ciblées relevant des résolutions 1267 et 1373 du CSNU et des résolutions qui leur ont succédé, conformément à la norme du GAFI ;
- g)** Il n'est établi aucune obligation d'exiger des informations sur l'origine et l'utilisation des devises transportées, de tenir des registres de déclaration, de fournir des informations sur le montant des devises ainsi que l'identité du transporteur et de déclarer à la CRF le transport transfrontalier de devises et de titres négociables au porteur dépassant le seuil autorisé ;

171. En raison des lacunes qui subsistent, la Plénière a placé l'Union des Comores sous le régime de suivi renforcé et lui a demandé de soumettre son deuxième rapport de suivi à la Plénière de novembre 2018, ce qui fut fait ;

172. La Plénière de novembre 2018 a noté que depuis l'adoption du premier rapport de suivi en mai 2018, l'Union des Comores n'a pas

fait de progrès significatifs dans la correction des défaillances de leur dispositif de LBC/FT. Compte tenu des défaillances actuelles, la Plénière a maintenu le pays sous le régime de suivi renforcé et l'a invité à soumettre son troisième rapport de suivi à la Plénière de mai 2019. En outre, la Plénière a demandé à l'Union des Comores de collaborer avec le Secrétariat du GIABA pour l'élaboration d'un plan d'action précisant les résultats attendus, la nature de l'assistance technique requise et les délais de résolution des déficiences subsistantes.

Cinquième rapport de suivi de Sao Tomé-et-Principe

173. Sao Tomé-et-Principe (STP) a promulgué la Loi sur la cybercriminalité, la Loi sur la sécurité intérieure, la Loi relative à la monnaie, la Loi relative au terrorisme et au financement du terrorisme et la Loi portant politique pénale. Le pays a également adopté l'Ordonnance sur les procédures de change de la monnaie nationale (le Dobra) au sein des institutions financières et bancaires, le Manuel d'orientation sur les indicateurs de risque et les soupçons de BC/FT, destiné aux institutions financières, les Procédures normalisées relatives aux conditions générales d'ouverture de compte bancaire et de dépôt, ainsi que les Procédures normalisées d'évaluation et de gestion des risques de BC/FT, destiné aux institutions financières.

174. STP a prononcé une condamnation pour BC et gelé/saisi des actifs d'une valeur de cent vingt-trois mille neuf cent vingt-six euros (123 926 €). Quelques affaires font actuellement l'objet d'enquêtes et de poursuites.

175. La Banque centrale de STP a effectué trois (3) contrôles de LBC/FT sur place auprès d'institutions financières (deux banques et une compagnie d'assurance) et amélioré la coordination avec le secteur privé en collaborant avec lesdites institutions.

176. La CRF a reçu neuf (9) DOS, en a analysé sept (7) et soumis cinq (5) rapports de renseignement au Parquet. La Cellule a reçu une demande d'information à laquelle elle a répondu, et en a formulé deux.

- 177.** S'agissant de la coopération nationale, les membres d'un comité composé de représentants de l'administration douanière, de la police judiciaire, de la police des frontières et des migrations ainsi que de la Police nationale ont collaboré et échangé des informations sur les questions de LBC/FT. En outre, la CRF a visité et travaillé avec les principales institutions concernées, notamment la Direction des jeux de hasard, la Direction de la réglementation et du contrôle des activités économiques et la Direction du registre et du notariat sur les questions relatives à la LBC/FT, dans le cadre des efforts visant à renforcer la collaboration nationale dans ce domaine. La Cellule a également tenu des réunions avec les autorités de supervision des EPNFD et mené des activités de sensibilisation et de vulgarisation auprès de certaines parties prenantes en matière de LBC/FT, notamment les agences chargées des enquêtes et poursuites pénales et les EPNFD.
- 178.** Les responsables des institutions parties prenantes, notamment les agences chargées des enquêtes et poursuites pénales, les CRF et la Banque centrale, ont reçu une formation de renforcement des capacités de mise en œuvre efficace des mesures de LBC/FT.
- 179.** L'autorité douanière a échangé des informations avec ses homologues étrangères, notamment l'Administration douanière du Portugal. Le pays a également répondu aux demandes d'entraide judiciaire soumises par l'Allemagne, l'Angola, le Brésil, le Mozambique, la Nouvelle-Zélande et le Portugal.
- 180.** La Plénière a noté que STP ne procède pas au contrôle des EPNFD aux fins de LBC/FT. En outre, les institutions compétentes, en particulier la CRF, ne disposent pas de ressources suffisantes pour remplir correctement leurs fonctions. La Plénière a exhorté STP à entamer le contrôle des EPNFD aux fins de LBC/FT et à affecter des ressources suffisantes aux institutions compétentes, afin de leur permettre de remplir efficacement leurs fonctions.
- 181.** La Plénière a maintenu STP sous le régime de suivi régulier accéléré et lui a demandé de soumettre son sixième rapport de suivi à la Plénière de mai 2019.

Sixième rapport de suivi de la Côte d'Ivoire

- 182.** La Côte d'Ivoire a promulgué la Loi N° 2018-571 portant incrimination du trafic illicite des migrants, qui est entrée en vigueur le 31 octobre 2018. Le pays a adopté (i) le Décret N° 2018-439 du 03 mai 2018 portant création d'un mécanisme de mise en œuvre de sanctions financières ciblées, conformément aux résolutions de l'ONU et (ii) l'Ordonnance N° 124 du 09 mai 2018 portant composition et fonctionnement du Comité consultatif de gel administratif (CCGA) chargé, entre autres, d'administrer la liste des sanctions des Nations Unies. Les lois remédient de manière significative aux déficiences techniques répertoriées en ce qui concerne la RS III. Le pays attend l'adoption du texte communautaire sur les valeurs mobilières par le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF) pour incriminer les délits d'initiés et la manipulation de marchés.
- 183.** La Commission Sécurité et Défense de l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi portant modification de la Loi N° 2015-493 du 07 juillet 2015 portant incrimination du financement d'un individu ou d'une organisation terroriste pour toutes fins, ainsi que du financement des combattants terroristes étrangers.
- 184.** Le 18 juillet 2018, le Conseil des ministres a adopté un projet de loi sur le Code de procédure pénale, qui vise à légiférer sur l'utilisation de techniques d'enquête spéciales en matière de BC/FT et des infractions sous-jacentes. La Côte d'Ivoire a également pris le Décret 2018-440 du 03 mai 2018 portant augmentation du nombre d'entités siégeant au Comité de coordination, conformément à la Loi 2016-992 sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- 185.** La Commission bancaire a effectué des contrôles de LBC/FT auprès de cinq banques entre mars et avril 2018. La BCEAO a publié l'Instruction N° 007-09-2017 portant modalités d'application de la Loi uniforme relative à la LBC/FT par les établissements financiers, notamment les mesures préventives applicables aux opérations effectuées par les IF, l'Instruction N° 006-05-2018 relative à l'appli-

cation de sanctions pécuniaires par la Commission bancaire de l'UEMOA à l'encontre des établissements de crédit, l'Instruction N° 008-09-2017 fixant à 5 millions CFA le seuil pour la déclaration de transports physiques transfrontaliers d'espèces et instruments négociables au porteur (INP) au point d'entrée ou de sortie du territoire lors d'un voyage à destination ou en provenance d'un pays membre de l'UEMOA.

- 186.** La CENTIF a conclu des accords de coopération avec ses homologues de Gambie et de Guinée le 09 mai 2018. La Côte d'Ivoire a organisé et participé à des ateliers de formation avec diverses parties prenantes, notamment les juges, les services de répression, le personnel des CENTIF, les OBNL et le secteur privé. Le Comité de coordination a organisé une session de formation à l'intention de 58 fonctionnaires d'institutions, d'entreprises et d'organisations concernées des secteurs public et privé.
- 187.** La Direction générale des mines a renforcé le dispositif de contrôle dans le secteur minier par l'organisation d'une formation en faveur de ce secteur et le durcissement de la réglementation.
- 188.** La Côte d'Ivoire a adopté le Décret N° 125 du 09 mai 2018 portant fonctionnement du Service national des statistiques sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération, qui est spécifiquement consacré au recueil et à la gestion des données statistiques sur le BC/FT. La Côte d'Ivoire attend la validation de la Stratégie Nationale de Développement Statistique (SNDS) par le Conseil des ministres. Ces mesures visent à doter le pays de statistiques fiables sur les questions de LBC/FT.
- 189.** La Côte d'Ivoire n'a pas incriminé le financement d'une organisation terroriste et d'un terroriste pour toutes fins, ni les délits d'initiés et la manipulation de marchés. Le pays n'a pas publié de manuels à l'intention des assujettis pour leur permettre de se conformer au devoir de vigilance envers la clientèle et autres mesures préventives. Il n'y existe pas non plus de contrôle efficace des assujettis, en particulier des IFNB et les

EPNFD. Malgré le nombre d'infractions sous-jacentes et de cas de BC potentiels, la Côte d'Ivoire n'a prononcé à aucune condamnation pour infractions de BC.

- 190.** La Plénière a exhorté la Côte d'Ivoire à redoubler d'efforts pour remédier aux lacunes persistantes de son dispositif de LBC/FT, notamment en entamant la mise en œuvre effective de la RS III, et instruit le pays de soumettre son septième rapport de suivi à la Plénière de novembre 2019.

Huitième rapport de suivi du Bénin

- 191.** Le Conseil des Ministres du Bénin a adopté le Décret N° 2017-319 du 21 juin 2017. Ce décret désigne le ministre des Finances comme l'autorité compétente en matière de gel administratif, précise les responsabilités du ministre et prévoit la création d'un comité consultatif ainsi que les types de fonds pouvant être gelés. Elle permet également au pays de déterminer si la demande d'un pays tiers satisfait aux critères de désignation ou pas. Le Bénin a pris le Décret interministériel N° 2018 - 0631/MEF/MISP/MAEC/MJL/MD-N/055SGG18 du 22 février 2018, portant attributions, composition et fonctionnement de la Commission consultative du gel administratif (CCGA). Ainsi, le Bénin s'est conformé à deux (2) des trois (3) grandes directives de la 27e Plénière du GIABA tenue en mai 2017, et renforcé son cadre juridique en matière de LBC/FT, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des Résolutions 1267 et 1373 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.
- 192.** Le Conseil constitutionnel du Bénin a approuvé un projet de loi visant à internaliser la Directive N° 02/2015/CM/UEMOA. Ce texte a été transmis au Parlement par le Décret 2017-518 du 15 novembre 2017 pour examen et adoption avant fin mai 2018. Le pays a également adopté des lois et internalisé certains textes communautaires, notamment le Décret N° 2017-048 du 27 janvier 2017 portant nomination des membres de l'Autorité nationale de lutte contre la corruption, l'Instruction N° 07-09-2017 portant modalités de mise en œuvre des mesures préventives de la Loi relative à la LBC/FT par les institutions financières, l'Instruction N° 008-09-2017 fixant à 5 millions CFA le seuil pour la déclaration de

transports physiques transfrontaliers d'espèces et d'instruments négociables au porteur, l'Instruction N° 09-09-2017 fixant à cinq millions (5.000.000) de francs CFA le seuil pour le remboursement d'une dette en espèces ou sous forme de titres négociables au porteur et l'Instruction N° 10-09-2017 fixant à quinze millions (15.000.000) de francs CFA le seuil pour la déclaration des transactions en espèces à la CENTIF.

193. La CENTIF du Bénin a signé des protocoles d'accord avec quatre services opérationnels nationaux et deux de ses homologues. Elle a été admise en qualité de membre du Groupe Egmont après l'adoption de la loi 218-17 du 25 juillet relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

194. Le Bénin a achevé son évaluation nationale des risques (ENR).

195. La Plénière a exhorté le Bénin à adopter, dans les meilleurs délais, le projet de loi relatif à LBC/FT afin de combler les lacunes répertoriées relatives aux R5, R10, R13, R38 et RS IX, nommer les membres du Comité consultatif de gel administratif et incriminer le financement d'un individu ou d'une organisation terroriste pour toutes fins.

196. La Plénière a approuvé le retrait du Bénin du processus de suivi en raison de la prochaine visite sur place de l'évaluation mutuelle du pays, prévue du 25 février au 13 mars 2019. Elle a demandé au pays de présenter une actualisation des progrès réalisés en vue de la visite sur place à la Plénière de novembre 2018.

197. En novembre 2018, le Bénin a présenté oralement à la Plénière l'actualisation des progrès qu'il a réalisés depuis la Plénière de mai 2018. Le pays a indiqué que le rapport d'ENR avait été soumis aux diverses parties prenantes impliquées dans la LBC/FT et qu'il avait mené des programmes de sensibilisation sur la mise en œuvre de mesures correctives visant à remédier aux déficiences répertoriées à la faveur de l'ENR. Le Bénin a signalé qu'une formation de pré-évaluation lui a été dispensée par le GIABA du 09 au 12 juillet 2018 à Cotonou. Le pays a également souligné son engagement à ne

ménager aucun effort en vue d'assurer la réussite de l'évaluation mutuelle.

Neuvième rapport de suivi de la Guinée

198. La CENTIF de la Guinée a recruté un (1) informaticien et un (1) analyste financier, acquis quatre (4) ordinateurs, un groupe électrogène de secours et du matériel pédagogique dans le cadre du projet GIABA-UE SAMWA. La Cellule a également mis au point une application informatique et une base de données destinées à la gestion des DOS. En outre, elle a installé un système de vidéosurveillance et de sécurité informatique dans ses locaux pour en renforcer la sécurité. Les locaux de la CENTIF sont désormais gardés par un détachement de gendarmes armés. De plus, la Cellule a signé un protocole d'accord avec son homologue de la Côte d'Ivoire et l'Agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC).

199. Les autorités guinéennes ont gelé 3,8 milliards de francs guinéens (environ 428 306 \$US) soupçonnés d'être des produits du crime. Elles ont également saisi ou confisqué des devises, à savoir 1 759 798 dollars, 109 100 euros, 89 720 francs suisses et 5 875 livres sterling, en raison de leur non-déclaration.

200. Deux individus, dont une PPE, ont été mis en accusation pour infractions de BC. Le jugement de ces affaires devait commencer après les vacances judiciaires du quatrième trimestre de 2018.

201. La Guinée a entamé son processus national d'évaluation des risques de BC/FT avec l'appui du GIABA, suite à un accord conclu avec la Banque mondiale. Trois (3) séances de travail ont été tenues et environ 60 délégués ont constitué des groupes de travail thématiques. Le ministre des Finances a nommé le Coordonnateur de l'ENR le 15 octobre 2018 par Arrêté N° A/2018/7273/MEF/SGGG/CAB.

202. La Plénière a exhorté la Guinée à exiger des assujettis qu'elles obtiennent des informations sur l'objet et la nature prévue de la relation d'affaires (R.5-CDD), à rendre opérationnel l'organisme établi par le Code de procédure pénale aux fins de recouvrer et d'administrer

les actifs saisis et confisqués, dans le but de compléter le mécanisme d'application des exigences du gel relevant de la RS.III, et à élaborer des directives régissant les EPNFD afin de les aider à remplir leurs obligations en matière de LBC/FT.

203. La Plénière a maintenu la Guinée sous le régime de suivi régulier accéléré et lui demandé de soumettre son dixième rapport de suivi en novembre 2019.

Neuvième rapport de suivi du Libéria

204. Le Libéria a préparé un projet de loi de 2018 relatif aux mesures préventives et aux produits du crime en matière de BC/FT. Ce projet de loi vise, entre autres, à conférer aux agences chargées des enquêtes et poursuites pénales les pouvoirs nécessaires à l'identification et à la localisation des actifs susceptibles d'être confisqués ou pouvant être des produits du crime (R3), à exiger que les assujettis communiquent aux autorités compétentes nationales, en temps opportun (R10), les relevés et informations relatives aux clients et aux transactions, et créent un Fonds destiné à recevoir les actifs confisqués (R38). Le projet de loi est en attente d'adoption par les parties prenantes concernées.

205. Le Libéria a également édicté un Règlement sur les sanctions financières ciblées à l'encontre des terroristes et un projet de loi sur la cellule de renseignements financiers, afin de faciliter respectivement l'application effective des résolutions 1267 et 1373 du CSNU et de satisfaire aux conditions d'adhésion au Groupe Egmont, respectivement.

206. La Banque centrale du Libéria (CBL) a achevé une notation des institutions financières sur la base des risques et élaboré un calendrier des contrôles sur place et sur pièces fondés sur le risque. Elle a procédé à un contrôle « exhaustif » de LBC/FT fondé sur le risque de deux banques et à un contrôle conjoint de LBC/FT fondé sur le risque d'une autre banque, en collaboration avec la Banque centrale du Nigeria (CBN). La CBL a également procédé à l'examen ciblé de la LBC/FT d'une autre banque. En outre, sa cellule de LBC/FT a effectué des inspections de suivi sur place aux fins de vérifier si les banques ont pris ou

non des mesures correctives visant à combler les lacunes relevées lors des contrôles antérieurs. A cet égard, la CBL a adressé des lettres de mise en garde à quatre banques pour violation du règlement en matière de LBC/FT.

207. La CBL a mis au point des outils et manuels relatifs à l'examen fondé sur le risque en matière de LBC/FT en faveur des institutions de microfinance (IMF) et des institutions d'assurance. Par ailleurs, elle a entamé la rédaction d'un manuel d'examen de la LBC/FT fondé sur le risque en faveur des services de paiement mobile.

208. La CBL a achevé l'évaluation des risques de BC/FT de tous les bureaux de change agréés au Libéria (120). Le personnel de sa cellule de LBC/FT et de son Groupe de travail sur le contrôle (SWG) ont été formés à l'examen sur place de la LBC/FT fondé sur le risque.

209. La CRF a mis au point un système de déclaration électronique pour le dépôt des DOS et des DOE et publié un manuel de procédures d'analyse de ses opérations. Elle a également publié une circulaire relative à la LBC/FT à l'intention du secteur des jeux de hasard et entamé des réunions de sensibilisation à la LBC/FT avec les directions des institutions publiques concernées, et rédigé une circulaire de LBC/FT à l'intention du secteur des ONG/OBNL.

210. Le Libéria a établi un rapport statistique sur les DOS, les DOE ainsi que l'échange d'informations, et indiqué avoir entamé son évaluation nationale des risques en matière de LBC/FT.

211. La Plénière a exhorté le Libéria à incriminer le trafic illicite d'«autres biens» (R1), à assurer la mise en œuvre effective de mesures préventives ainsi que le suivi et le contrôle auprès des EPNFD (R12 et R24), à établir un cadre juridique approprié pour la mise à disposition en temps opportun d'informations sur la propriété effective (R34 et R35), à établir un cadre juridique approprié pour les OBNL, conformément aux normes révisées du GAFI, et à adopter des règles ou procédures visant à faciliter l'efficacité des mesures correctives. La Plénière a également

exhorté le pays à adopter le projet de loi de 2018 relatif à la Cellule de renseignements financiers, le projet de loi de 2018 sur le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, les mesures préventives et les produits du crime, à publier le Règlement sur les sanctions financières ciblées à l'encontre des terroristes, à sensibiliser et à former les institutions concernées sur les lois relatives au BC/FT, à renforcer la capacité des fonctionnaires compétents en matière d'enquête et de poursuites des activités de BC ainsi qu'à redoubler d'efforts en vue de son adhésion au Groupe Egmont.

- 212.** La Plénière a maintenu le Libéria sous le régime de suivi régulier accéléré et lui a demandé de présenter oralement une actualisation des progrès qu'il a réalisés dans la correction des déficiences lors de la Plénière de mai 2019. Elle a également invité le pays à soumettre son dixième rapport de suivi à la Plénière de novembre 2019.

Neuvième et dixième rapports de suivi du Togo

- 213.** Le Président de la République Togolaise a promulgué la Loi uniforme de l'UEMOA relative à la LBC/FT le 04 mai 2018. Cette loi est à présent en vigueur dans le pays.
- 214.** La CRF a créé une bibliothèque numérique aux fins d'améliorer ses outils de technologie de l'information et sa base opérationnelle. En septembre 2017, elle a gelé des avoirs en compte bancaire d'un montant de cent soixante-dix-huit millions (178.000.000) de FCFA.
- 215.** La Plénière a félicité le Togo pour l'internalisation de la Directive de l'UEMOA relative à la lutte contre le BC/FT, et l'a exhorté à appliquer les Résolutions 1267 et 1373 du CSNU ainsi qu'à incriminer le financement d'un individu ou d'une organisation terroriste pour toutes fins. La Plénière a rapporté sa décision antérieure de publier une déclaration publique sur le Togo pour inefficacité de la mise en œuvre des normes du GAFI, mais a maintenu le pays sous le régime de suivi renforcé jusqu'à ce qu'il remédie aux déficiences stratégiques subsistantes. La

Plénière a demandé au Togo de lui soumettre son dixième rapport de suivi en novembre 2018, ce qui fut fait.

- 216.** La Plénière de novembre 2018 a noté, à l'issue de l'examen du dixième rapport de suivi, que la CENTIF a fait une diffusion de la nouvelle loi uniforme en la publiant avec ses directives d'application sur son site Internet, ainsi qu'en informant les parties prenantes concernées de son entrée en vigueur et de la possibilité de la télécharger. Le pays a mis en œuvre l'Instruction N° 007-09-2017 portant modalités d'application de la Loi uniforme en matière de LBC/FT par les institutions financières. Quant à la mise en œuvre des Résolutions 1267 et 1373 du CSNU, le Conseil des ministres a adopté, le 03 août 2018, le décret N° 2018-123/PR portant désignation de l'autorité compétente et définissant la procédure en matière de gel administratif et le décret N° 2018-128/PR portant création, attributions, composition et fonctionnement du comité national de coordination des activités de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ces deux décrets assurent l'application des dispositions de la Loi uniforme relative à la mise en œuvre du mécanisme de gel et la création d'un comité consultatif sur les mesures de gel administratif. En juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté des lois relatives à la lutte contre la criminalité dans le secteur maritime et à la coopération transfrontalière dans les secteurs financier et immobilier.
- 217.** Le Togo a procédé au lancement officiel de son ENR au cours d'un atelier qui s'est tenu du 11 au 13 juin 2018 à Lomé, avec l'assistance technique et financière de la Banque mondiale, de l'ONUDDC et du GIABA.
- 218.** La CENTIF a organisé une série de réunions (07 juin 2018, 18 juillet 2018, 19 juillet 2018 et 16 août 2018) avec les responsables de conformité des institutions financières nationales et les a encouragés, entre autres, à réviser leurs programmes de conformité et procédures internes en matière de LBC/FT, à effectuer des évaluations institutionnelles des risques de BC/FT et à prendre connaissance de leur rôle dans l'évaluation nationale des risques de BC/FT, conformément à la nouvelle loi.

219. La Plénière a retiré le Togo du régime de suivi renforcé pour le placer sous le régime de suivi régulier accéléré. Elle a exhorté le pays à incriminer le financement d'un individu ou d'une organisation terroriste pour toutes fins et des combattants étrangers, et à soumettre son onzième rapport de suivi à la Plénière de novembre 2019.

Dixième rapport de suivi du Niger

220. Le Niger s'est doté d'une loi portant statut des juges de paix, d'une loi sur la promotion immobilière, d'une loi portant réglementation de la profession d'apporteur d'affaires et d'une loi portant statut du notaire. Le pays a également adopté une loi d'adhésion à la Convention sur la lutte contre la cybercriminalité.

221. Le Niger a condamné deux personnes pour infractions de BC à cinq ans de prison et à une amende de 8 284 497 993 FCFA (12 628 808 euros). De même, une personne a été placée en détention provisoire pour abus de confiance et blanchiment des produits d'une fraude fiscale s'élevant à 1 452 000 561 FCFA (2 213 415 euros). Par ailleurs, le 06 novembre 2017, six personnes ont été inculpées pour fraude et blanchiment d'un montant de 415 000 000 FCFA (632 622 euros) correspondant aux produits de la fraude.

222. Le pays a procédé au gel et à la saisie de 6 actifs et 893 865 025 FCFA (1 362 599 euros) en espèces. Un directeur général a été nommé à la tête de l'Agence chargée de la gestion des biens saisis, confisqués, gelés et recouverts. Sa mission est d'assurer la gestion des actifs saisis, confisqués et gelés, et le recouvrement de ceux relatifs aux produits illicites.

223. Dans le cadre de la lutte contre le FT, le Pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et le crime transnational organisé a tenu deux sessions extraordinaires de novembre 2017 à avril 2018 et d'avril à juin 2018 pour le jugement des affaires de financement du terrorisme. Cette juridiction a infligé plusieurs peines de prison ainsi que des amendes, et confisqué d'autres actifs, dont 5 000 euros et 29 000 FCFA (44 euros), mais également trois munitions.

224. De novembre 2017 à juillet 2018, la CENTIF a reçu 26 DOS et soumis 6 rapports de renseignements au Procureur de la République, ce qui a permis de poursuivre 18 personnes. Au total, 17 des accusés ont été placés en détention provisoire le 06 novembre 2017 pour fraude et blanchiment des produits d'une fraude d'un montant de 415 000 000 FCFA.

225. Le pays a signé un protocole d'accord de coopération en matière d'administration judiciaire avec le Royaume du Maroc.

226. La Plénière a approuvé le retrait du Niger du régime de suivi pour lui permettre de préparer la visite sur place en vue de sa deuxième évaluation mutuelle prévue en janvier 2020. Elle a également chargé le Niger de lui présenter, en mai 2019, une actualisation des mesures prises pour corriger les déficiences subsistantes répertoriées dans son dispositif de LBC/FT.

Dixième et onzième rapports de suivi du Nigéria

227. Le Sénat a adopté le projet de loi sur les produits du crime, le projet de loi sur l'entraide judiciaire, le projet de loi sur la cellule de renseignements financiers du Nigéria et le projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte.

228. Le Procureur général fédéral, par ailleurs Ministre de la Justice, a mis en place une Cellule de recouvrement et de gestion des actifs (ARMU) logée au ministère fédéral de la Justice, en attendant l'entrée en vigueur de la loi relative aux produits du crime.

229. Le Conseil exécutif fédéral a adopté une stratégie nationale de lutte contre la corruption (NACS) pour la période 2017-2021. La NACS, qui constitue le document national de référence pour toutes les parties prenantes à la lutte contre la corruption, porte sur la prévention, la collaboration publique, la réorientation éthique, la répression criminelle et les sanctions ainsi que le recouvrement et la gestion des produits du crime.

230. Le Ministre des Finances a lancé une politique de dénonciation pour appuyer la lutte contre les crimes financiers et la corruption au sein des pouvoirs publics par l'encoura-

- gement des citoyens à dénoncer les crimes financiers et par l'allocation d'une prime aux dénonciateurs. Le ministère a créé un portail sécurisé (<http://whistle.finance.gov.ng/Pages/default.aspx>) destiné à recevoir des informations concernant les violations du Règlement financier, la mauvaise gestion des fonds et actifs publics, la fraude et le vol de biens considérés comme relevant de l'intérêt public. Les dénonciateurs sont protégés contre tout harcèlement ou intimidation qui pourraient exercer les personnes poursuivies. Cette politique a permis de renforcer la reddition de comptes et la transparence dans la gestion des deniers publics et facilité le recouvrement d'importantes sommes provenant du pillage des deniers publics.
- 231.** Les autorités de supervision des institutions financières ((la Banque centrale du Nigeria (CBN), la Commission des valeurs mobilières (SEC) et la Commission nationale des assurances (NAICOM)) ont durci et élargi le champ d'application de leurs cadres réglementaires en matière de LBC/FT régissant le devoir de vigilance envers la clientèle (CDD), la tenue des registres, la déclaration des opérations suspectes, la déclaration des opérations en espèces et la communication des autres déclarations. Les autorités ont infligé des sanctions aux institutions financières reconnues coupables de non-respect des obligations en matière de LBC/FT.
- 232.** La Cellule spéciale de lutte contre le blanchiment de capitaux (SCUML) a effectué des contrôles sur place de quelques EPNFD. Elle a procédé à cent trois (103) arrestations et engagé deux poursuites pour violation des obligations en matière de LBC/FT.
- 233.** Le 19 janvier 2018, le Nigeria a installé officiellement dans ses fonctions le Comité des sanctions (CSN) avec pour mission de geler les fonds des terroristes et de mettre en œuvre d'autres obligations relevant des Résolutions 1267 et 1373 du CSNU et des résolutions qui leur ont succédé.
- 234.** La Cellule de renseignements financiers du Nigéria (NFIU), en collaboration avec les organismes de contrôle/institutions de formations concernées, a organisé des programmes de sensibilisation en faveur des banques commerciales (7), des banques hypothécaires primaires (3), des courtiers en assurance (560), des opérateurs du marché financier (79), des membres de l'Association des banques hypothécaires du Nigeria (13) et des BDC (8). Pour sa part, la SCUML a organisé des programmes de sensibilisation à l'intention de 224 INFD/EPNFD.
- 235.** Les autorités compétentes du Nigéria ont coopéré et collaboré avec leurs homologues étrangers pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Elles ont échangé des informations sur des cas banalisés de FT concernant de petites cellules et des acteurs isolés identifiés dans leurs juridictions respectives.
- 236.** Les autorités compétentes du Nigéria ont lancé des poursuites contre trois suspects et prononcé deux condamnations pour des infractions de blanchiment de capitaux. Elles ont confisqué des biens meubles et immeubles d'une valeur indéterminée.
- 237.** La Plénière a noté que le projet de loi relatif aux produits du crime, le projet de loi sur l'entraide judiciaire, le projet de loi sur la NFIU et le projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte n'étaient pas encore en vigueur. Le Nigéria n'a pas fourni de calendrier d'achèvement du processus d'adoption de ces instruments. Le pays n'a pas non plus démontré l'application effective des dispositions de la recommandation spéciale III relatives au gel. La Plénière a placé le Nigeria sous le régime de suivi renforcé et lui a demandé de soumettre son onzième rapport de suivi à la Plénière de novembre 2018, ce qui fut fait.
- 238.** Le onzième rapport de suivi a indiqué que le Président de la République fédérale du Nigéria a approuvé, le 11 juillet 2018, le projet de loi sur la Cellule de renseignements financiers (NFIU). Cette Loi est entrée en vigueur à la date de sa promulgation. Ses dispositions sont conformes aux exigences des recommandations anciennes et actuelles du GAFI relatives aux CRF. En conséquence, le Groupe Egmont a levé la suspension de la CRF du Nigeria qui concernait sa participation à toutes ses manifestations et activités.

- 239.** La Chambre des représentants a adopté le projet de loi relatif aux produits du crime le 24 juillet 2018. Le projet de loi a franchi l'étape de la deuxième lecture et était en attente d'examen par la commission de la Chambre compétente en la matière. Le Nigéria n'a pas fourni d'informations sur les délais d'adoption de ces deux projets de loi ni sur l'état d'avancement du projet de loi relatif à l'entraide judiciaire.
- 240.** Le pays a engagé des poursuites dans le cadre d'affaires de BC/FT et d'infractions sous-jacentes y afférentes, qui ont abouti à 58 condamnations (32 pour BC/FT, 16 pour traite des êtres humains, 9 pour corruption et 1 contre une EPNFD). Quatre-vingt-seize affaires de BC/FT et infractions sous-jacentes y afférentes étaient pendantes devant les tribunaux au moment de la rédaction du rapport de suivi. La Commission indépendante de lutte contre la corruption (ICPC) a saisi des produits de la corruption s'élevant à 8 millions de dollars US et 10 488 159 Nairas.
- 241.** Les autorités compétentes ont effectué un contrôle sur place des assujettis en matière de LBC/FT (notamment fondé sur les risques) et infligé à quelques-uns des sanctions pour non-respect des obligations en la matière.
- 242.** Les autorités nigérianes ont mis en place un Comité technique d'évaluation mutuelle (METC) chargé de coordonner les préparatifs de sa deuxième évaluation mutuelle.
- 243.** La Plénière a approuvé le retrait du Nigeria du régime de suivi visant à permettre au pays de se consacrer à la préparation de la visite sur place au titre de sa deuxième évaluation mutuelle prévue du 23 septembre au 10 octobre 2019. Elle a demandé au pays de lui présenter la situation du projet de loi sur les produits du crime et du projet de loi sur l'entraide judiciaire, étant donné que la confirmation des délais de finalisation et d'adoption de ces instruments au plus tard en fin 2018 est indispensable à une décision favorable de la Plénière du GAFI, prévue en février 2019, concernant la date de la mission de haut niveau relative à sa candidature.
- ### Treizième rapport de suivi de la Gambie
- 244.** La Gambie a adopté, en 2018, un projet de loi d'amendement relatif à la Banque centrale, rédigé un règlement relatif à la LBC/FT et étendu aux institutions de microfinance le champ d'application de l'obligation de déclarer les opérations en espèces (DOE).
- 245.** Le pays a poursuivi deux cas de BC ainsi que plusieurs infractions sous-jacentes, et procédé à des condamnations pour quelques-unes.
- 246.** La Banque centrale de Gambie (CBG) a effectué sept (7) contrôles de LBC/FT auprès des banques, tandis que l'Agence chargée des affaires relatives aux ONG a assuré le suivi de ces organisations à des fins de LFT.
- 247.** La CRF a signé des protocoles d'accord avec ses homologues de Côte d'Ivoire et d'Angola. Elle a également recruté du personnel supplémentaire et créé un Comité d'analyse stratégique chargé d'élaborer des typologies de BC/FT et d'orienter les parties prenantes. La CRF a également signé un accord de service avec l'ONUDC pour le déploiement du logiciel GoAML dans le but d'améliorer ses activités d'analyse. En outre, la Cellule collabore avec les CRF du Ghana et du Sénégal pour appuyer sa demande d'adhésion au Groupe Egmont.
- 248.** La Gambie a étendu la composition du Comité interministériel de lutte contre le BC/FT au Conseil légal général et au ministère des Affaires foncières et des administrations régionales, et organisé une formation à l'intention des principales institutions concernées, notamment les assujettis.
- 249.** La Plénière a exhorté la Gambie à procéder au contrôle des EPNFD aux fins de LBC/FT, criminaliser la manipulation de marchés, renforcer la capacité des agences chargées des enquêtes et poursuites pénales à enquêter efficacement sur les affaires de BC/FT, ainsi qu'à adopter le projet de loi de 2017 sur l'entraide judiciaire en matière pénale, le projet de loi de 2017 sur le marché financier et le projet de loi de 2017 sur l'extradition.

250. La Plénière a maintenu la Gambie sous le régime de suivi régulier accéléré et lui a demandé de soumettre son quatorzième rapport de suivi à la Plénière de novembre 2019.

Treizième et quatorzième rapports de suivi de la Guinée-Bissau

251. La CENTIF de Guinée-Bissau a signé des protocoles d'accord avec ses homologues d'Angola, du Portugal, du Brésil, et adressé une demande d'informations à la CRF d'Angola.

252. Les autorités bissau-guinéennes compétentes ont ouvert des enquêtes sur 17 affaires de corruption, formé des personnels de la Direction générale du contrôle des activités financières et des assurances (DGSFAI), de la CENTIF et d'autres, organisé des programmes de sensibilisation sur trois stations de radio, ainsi qu'un atelier de validation sur le projet de loi relatif à la lutte contre la piraterie et la contrefaçon.

253. La Plénière a noté que la Guinée-Bissau n'avait pas fait de progrès significatifs dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT ni remédié aux déficiences d'ordre stratégique suivantes, constatées lors de la 28e Plénière :

- non-incrimination du trafic illicite de migrants et de la piraterie ;
- absence de poursuites ou de condamnations en matière de BC/FT ;
- faible volume de déclarations de soupçons par les assujettis ;
- absence de contrôle efficace des assujettis, en particulier des EPNFD ;
- Faible niveau de coopération internationale entre les autorités compétentes (autres que la CRF) et leurs homologues étrangers ;
- absence de mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU relatives au FT.

254. La Plénière a exhorté la Guinée-Bissau à prendre les mesures appropriées en vue d'incriminer, dans les meilleurs délais, le trafic illicite de migrants et la piraterie, les délits d'initiés et la manipulation de marchés, à internaliser la Loi uniforme de l'UEMOA sur la LBC/FT et à adopter le projet de Manuel à l'intention du secteur des EPNFD, avant novembre 2018.

255. La Plénière a maintenu la Guinée-Bissau sous le régime de suivi renforcé et maintenu la déclaration publique sur ce pays du fait qu'il n'applique pas suffisamment les recommandations du GAFI. Elle a également demandé à la Guinée Bissau de soumettre son quatorzième rapport de suivi à la Plénière de novembre 2018, ce qui fut fait.

256. Le quatorzième rapport de suivi de la Guinée Bissau a indiqué que le pays a internalisé la Loi uniforme de l'UEMOA sur la LBC/FT par la Loi N° 3/2018 du 06 août 2018. Cet instrument remédie, de manière significative, aux déficiences d'ordre technique/juridique répertoriées dans le REM du pays.

257. La Plénière a observé que la Guinée-Bissau n'avait pas incriminé le trafic illicite de migrants, la piraterie, le délit d'initié et la manipulation de marchés. Par ailleurs, le pays n'a pas démontré un contrôle efficace des assujettis, en particulier les EPNFD, aux fins de LBC/FT. Rien n'indiquait que les assujettis soumettaient des DOS. La Guinée-Bissau n'a pas fait preuve d'efficacité en matière de coopération internationale, ni en ce qui concerne la mise en œuvre des Résolutions 1267 et 1373 du CSNU et des résolutions qui leur ont succédé, conformément à la demande de la 29e Plénière du GIABA.

258. La Plénière a exhorté la Guinée-Bissau à remédier aux déficiences identifiées dans son dispositif de LBC/FT. Elle a maintenu ce pays sous le régime de suivi renforcé et confirmé la déclaration publique jusqu'à ce que la Guinée-Bissau remédie aux déficiences d'ordre stratégique subsistantes. Elle a demandé au pays de soumettre son quinzième rapport de suivi à la Plénière de mai 2019 et chargé le Secrétariat du GIABA d'entreprendre une mission de haut niveau visant à rencontrer les autorités de ce pays aux fins de souligner la nécessité de prendre les mesures appropriées en vue de remédier, dans les meilleurs délais, aux déficiences subsistantes et d'assurer une mise en œuvre suffisante des recommandations du GAFI.

Quinzième rapport de suivi de la Sierra Leone

259. La Sierra Leone a publié les Directives et Lignes directrices révisées en matière de prévention du BC/FT le 04 septembre 2017 et organisé une formation ainsi qu'une activité de sensibilisation sur lesdites directives à l'intention du personnel des banques et des compagnies d'assurance.

260. La Division de la conformité et de la prévention de la CRF a effectué des contrôles sur place auprès des treize banques commerciales et des quatre principaux bureaux de change. Elle a également demandé aux entités objet de contrôle de mettre en œuvre les mesures correctives appropriées pour remédier aux faiblesses répertoriées. Le pays est en passe de finaliser le régime des sanctions administratives qui seront appliquées en cas de violation continue des mesures de prévention de BC/FT. Les compagnies d'assurance ont désigné des agents de conformité en matière de LBC/FT.

261. Les autorités compétentes de la Sierra Leone ont prononcé deux condamnations pour infractions de blanchiment de capitaux.

262. Le pays a mis en place un Forum des organismes de contrôle en matière de LBC/FT, comprenant toutes les autorités de supervision, notamment les organismes de régulation des EPNFD. La Cellule de lutte contre le crime transnational organisé (TOCU), l'Office de la sécurité nationale (ONS) et d'autres organes spécialisés en matière de sécurité, ont également conclu des protocoles d'accord visant à renforcer la coopération et à mieux coordonner les efforts de lutte contre le crime organisé.

263. La CRF a renforcé les capacités des membres du personnel par le biais du programme de mentorat entre pairs entrant dans le cadre du projet SAMWA. Le processus de sa demande d'adhésion au Groupe Egmont est en cours.

264. Le pays a soumis son rapport d'évaluation nationale des risques et son plan d'action aux parties prenantes et aux décideurs en matière de LBC/FT.

265. La Plénière a exhorté la Sierra Leone à redoubler d'efforts pour : incriminer le terrorisme, la manipulation de marchés et le soutien à un terroriste ou à une organisation terroriste pour toutes fins ; veiller à ce que tous les assujettis, notamment les EPNFD et les IFNB, respectent leurs obligations en matière de LBC/FT et fassent l'objet d'un suivi à cet effet ; instaurer des mesures visant à assurer la bonne application des RCSNU et établir un cadre efficace pour la régulation et la supervision des OBNL.

266. En raison de la visite sur place en vue de la deuxième évaluation mutuelle prévue en juillet 2019, la Plénière a approuvé le retrait de la Sierra Leone du régime de suivi pour lui permettre de se préparer à cette visite et l'a invité à présenter à la Plénière de novembre 2018 une actualisation concernant les mesures prises pour résoudre les déficiences subsistantes de son dispositif de LBC/FT.

DIFFICULTES RENCONTREES AU TITRE DE LA CONDUITE DU DEUXIEME CYCLE DES EVALUATIONS MUTUELLES

267. Le GIABA a réalisé l'évaluation mutuelle de deux pays (Ghana et Sénégal), tandis que les projets de REM de Cabo Verde et du Burkina Faso devraient être examinés en mai 2019. Les examens des REM du Sénégal et de Cabo Verde, initialement prévus respectivement en mai et novembre 2018, ont été reportés à novembre 2018 et mai 2019. Par ailleurs, la publication du REM du Ghana a été reportée et ce rapport a fait l'objet d'un examen du réseau global en ce qui concerne la qualité et la cohérence.

268. Le processus d'EM suit son cours. Cependant, le GIABA a rencontré les difficultés suivantes :

- Les évaluateurs ne disposaient pas d'une bonne connaissance des normes, et la plupart d'entre eux avaient tendance à travailler en vases clos. Des questions relatives à la rédaction se sont également posées. Les évaluateurs n'ont pas pu adapter leur style de rédaction à celui de la norme de rédaction des REM ;

- Malgré le retrait des pays évalués du processus de suivi un an avant la visite sur place dans le but de leur permettre de s'y préparer, les pays concernés n'ont finalement pas été suffisamment prêts pour l'évaluation. Le questionnaire rempli et la description de l'efficacité étaient extrêmement sommaires, ce qui faisait reposer sur le Secrétariat et les évaluateurs la majeure partie de la recherche relative aux dispositions législatives appropriées. Cela signifie également qu'une importante quantité d'informations n'a pu être obtenue qu'au cours de la visite sur place, laissant très peu de temps aux évaluateurs pour peaufiner leur analyse des résultats de la Conformité Technique (CT) et de l'Efficacité. En outre, en raison du volume d'informations nouvelles fournies aux stades ultérieurs, les pays n'ont pas pu, faute de temps, examiner et formuler des observations détaillées sur les analyses ultérieures des évaluateurs ;
 - Malgré la prise en compte de ces questions lors de la réunion en face-à-face avec le pays évalué, le nombre de jours qui y a été alloué n'a pas tenu compte de l'ampleur des questions à l'ordre du jour. En outre, les Etats membres n'ont pas respecté les délais, ce qui a entraîné des retards considérables.
 - A l'heure actuelle, le Secrétariat du GIABA souffre d'une insuffisance de ressources humaines. De façon générale, seuls deux membres du personnel appuient et travaillent sur chaque évaluation mutuelle ;
 - Un autre problème a trait à la traduction. Le GIABA dispose de trois langues de travail, mais le GAFI examine les REM en anglais. Les interprètes/traducteurs internes n'ont pu traduire les documents en peu de temps du fait qu'ils s'acquittent également de tâches d'interprétation dans le cadre des activités régionales et autres. Pour les appuyer, des traducteurs externes ont dû être sollicités. De plus, la brièveté des délais n'a pas permis aux traducteurs internes d'examiner minutieusement les documents livrés et d'en assurer la qualité, d'où certains problèmes relatifs à la qualité de la traduction. Cette situation a eu une incidence sur la qualité des REM et sur les échéances ;
 - Par ailleurs, les Etats membres du GIABA ont très peu participé à l'examen des projets de REM ou aux réunions du GEC et aux discussions en plénière.
- 269.** Un ensemble de mesures sont en train d'être prises par le GIABA pour résoudre ces difficultés. A titre d'exemple, il a fait de la formation aux normes, une condition préalable à la formation des évaluateurs. De plus, une séance supplémentaire de deux jours est envisagée pour la rédaction du rapport pendant ladite formation. Le Secrétariat a également veillé à ce que des exposés sur différents aspects des normes du GAFI soient présentés aux délégués à la plénière en vue de renforcer leurs capacités. Il prévoit également de résoudre les difficultés liées à la traduction, étant donné que les REM nécessitent une équipe de traducteurs dédiée. De surcroît, le GIABA s'appuiera sur l'expérience acquise à date dans le cadre du second cycle d'évaluation mutuelle dans l'optique d'améliorer la qualité et la cohérence des REM.

ETAT MEMBRE DU GIABA SOU MIS A LA REVUE DU GRUPE D'EVALUATION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE DU GAFI

- 270.** En octobre 2018, le GAFI a identifié le Ghana comme étant une juridiction présentant des déficiences d'ordre stratégique en matière de LBC/FT sur la base des résultats de sa deuxième évaluation mutuelle réalisée par le GIABA. Ce pays a élaboré un plan d'action en collaboration avec le GAFI aux fins de remédier aux lacunes les plus stratégiques. Le GAFI s'est félicité de l'engagement politique de haut niveau du Ghana à mettre en œuvre ce plan d'action.

CHAPITRE 4

TYPOLOGIES ET AUTRES ÉTUDES DE RECHERCHE

Introduction

271. L'objectif 2 du plan stratégique quinquennal (2016-2020) du GIABA consiste à élaborer de dispositifs pertinents de LBC/FT basés sur des risques actuels ou émergents dans les Etats. L'utilisation de typologies et autres recherches est fondamentale dans l'identification et la compréhension des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT), telle que prévue dans la stratégie. C'est également une des fonctions premières d'un Organe Régional de Type GAFI (ORTG). De même, les Statuts du GIABA prévoient la conduite de typologies et autres études de BC.

272. La compréhension de l'environnement criminel est une condition sine qua non à la conformité aux normes internationales de LBC/FT. L'analyse des typologies est capitale dans l'identification des indicateurs de risques et d'alertes en matière de BC/FT résultant des menaces internes et externes et des vulnérabilités systémiques et contextuelles. Les recommandations du GAFI, adoptées en 2012, ont fait obligation aux pays d'avoir une bonne compréhension des risques de BC/FT auxquels ils sont confrontés afin de les atténuer de manière adéquate. La Recommandation 1, en particulier, insiste sur la conduite de l'évaluation des risques de BC/FT.

273. Compte tenu du fait que les risques, tendances et méthodes de BC/FT, sont en constante évolution, les typologies et les études de recherche sont essentielles pour permettre aux États membres du GIABA de prendre des mesures efficaces dans le but de renforcer leurs dispositifs de LBC/FT.

CONDUITE DE L'ÉVALUATION NATIONALE DES RISQUES

274. Le GIABA a fait d'une priorité la fourniture d'un appui à la fois technique et financier à ses Etats membres d'Afrique de l'ouest pour la conduite de leurs Evaluations Nationales des Risques (ENR) afin de les préparer au second cycle des évaluations mutuelles. En raison de l'engagement proactif du Secrétariat du GIABA, en collaboration avec les partenaires au développement, la conduite d'ENR au sein des Etats membres du GIABA a connu un succès retentissant tel que démontré par le nombre de pays qui ont achevé leurs ENR (8 sur 17), avec deux pays (le Bénin et le Burkina Faso), en phase d'achèvement au cours de la période sous revue, qui s'ajoutent à Cabo Verde, au Ghana, au Niger, au Nigéria, au Sénégal et à la Sierra Léone. Six (6) pays procèdent actuellement à des évaluations et la plupart d'entre eux sont à un stade avancé d'achèvement. Cinq (5) de ces 6 pays (Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Liberia, Mali et Togo) ont lancé leurs exercices d'ENR durant la période sous revue et 4 pays d'entre eux prévoient de les achever en 2019. Les trois (3) pays restants (Union des Comores, Guinée, et Sao Tome & Principe) ont prévu de lancer l'exercice en 2019.

275. Le GIABA continuera à collaborer avec les Etats membres qui ont achevé leurs ENR, particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre de leurs plans d'actions basés sur les priorités. Il poursuivra également la mobilisation des partenaires pour la fourniture de l'assistance technique et financière aux pays, tout en veillant à ce que les autorités nationales s'engagent à mettre pleinement en œuvre les plans d'actions et les stratégies.

Par ailleurs, le GIABA va accompagner les pays dans la mise en place des mécanismes nationaux solides et homogènes d'évaluation continue des risques, de sorte à collecter un flux ininterrompu d'informations pour une actualisation de la situation des risques de BC/FT. De plus, le GIABA, avec l'appui des partenaires, continuera à assurer le suivi des pays dont l'évaluation est en cours jusqu'à l'achèvement de l'exercice. En 2019, les trois (3) pays qui n'ont pas encore commencé le processus seront accompagnés, notamment par la fourniture de l'appui nécessaire au démarrage du processus.

ACTUALISATION CONCERNANT LES ETUDES DE TYPOLOGIES ET LES AUTRES ETUDES EN COURS

Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme découlant de la contrebande de marchandises en Afrique de l'ouest

- 276.** L'étude régionale sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme découlant de la contrebande de marchandises en Afrique de l'ouest a pour but de comprendre les phénomènes de contrebande transfrontalière de marchandises dans la région : la nature monétaire, et autre, du problème, son ampleur, les types de produits de contrebande, les personnes impliquées, les moteurs, catalyseurs et facilitateurs.
- 277.** Les visites de terrain pour la collecte des données ont été menées en 3 phases. La phase 1 a été effectuée entre novembre et décembre 2017 et a couvert cinq (5) pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria et Togo). Suite à la présentation des conclusions préliminaires à la 29ème Plénière du GIABA, les phases 2 et 3 ont démarré en août 2018 pour s'achever en décembre 2018.
- 278.** L'équipe de recherche est en train de finaliser le rapport comme convenu :
- Janvier – mars 2019 : à la fin du processus de collecte de données en décembre 2018, l'équipe du projet rassemblera puis analysera les réponses et finalisera le projet de rapport qui fera l'objet de traduction ;
 - Avril – mai 2019 : Présentation du projet de rapport au RTMG et aux délégations ainsi

qu'aux autres acteurs pour commentaires et observations en vue de l'élaboration de la version finale ; et

- deuxième semestre de 2019 : après la publication du rapport, un atelier qui réunira les parties prenantes et les décideurs politiques de la région se tiendra afin d'examiner les résultats et recommandations du rapport, et réfléchir sur les modalités de leur prise en compte dans la formulation de politiques et l'élaboration de stratégies opérationnelles. Cela permettra aux agents chargés des enquêtes et la poursuite pénale et aux autres acteurs de faire face aux menaces et vulnérabilités qui prévalent aux niveaux national et international.

Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme découlant de la traite des êtres humains et du trafic de migrants en Afrique de l'ouest

- 279.** Le Groupe de travail du GIABA sur les Risques, Tendances et Méthodes (RTMG) a approuvé en novembre 2017, une proposition de conduite d'une nouvelle étude de typologies de BC/FT découlant de la traite des êtres humains et du trafic de migrants. Cette proposition a été entérinée par la Plénière. L'objectif de cette étude est de comprendre les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme associés à la traite des êtres humains et au trafic de migrants en Afrique de l'ouest. L'étude s'appuiera sur les travaux en cours, notamment celui réalisé par le GAFI dans ce cadre, mais élargira les frontières des connaissances en se focalisant sur les méthodes et techniques utilisées par les passeurs et leurs associés pour blanchir les produits de leurs crimes particulièrement en Afrique de l'ouest. Par ailleurs, étant donné la prévalence alarmante du terrorisme en Afrique de l'ouest, le projet cherche également à explorer la manière dont le terrorisme pourrait avoir été financé à travers la traite des êtres humains tout comme les méthodes et techniques utilisées.
- 280.** L'étude couvre uniquement les 15 Etats membres de la CEDEAO. Le GIABA a recruté des experts issus des Etats membres pour mener des recherches dans leurs pays respectifs. Les membres du RTMG, avec l'appui

technique du Secrétariat, travaillent avec les chercheurs nationaux pour la production de leurs rapports sur l'étude. Le rapport régional sera consolidé par le RTMG.

281. L'étude du GAFI sur « les flux financiers illicites provenant de la traite des êtres humains » publiée en octobre 2018, apporte une contribution importante à l'étude régionale du GIABA et permet d'en fixer le cap. Les conclusions du rapport du GAFI donnent une meilleure compréhension des risques sur le plan mondial de BC/FT découlant de la traite des êtres humains. Elles fournissent également aux autorités nationales certaines informations pouvant améliorer l'efficacité de leurs initiatives de lutte contre la traite des êtres humains et du BC/FT y découlant. Le rapport révèle que la traite des êtres humains se manifeste de diverses façons dans les différentes régions du monde. Au regard de ces dissemblances, l'équipe du projet encourage tous les Etats membres à comprendre leurs risques de BC/FT et à partager les résultats avec toutes les parties prenantes concernées. De plus, les Etats sont encouragés à mieux comprendre les défis auxquels ils sont confrontés dans la détection, les enquêtes et la poursuite des cas de BC/FT découlant de la traite des êtres humains, et à concevoir et mettre en œuvre des mesures pratiques pour relever lesdits défis. Le GIABA, qui a pris part à l'étude du GAFI, y a apporté une contribution significative.

282. Les prochaines étapes en vue de l'achèvement de l'étude sont les suivantes :

- **19 – 23 novembre 2018** : finalisation du processus de recrutement des consultants pour mener des recherches dans les quatre pays restants : Bénin, Guinée Bissau, Cabo Verde et Mali ;
- **19 – 30 novembre 2018** : revue finale des projets de rapports reçus des experts des 11 autres pays ;
- **03 – 20 décembre 2018** : administration et collecte de questionnaires dans les pays ;
- **20 décembre 2018 - 07 Janvier 2019** : consolidation du 1er projet de rapport ;
- **08 – 11 Janvier 2019** : diffusion du 1er projet de rapport aux membres du RTMG ;
- **21 - 23 janvier 2019** : organisation d'un atelier de validation du projet de rapport par les représentants du RTMG et des Etats membres ;

- **21 au 25 janvier 2019** : préparation du 2ème projet de rapport ;
- **28 janvier au 8 février 2019** : revue du 2ème projet de rapport par les membres du RTMG, le Etats membres et les partenaires du GIABA ;
- **11 au 28 février 2019** : prise en compte des amendements dans le rapport et préparation du 3ème projet de rapport ;
- **1 au 29 mars 2019** : traduction du rapport dans les trois langues de la CEDEAO ;
- **1er avril 2019** : partage du projet de rapport final avec les participants à la Plénière du GIABA ;
- **Mai 2019** : adoption du rapport par la plénière et sa publication sur le site internet du GIABA après la prise en compte des amendements.

Une Evaluation des cadres d'informations sur le bénéficiaire effectif et recouvrement des avoirs des Etats membres du GIABA à des fins de LBC/FT

283. Une Evaluation des Informations relatives au Bénéficiaire effectif et aux Cadres de Recouvrement des actifs des Etats membres du GIABA à des fins de LBC/FT constitue l'une des activités de recherche de 2018, comme indiqué dans le plan de travail du GIABA. L'évaluation a concerné un échantillon d'Etats membres du GIABA.

284. L'objectif du projet est d'évaluer les cadres légaux et réglementaires existant pour la collecte d'informations relatives au bénéficiaire effectif à des fins de LBC/FT par l'autorité compétente nationale sur des sociétés, fiducies et autres entités juridiques, dans cinq (5) Etats membres du GIABA : Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Sénégal.

285. Le choix de ces cinq (5) pays est motivé par le fait que quatre (4) d'entre eux constituent les économies les plus importantes de la région où les risques d'utilisation de constructions juridiques complexes à des fins de blanchiment devraient être plus élevés. Cabo Verde, le cinquième (5ème) pays a été inclus afin de comprendre l'approche lusophone de la transparence des entreprises. L'évaluation est directement conduite par le personnel du Secrétariat du GIABA. Les préparatifs et la collecte de la documentation initiale pour la conduite de l'évaluation sont achevés.

- 286.** Les prochaines étapes sont les suivantes :
- Novembre 2018 : les derniers jours de novembre 2018 serviront à finaliser les instruments de recherche – questionnaire, fiches d'interview et guide pour les discussions de groupe cible – pour les visites de terrain.
 - Décembre 2018 : les Correspondants Nationaux seront contactés pour identifier et désigner une personne qualifiée pour servir de facilitateur et aider à la planification et à l'exécution des visites de terrain.
 - Février et mars 2019 : les visites de terrain dans les pays échantillonnés seront effectuées.
 - Avril et mai 2019 : la période sera consacrée à la rédaction, la revue et la traduction du rapport.
 - Juin 2019 : le rapport sera revu en profondeur par les membres du RTMG et experts sélectionnés, en l'occurrence ceux provenant du Secrétariat du GAFI et de la Banque Mondiale.
 - Novembre 2019 : le rapport final sera présenté lors des réunions du RTMG et de la Plénière pour approbation avant publication.

Evaluation des capacités de lutte contre le financement du terrorisme des Etats membres du GIABA

- 287.** Une des activités de recherche du GIABA en 2018 a porté sur l'évaluation des capacités des Etats membres à combattre efficacement le financement du terrorisme (FT) dans la région. L'évaluation a concerné les 5 Etats membres du GIABA considérés comme les plus affectés par le terrorisme, en l'occurrence : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Nigeria.
- 288.** Cet exercice, conçu pour évaluer la capacité de ces cinq (5) pays à efficacement appliquer effectivement les mesures de LFT prescrites au plan international, sera réalisé par un expert indépendant avec l'appui du Secrétariat du GIABA.
- 289.** L'évaluation vise à :
- Identifier les lacunes et faiblesses (à caractère politique et institutionnel) dans l'application des mesures internationales de LFT ;
 - Relever avec des preuves illustratives les facteurs explicatifs de ces lacunes et faiblesses ;

- Suggérer des pistes de solutions aux problèmes identifiés ; et
 - Publier un rapport exhaustif contenant les conclusions et des recommandations.
- 290.** Les étapes sont les suivantes :
- Janvier 2018 : finalisation des instruments de recherche dont le questionnaire, les fiches d'interview et le guide pour les discussions de groupes cibles pour les visites de terrain. Les Correspondants Nationaux du GIABA fournissent leur appui pour identifier et choisir une personne qualifiée pour aider dans la planification et l'exécution des visites de terrain.
 - Février - mars 2019 : conduite des visites de terrain dans les pays échantillonnés.
 - Avril et mai 2019 : rédaction, revue et traduction du rapport.
 - Juin 2019 : revue supplémentaire du rapport par les membres du RTMG et les experts sélectionnés, notamment ceux du Secrétariat du GAFI et de la Banque Mondiale.
 - Novembre 2019 : Présentation du rapport final aux réunions du RTMG et de la Plénière pour approbation avant publication.

PROPOSITIONS DE NOUVELLES ETUDES DE TYPOLOGIES ET AUTRES TRAVAUX DE RECHERCHE

Typologies de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme à travers les prestataires de services informels et illégaux de change de devises en Afrique de l'ouest

- 291.** Le paiement en espèces est la méthode de règlement la plus fréquente pour les marchandises et services dans la région ouest-africaine et concerne, dans certains cas, des sommes très importantes. Cela pose de gros défis lorsqu'il s'agit de pister et de tracer les produits du crime. Le change manuel de monnaies étrangères sous forme d'espèces, dans des points de vente non formels et non autorisés, est très fréquent. Les devises étrangères sont introduites ou importées en contrebande sans une déclaration adéquate. Au nombre des multiples facteurs à l'origine de ce problème, l'on note la porosité des frontières qui facilite les activités transfrontalières illicites telles que la contrebande et le transport de fortes sommes en espèces, une faible

mise en œuvre des règlements, certains Etats membres n'ayant pas encore pris de textes de lois contre les opérations informelles de change de devises étrangères, ainsi que la faible efficacité du système de justice pénale pour traiter convenablement le problème. A ceux-là, s'ajoute un défaut de collaboration effective entre les principaux acteurs, et une absence de stratégies nationales dans la lutte contre les opérations informelles et illicites de change de monnaies étrangères.

292. L'exercice de typologie proposé est censé mettre en évidence les vulnérabilités et les menaces potentielles liées aux opérations illicites et informelles de change de devises étrangères en Afrique de l'ouest et leur impact dans la région. L'étude devra non seulement favoriser une compréhension complète des enjeux en vue d'une riposte appropriée, mais aussi et surtout fournir des recommandations pertinentes à cet effet.

293. Après examen et approbation des documents préparatoires, une équipe du projet composée d'experts issus des Etats membres de la CE-DEAO et des membres du RTMG du GIABA, avec l'appui du Secrétariat du GIABA sera constituée. Le projet comprendra la revue documentaire sur le sujet pour comprendre la nature des opérations illicites et informelles du change manuel de devises étrangères en Afrique de l'ouest et les méthodes et techniques utilisées. Un questionnaire sera élaboré pour collecter les informations pertinentes de sources identifiées, notamment les institutions des Etats membres du GIABA. Des interviews seront réalisées avec les acteurs principaux afin de produire des informations de première main qui pourraient être obtenues à travers l'administration d'un questionnaire et d'autres outils. Le projet devrait durer un an pour s'achever en février 2020.

294. Le résultat de ce projet devrait fournir des informations pertinentes sur la nature et les caractéristiques des opérations illicites et informelles de change manuel de devises étrangères en Afrique de l'ouest et le type de personnes impliquées. Le rapport sera utile aux autorités gouvernementales pour l'élaboration de politiques et la mise en place d'un cadre opérationnel, aux entités

déclarantes pour une meilleure conformité aux dispositions légales pertinentes, aux organisations régionales et internationales pour mieux définir l'assistance technique à fournir, ainsi qu'à la société civile pour son appui aux gouvernements dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la région.

Actualisation concernant l'opérationnalisation de la base de données du programme de veille stratégique

295. L'objectif du Programme de Veille Stratégique (PVS) est de servir de dispositif d'alerte précoce sur les évolutions de BC/FT dans la région en tant que dispositif du Secrétariat du GIABA assurant la fonction de veille des risques régionaux. Ainsi, en plus d'approfondir la compréhension de la situation de BC/FT en Afrique de l'ouest, le PVS servira d'outil de suivi, de planification et d'action contre le BC/FT par les parties prenantes concernées des Etats membres et des acteurs de la région. La base de données sera également accessible aux Etats membres de sorte qu'ils pourront l'utiliser pour améliorer leur compréhension des risques relatifs au BC/FT.

296. Pour atteindre les objectifs du programme, le GIABA a recruté un consultant qui a élaboré une plateforme de base de données en ligne de veille avec un questionnaire et un tableau électroniques destinés à recueillir les réponses au questionnaire et à renseigner la page d'analyse avec des diagrammes et graphiques (infographies) visualisés sur un tableau de bord. La plateforme est à présent achevée, fonctionnelle et logée sur le portail du GIABA. Elle était en phase de test depuis juillet 2018 et a jusqu'à présent fonctionné sans heurts. Toutefois, l'équipe du projet a demandé au consultant d'ajouter des fonctionnalités qui n'existaient pas dans la version initiale. Elles ne faisaient pas, non plus, partie des TDR mais pourraient ajouter de la valeur à la base de données. Un nouveau contrat est à l'étude pour ajouter ces nouvelles fonctionnalités.

297. En plus de la mise en place d'une plateforme de base de données, le Secrétariat du GIABA a recruté des Chargés de la collecte de Don-

nées Pays (CDP) en 2017. Une démonstration en direct de la plateforme de base de données a été effectuée à la Plénière du GIABA et a suscité beaucoup d'intérêts et de soutien. Le RTMG a recommandé aux Etats membres d'apporter leur appui et de s'approprier le PVS avant qu'il ne soit complètement déployé.

298. Les étapes du déploiement du PVS se présentent comme suit :

- a) Novembre 2018 : finalisation du manuel de l'utilisateur du PVS destiné à la fois aux administrateurs au Secrétariat du GIABA et aux CDP des Etats membres.
- b) Décembre 2018 : les Correspondants Nationaux du GIABA notifieront tous les remplaçants des CDP dans leurs pays respectifs.
- c) Janvier 2019 : atelier de formation des CDP.
- d) Mars - juin 2019 : visites des pays pour travailler avec les CDP individuellement et s'assurer de la mise en place de procédures fiables de collecte de données.
- e) A partir de juillet 2019 : téléchargement trimestriel de données par les CDP et visites par une équipe de suivi du Secrétariat une fois par an pour valider la collecte de données avec les autorités.

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU GAFI

299. En sa qualité de Membre associé du GAFI, le GIABA est tenu de participer et de contribuer aux travaux de recherche de cette institution. A cet effet, le GIABA a activement participé aux 3 réunions du RTMG du GAFI tenues en 2018. Le GIABA a aidé à la traduction en français et portugais du rapport du GAFI sur la divulgation des informations sur le bénéficiaire effectif et a coordonné les diverses contributions faites par ses Etats membres au travail du GAFI en cours. Ceci s'ajoute à la participation directe des membres du personnel du Secrétariat du GIABA aux projets du GAFI en cours.

Conclusion

300. La conduite des typologies et autres études de recherches sur le BC/FT continue d'être une composante importante du travail du GIABA, non seulement parce que cela fait partie de son mandat mais aussi en raison du besoin de mise à jour constante des connaissances et d'adaptation des mesures existantes à la nature dynamique du BC/FT en termes d'évolution des risques, méthodes et tendances. Ce faisant, le GIABA a continué à collaborer avec ses partenaires à l'échelle mondiale afin d'approfondir ses interventions dans les Etats membres.

CHAPITRE 5

ASSISTANCE TECHNIQUE & FORMATION

Introduction

- 301.** La fourniture, par le secrétariat du GIABA, d'une assistance technique et d'une formation aux États membres est fondamentale pour le renforcement des capacités des parties prenantes pertinentes en matière de LBC/FT dans ces pays.
- 302.** En 2018, l'assistance technique apportée par le GIABA a privilégié le renforcement des capacités des États membres à se préparer de manière adéquate au second cycle des évaluations mutuelles. L'assistance technique et les programmes de formation ont également été orientés vers la correction des déficiences identifiées dans les dispositifs de LBC/FT des États membres. L'approche fondée sur les risques a été le fil conducteur dans la fourniture

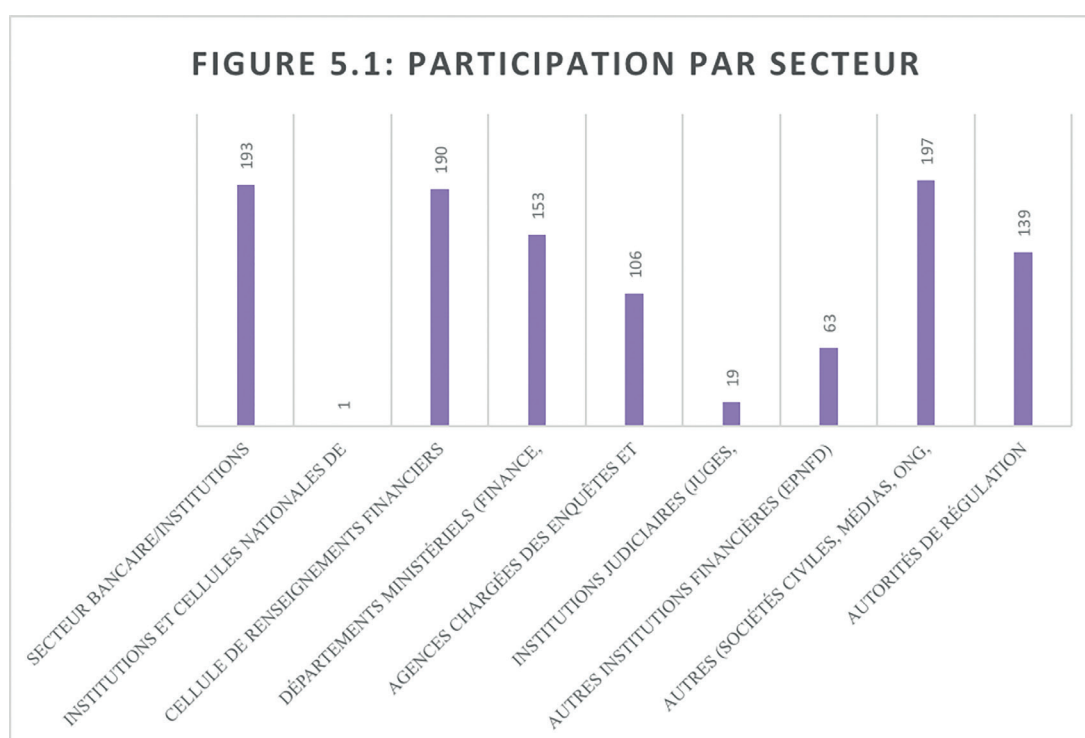
de l'assistance technique et des programmes de renforcement des capacités. Au cours de l'année, certains programmes de formation ont été dispensés sur la base des questions émergentes de BC/FT au niveau mondial et des particularités régionales.

- 303.** Au total, mille soixante et une (1 061) personnes ont bénéficié des diverses activités de renforcement des capacités réalisées par le GIABA. En outre, des subventions ont été accordées à certains États membres pour leur permettre de prendre en charge des questions spécifiques inhérentes à leurs dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- 304.** La répartition des participants par secteur ciblé, est présentée au tableau 5.1 ci-dessous.

Tableau 5.1 : Participation par secteur

| PARTICIPATION PAR SECTEUR | ANNÉE 2018 |
|---|--------------|
| Secteur bancaire/Institutions financières | 193 |
| Institutions et Cellules nationales de la CEDEAO | 1 |
| Cellule de renseignements financiers | 190 |
| Départements ministériels (Finance, Justice, Intérieur) et organismes parapublics | 153 |
| Agences chargées des enquêtes et poursuites pénales | 106 |
| Institutions judiciaires (Juges, procureurs, avocats, etc.) | 19 |
| Autres institutions financières (EPNFD) | 63 |
| Autres (Sociétés civiles, médias, ONG, etc.) | 197 |
| Autorités de régulation | 139 |
| TOTAL | 1 061 |

Figure 5.1 : Participation by sector



305. Au cours de l'année sous revue, le Secrétariat du GIABA a apporté l'assistance technique et les formations suivantes aux Etats membres :

Formation régionale conjointe GIABA-Groupe Egmont d'analyse stratégique à l'intention des Cellules de renseignement financier (CRF) - Saly, Sénégal, 15 - 19 janvier 2018

306. Le GIABA, en collaboration avec le Groupe Egmont des CRF, a organisé une formation régionale conjointe de cinq jours sur l'analyse stratégique, à l'intention des Cellules de renseignement financier (CRF) de ses Etats membres à Saly, Sénégal, du 15 au 19 janvier 2018. L'atelier était conçu pour combler les lacunes d'ordre technique sur l'analyse stratégique et pour aider efficacement les CRF membres à : (i) s'acquitter de leur mandat principal, (ii) soutenir les efforts nationaux de LBC/FT et (iii) contribuer à l'amélioration des résultats obtenus par les États membres, en particulier dans le cadre du résultat immédiat 6 (utilisation du renseignement) au titre du second cycle d'évaluation mutuelle.

307. L'objectif général de ce programme était de renforcer les capacités des CRF en matière de conduite efficace de l'analyse stratégique. Les objectifs spécifiques du programme étaient les suivants : i) renforcer les capacités des CRF à élaborer des plans stratégiques qui faciliteront la détermination des menaces et des vulnérabilités relatives au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, ainsi que l'établissement de politiques et d'objectifs pour les CRF et autres entités relevant du dispositif de LBC/FT ; ii) doter les participants des techniques d'analyse actualisées et des meilleures pratiques en matière d'analyse stratégique ; et iii) aider les CRF à satisfaire aux exigences internationales en matière d'analyse stratégique.

308. Trente-six (36) cadres des CRF en charge de l'analyse stratégique dans leurs institutions respectives ont participé à l'atelier. Compte tenu du fait que les participants se trouvaient à différents niveaux de capacités et de connaissances techniques sur l'analyse stratégique, il a été recommandé que le format de la formation soit substantiellement



Groupe des participants à la formation régionale conjointe GIABA-Groupe Egmont à l'intention des Cellules de Renseignement Financier(CRF), Saly-Sénégal, du 15 au 19 Janvier 2018

amélioré de manière à constituer deux catégories de participants : (i) Un module destiné aux débutants, et (ii) et un autre, réservé aux analystes plus expérimentés, afin d'optimiser les conditions d'apprentissage de chacun et de rendre les modules de formation plus profitables pour l'ensemble des participants.

Voyage d'étude à l'intention des juges des juridictions supérieures (Cour d'appel et Cour suprême) des Etats membres lusophones du GIABA sur les problématiques de LBC/FT, - Lisbonne, Portugal, du 29 janvier au 02 février 2018

309. Dans le prolongement du voyage d'étude prévu pour les juges des juridictions supérieures des Etats membres du GIABA, la formation à l'intention des Etats membres lusophones s'est déroulée du 29 janvier au 2 février 2018, au Centre d'Etudes Juridiques de Lisbonne, au Portugal. Ce voyage d'étude visait à aider les juges à s'imprégner des meilleures pratiques en matière de jugement des affaires de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Une étude similaire a été organisée en août et décembre 2017 respectivement à l'intention des juges des juridictions supérieures des États membres anglophones et francophones.

310. Le voyage d'étude a été cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre du projet SAMWA du 10e FED. Au total, neuf (9) participants de Cabo Verde et de Guinée Bissau ont bénéficié de cette assistance.

Atelier régional sur la mise en œuvre effective des exigences en matière de LBC/FT - Saly, Sénégal, du 14 au 16 mars 2018

311. En collaboration avec l'Institut de formation et de recherche du Groupe d'Action Financière (GAFI-TREIN), le Secrétariat du GIABA a organisé une formation axée sur la compréhension des normes révisées du GAFI. Cette formation visait les objectifs suivants : (i) permettre aux évaluateurs potentiels d'acquérir une compréhension approfondie des exigences des 40 Recommandations du GAFI et (ii) améliorer les compétences, les capacités et la compréhension des représentants des institutions parties prenantes clés responsables de la mise en œuvre des mesures de LBC/FT, notamment leur implication dans la discussion et l'adoption des rapports d'évaluation mutuelle et des rapports de suivi lors des Plénières du GIABA.

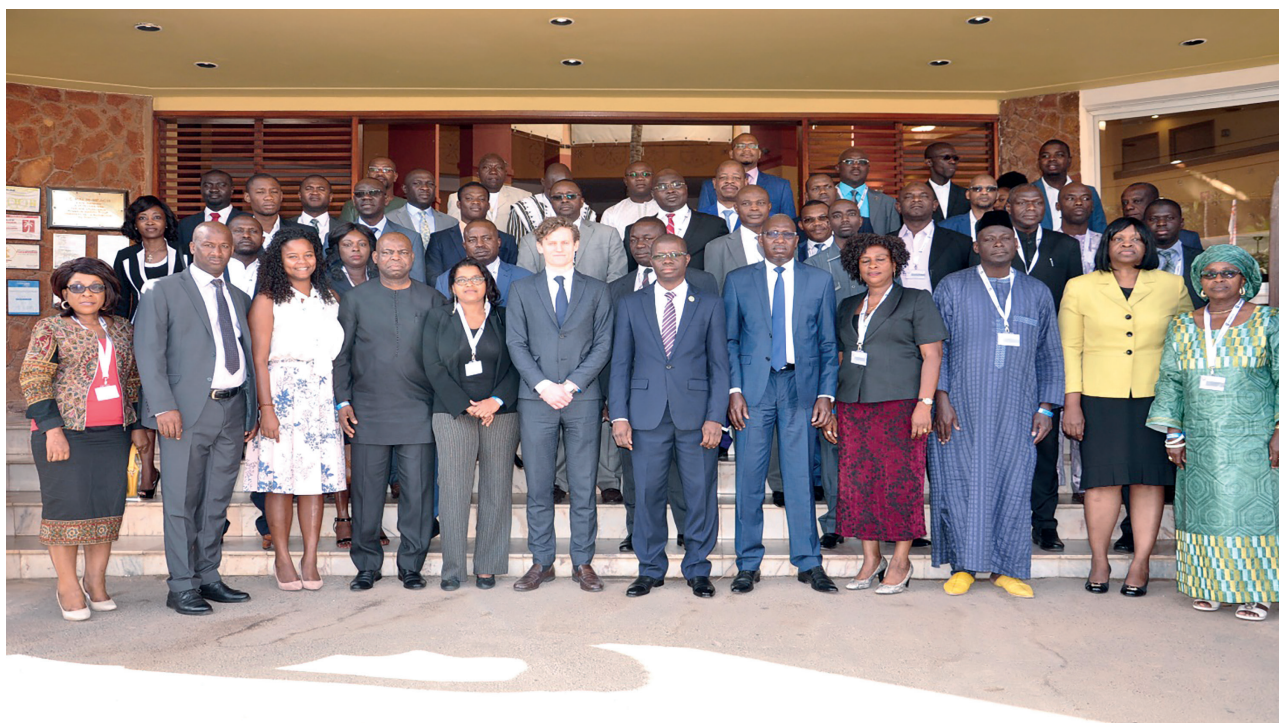


Photo de famille des participants à l'atelier régional sur la mise en œuvre effective des exigences de LBC/FT à Saly, au Sénégal, du 14 au 16 mars 2018

312. Quarante-deux (42) participants au total, issus des agences chargées des enquêtes et de la poursuite pénale, au nombre desquels des procureurs, des membres de CRF, ainsi que des autorités de régulation des États membres du GIABA et du GABAC (Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale) ont pris part à cet atelier.

Atelier régional conjoint GIABA/GAFI/GABAC de formation des évaluateurs - Saly, Sénégal, du 19 au 23 mars 2018

313. Conformément aux décisions prises par le Réseau mondial du GAFI sur les questions de LBC/FT (GNCG), une formation conjointe GIABA/GAFI/GABAC des évaluateurs a été organisée au profit des participants sélectionnés dans les États membres. Ces évaluateurs formés viendront renforcer le pool des évaluateurs qualifiés pour mener un exercice d'évaluation mutuelle. L'atelier de formation s'est focalisé sur les Recommandations révisées de 2012 et la Méthodologie de 2013 du GAFI, ainsi que sur les processus et procédures du deuxième cycle des évaluations mutuelles du GIABA.

314. Cette formation constitue la troisième du genre depuis le démarrage du deuxième cycle d'évaluation mutuelle, et visait à s'assurer que les évaluateurs sont bien imprégnés des changements apportés à la méthodologie du GAFI en ce qui concerne les exigences de conformité technique et d'efficacité, en particulier les modifications apportées à quelques-unes des 40 Recommandations ou à leurs notes interprétatives.

315. Les cinquante (50) évaluateurs qui ont été formés sont répartis comme suit : États membres du GIABA (33), États membres du GABAC (12), États membres du GAFI (4) et Office des Nations Unies contre la Droque et Le Crime (1). Les participants étaient issus des CRF, des autorités de régulation/supervision, des agences chargées des enquêtes et poursuites pénales et des ministères de tutelle (Finances, Justice et Intérieur/Sécurité).



Photo de famille des participants à l'atelier régional GAFI/GIABA/GABAC de formation des évaluateurs - Saly, Sénégal, 19-23 mars 2018

Atelier régional sur l'élaboration d'un cadre et des structures efficaces de LBC/FT pour les organisations à but non lucratif (OBNL) - Abuja, Nigeria, du 04 au 06 avril 2018

316. Les exercices de typologies effectués par le GAFI, ont révélé que les organisations à but non lucratif (OBNL) sont très vulnérables au risque de financement du terrorisme et, à ce titre, les pays ont été invités à prendre les mesures appropriées pour prévenir une exploitation abusive dans ce secteur. Toutefois, la mise en œuvre des recommandations du GAFI concernant le secteur des OBNL des États membres du GIABA s'avère un défi. En particulier, la recommandation 8 exige aux États membres d'examiner l'adéquation des lois et règlements relatifs aux OBNL, puis d'appliquer des mesures ciblées et proportionnées tenant compte des risques, afin de protéger le secteur d'une exploitation abusive aux fins de financement du terrorisme. Malheureusement, dans la plupart des États membres, le secteur des OBNL ne fait pas l'objet d'une supervision adéquate et est exposé à un risque élevé d'utilisation abusive aux fins de financement du terrorisme.

317. Tenant compte de ce qui précède, le GIABA a pris des mesures visant à assister ses États membres dans le renforcement de leurs capacités à lutter efficacement contre le financement du terrorisme et à améliorer la supervision et/ou le suivi de ce secteur.

318. Les principaux objectifs de l'atelier étaient les suivants : i) sensibiliser davantage les participants sur les questions de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le secteur des OBNL, pour une compréhension commune des parties prenantes, en ce qui concerne les réponses efficaces et proportionnées aux risques associés au FT ; ii) examiner les normes internationales pertinentes en matière de LBC/FT et échanger les meilleures pratiques dans les relations avec ce secteur ; iii) identifier les lacunes dans le cadre légal et réglementaire du secteur des OBNL dans la région et iv) renforcer la coordination et la collaboration entre les agences gouvernementales compétentes et le secteur des OBNL. En 2018, quarante-quatre (44) participants du secteur des OBNL et des représentants des organismes de régulation et de supervision de ces organisations ont été sensibilisés et formés. Cet atelier fait suite à une formation similaire organisée à Lomé, au Togo, en juin 2017, sur le thème « La prévention de l'utilisation abusive des OBNL à des fins terroristes ».

319. Les points saillants de l'atelier comprennent les recommandations suivantes formulées par les participants :

- procéder à une évaluation exhaustive du secteur des OBNL afin de mieux connaître celles à risques et appliquer une approche basée sur les risques concernant la supervision et la régulation. De même, les pays

se préparant à une évaluation nationale des risques devraient accorder une attention particulière à l'évaluation du secteur des OBNL, afin d'avoir une compréhension exhaustive du risque inhérent à ce secteur et d'appliquer ensuite les mesures appropriées dans la prise en charge des risques identifiés ;

- veiller à ce que les mesures prises pour protéger le secteur des OBNL contre tout détournement à des fins de financement du terrorisme n'interrompent ni ne découragent les activités légitimes de bienfaisance. Bien au contraire, de telles mesures devraient promouvoir les droits de l'homme ainsi que la transparence, et renforcer la confiance dans le secteur ;
- renforcer ou mettre en place des autorités nationales compétentes chargées du suivi et de la supervision de ces OBNL et veiller à la mise en place de procédures claires dans la réponse aux demandes internationales

concernant les OBNL soupçonnées de financement du terrorisme ;

- mobiliser et impliquer les OBNL dans l'évaluation nationale des risques à un stade précoce, afin de s'assurer qu'elles comprennent l'objectif, les attentes et la portée du processus, et qu'elles sont bien outillées pour participer à l'évaluation mutuelle ;
- renforcer la coopération régionale dans le cadre du Forum régional des OSC de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, afin de faciliter le partage d'expériences et l'échange de meilleures pratiques dans ce secteur et renforcer la coordination avec le GIABA dans l'appui aux efforts régionaux de LBC/FT ;
- pérenniser l'assistance technique du GIABA et entreprendre une visite de plaidoyer auprès des autorités nationales afin de réaffirmer la nécessité pour les pays de concevoir une base de données électronique centralisée sur les OBNL.



Photo de famille des participants à l'atelier régional sur l'élaboration de cadres efficaces en matière de LBC/FT au profit des OBNL à Abuja, Nigéria, du 04 au 06 avril 2018

Atelier régional sur les enquêtes et poursuites des infractions de corruption - Niamey, Niger, du 9 au 12 avril 2018

320. Un dispositif efficace de LBC/FT repose sur l'adéquation des poursuites et des condamnations dans les affaires de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Cet équilibre explique la nécessité pour les États membres de mettre en place un cadre juridique permettant la multiplication des poursuites et condamnations dans les affaires de BC/FT. L'atelier visait à : i) sensibiliser les participants sur les développements interna-

tionaux en matière de lutte contre la corruption, en particulier la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), ainsi que sur les meilleures pratiques dans la lutte contre la corruption ; ii) renforcer les compétences et les capacités des responsables de la justice pénale compétents pour enquêter sur et poursuivre efficacement les affaires de corruption ; iii) offrir aux participants un cadre d'échanges pour partager leurs expériences sur l'état de mise en œuvre des initiatives de lutte contre la corruption, notamment les défis rencontrés dans les enquêtes et poursuites dans les affaires de corruption dans

leur pays ; et iv) promouvoir la coopération et la coordination entre autorités compétentes dans la région sur les questions relatives aux enquêtes et poursuites dans les affaires de BC/FT.

321. Une trentaine (30) de participants venus des services judiciaires, des organismes de poursuite et de lutte contre la corruption des États membres du GIABA ont pris part à l'atelier. Les participants ont formulé, entre autres, les recommandations suivantes :

- Amélioration de la coopération nationale entre les agences parties prenantes pour renforcer la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux ;
- Promotion de la spécialisation des autorités chargées des enquêtes et des poursuites dans la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux ;
- Fourniture des outils appropriés et adéquats aux agences chargées des enquêtes et des poursuites pour assurer une lutte efficace contre la corruption et le blanchiment de capitaux ;
- Renforcement de la coopération entre les États membres pour améliorer les enquêtes et les poursuites des affaires de blanchiment de capitaux et de corruption dans la région, notamment par la signature de protocoles d'accords bilatéraux et multilatéraux ;
- Adoption des lois incriminant la corruption chez les agents publics étrangers et celle qui sévit dans le secteur privé, et assurer le bon déroulement des enquêtes et des poursuites contre tous les auteurs des dites infractions ;
- Retrait des privilèges et immunités de tous les leaders et responsables gouvernementaux, notamment, mais de façon non limitative, les Présidents/Chefs de gouvernement des États membres du GIABA, gouverneurs, parlementaires et autorités judiciaires pour assurer l'égalité pour tous devant la loi ;
- Adoption des lois de protection des témoins et dénonciateurs, de manière à faciliter l'accès à l'information sur les affaires de BC/FT.



Photo de famille des participants à l'atelier de formation régional sur les enquêtes et les poursuites dans les affaires de corruption, tenu à Niamey, au Niger, du 4 au 9 avril 2018

Projet régional GIABA-UE : Atelier de formation des formateurs à l'intention des institutions financières et des entreprises et professions non financières désignées (EPNFD), du judiciaire et des agences chargées des enquêtes et poursuites pénales– La Somone, Sénégal, du 18 au 22 juin 2018

322. Dans le cadre du Projet de Renforcement des Capacités de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux en Afrique de l'Ouest (SAMWA), financé au titre du 10ème Fonds européen de développement (FED), le GIABA a recruté des consultants par appel d'offres pour l'élaboration de deux programmes de formation destinés aux agences chargées des enquêtes et poursuites pénales/autorités de poursuites et aux institutions financières/EPNFD. À la fin de l'élaboration du programme de formation, un atelier de formation des formateurs a été organisé en deux vagues :

- i. Vague 1 : Atelier de formation des formateurs pour les IF et EPNFD, à La Somone, Sénégal, du 18 au 20 juin 2018 ; et
- ii. Vague 2 : Atelier de formation des formateurs pour le judiciaire et les agences chargées des enquêtes et poursuites pénales, à La Somone, Sénégal, du 18 au 22 juin 2018.

323. La première vague a permis de former huit (8) formateurs de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Libéria et de la Sierra Leone, qui sont appelés à reproduire la formation au profit de bénéficiaires de leurs pays, et trente-neuf (39) formateurs du Bénin, du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali, du Niger, du Nigeria, du Sénégal et du Togo ont été formés dans le cadre de la deuxième vague. Cette formation devrait contribuer à renforcer les capacités des États membres en matière de LBC/FT.

Ateliers de pré-évaluation mutuelle du GIABA à l'intention des États membres dans le cadre du deuxième cycle d'évaluations mutuelles – à Bamako, Mali, du 02 au 05 juillet 2018, à Cotonou, Bénin, du 09 au 12 juillet 2018, à Abuja, Nigeria, du 02 au 05 octobre 2018, et à Freetown, Sierra Leone, du 24 au 26 octobre 2018

324. Le GIABA mène des exercices d'évaluation mutuelle dans les États membres pour

déterminer le niveau de conformité aux recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI). L'évaluation mutuelle permet au GIABA et à ses partenaires au développement de déterminer le type d'assistance technique dont les États membres ont besoin pour renforcer leurs dispositifs de LBC/FT.

325. Avant la visite sur place dans les États membres, le GIABA organise une formation de pré-évaluation pour aider les autorités nationales à comprendre leur rôle dans le processus d'évaluation mutuelle, informer et sensibiliser les parties prenantes nationales sur l'importance de cet exercice. La formation de pré-évaluation permet également d'orienter les parties prenantes sur la façon de renseigner le questionnaire de conformité technique ainsi que sur les processus, procédures et les attentes de l'exercice d'évaluation mutuelle.

326. Ainsi, en 2018, le GIABA a organisé quatre (4) formations de pré-évaluation pour le Mali, le Bénin, le Nigeria et la Sierra Leone en prélude aux visites sur place de leurs évaluations mutuelles, programmées pour 2019. Deux-cent seize (216) participants ont été formés dont : Mali (40), Bénin (49), Nigeria (73), Sierra Leone (54).

Séminaire national de sensibilisation des leaders religieux et des organisations religieuses à la LBC/FT, à Accra (Ghana) et à Niamey (Niger), les 18 et 19 juillet 2018

327. Les activités religieuses et confessionnelles font par nature nécessairement appel à la spiritualité et donc à la dépendance et à la soumission. Ainsi, en leur qualité de gardiens de la foi, les leaders et chefs d'institutions religieuses exercent une influence considérable sur leurs fidèles. Les lieux de culte peuvent constituer des canaux de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, car la plupart des organisations religieuses reçoivent de leurs membres des financements dont les sources sont inconnues. Dans la plupart des cas, ils ne sont soumis à aucune obligation de déclarer des opérations suspectes aux autorités compétentes. Par ailleurs, les centres religieux pourraient être détournés à des fins de radicalisation.

328. Reconnaissant le rôle des leaders religieux dans la prévention de l'extrémisme violent (PEV) et la promotion de la dimension religieuse du dialogue interculturel, le Secrétaire Général des Nations Unies a inscrit dans son Plan d'action sur la PEV l'importance pour les leaders religieux et communautaires de guider « les fidèles vulnérables afin de les amener à rejeter les idéologies violentes » et de promouvoir « la tolérance, la compréhension et la réconciliation entre communautés ».

329. Au vu de ce qui précède, le GIABA a organisé le séminaire inaugural des leaders religieux au Nigeria et au Mali en 2017. L'initiative a été bien accueillie et les réactions des participants ont

été extrêmement positives. Ils ont demandé au GIABA de répéter le séminaire dans tous les États membres et de veiller à ce qu'un nombre important de parties prenantes à la LBC/FT soient formées dans leurs pays et au niveau régional, vu que la plupart des leaders religieux ne sont pas au fait du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Ainsi, en 2018, deux (2) séminaires nationaux sur la contribution des leaders religieux et des organisations religieuses à la LBC/FT ont été organisés simultanément les 18 et 19 juillet 2018 à Niamey (Niger) et à Accra (Ghana). Ces séminaires ont permis de sensibiliser quatre-vingt-deux (82) participants sur rôles dans la LBC/FT.



Photos de groupe des participants aux séminaires nationaux de sensibilisation des leaders religieux sur la LBC/FT, organisés simultanément à Accra au Ghana et à Niamey au Niger, du 18 au 19 Juillet 2018

Visite d'experts GIABA-SAMWA (UE) aux cellules de renseignement financier (CRF) des États membres : Praia (Cabo Verde), Accra (Ghana), du 30 juillet au 03 août ; Cotonou (Bénin), du 24 au 28 septembre ; Lomé (Togo), du 01 au 05 octobre 2018

330. Dans le cadre du projet SAMWA (UE), des experts de LBC/FT se sont rendus au Bénin, au Cabo Verde, au Ghana et au Togo pour renforcer les capacités des CRF visitées sur de nouvelles techniques d'analyse et de traitement des données, de veille stratégique ainsi que sur les meilleures pratiques en la matière. Le Secrétariat du GIABA a organisé ces formations au niveau national au profit de cinquante-quatre (54) participants sur différentes techniques d'analyse stratégique.

Atelier national sur la lutte contre le financement du terrorisme à l'intention des institutions financières et des EPNFD à Lagos, Nigeria, du 17 au 19 septembre 2018

331. Les rapports de l'exercice de typologies de financement du terrorisme GAFI/GIABA/GABAC de 2013, les typologies de la CRF du Nigeria et les rapports d'évaluation nationale des risques ont révélé que les IF et les EPNFD peuvent être et/ou sont détournées par des organisations terroristes, aux fins de financer leurs activités. Il est donc devenu utile de renforcer les capacités des entités déclarantes au Nigeria pour les aider à se conformer aux normes internationales de LBC/FT, mais également d'améliorer la collaboration entre entités déclarantes afin de réduire les flux financiers des groupes terroristes (Boko Haram et autres) opérant au Nigeria.

332. De manière spécifique, l'atelier a permis de sensibiliser soixante-dix (70) participants des IF et des EPNFD sur les vulnérabilités de leurs structures et sur l'impact du financement du terrorisme sur l'économie nigérienne.



Photo de famille des participants à l'atelier national sur la lutte contre le financement du terrorisme au profit des IF et EPNFD, du 17 au 19 septembre 2018 à Lagos, Nigéria

Atelier conjoint GIABA/BAD sur le rôle du Parlement dans la lutte contre les flux financiers provenant des produits du crime en Afrique, à Saly, Sénégal, du 2 au 4 octobre 2018

333. Cet atelier a été organisé conjointement par l'Institut Africain de Développement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et le GIABA, à l'intention des parlementaires africains francophones venus d'Algérie, du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, des Comores, du Congo Brazzaville, de la Côte d'Ivoire, de Djibouti, du Gabon, du Sénégal, du Togo, de la République Démocratique du Congo, de la Tunisie et de la République Centrafricaine. L'atelier visait à sensibiliser les participants sur la portée, les manifestations et l'impact des flux financiers illicites (FFI) sur le développement de l'Afrique, les défis de la lutte contre les FFI sur le continent et les rôles et responsabilités des parlementaires dans cette lutte, notamment la transposition des principales recommandations du rapport du Groupe de haut niveau sur les FFI (Rapport Thabo MBEKI), en des lois adaptées aux réalités spécifiques de leurs pays. Les discussions ont également porté sur les informations relatives aux bénéficiaires effectifs, au recouvrement d'avoirs, à

la fixation abusive des prix de transferts ainsi que sur les meilleures pratiques adoptées par les experts et praticiens des pays africains pour lutter contre les FFI.

334. Une quarantaine de parlementaires et plusieurs experts régionaux ont pris part à l'atelier. Les parlementaires ont réaffirmé leur attachement aux problématiques examinées et se sont engagés à s'impliquer davantage dans la recherche de solutions pérennes au problème de la lutte contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique.

Atelier régional conjoint de renforcement des capacités à l'intention des organismes chargés des enquêtes et poursuites pénales sur les techniques d'enquête, de saisie, de gel, de confiscation, de recouvrement et de gestion des produits du crime en application des Résolutions du Conseil de Sécurité, Abuja, Nigéria, du 08 au 11 octobre 2018

335. Dans le cadre du projet SAMWA, le Secrétariat du GIABA a organisé un atelier régional de renforcement des capacités à l'intention des organismes chargés des enquêtes et poursuites pénales sur les techniques d'enquêtes, de saisie, de gel, de confiscation, de recouvrement et de gestion des avoirs criminels en application des résolutions du CSNU.

336. Environ soixante (60) participants des États membres du GIABA, provenant des ministères des Finances, de l'Intérieur et de la Justice, des agences chargées des enquêtes et poursuites pénales, des autorités spécialisées d'enquête et des cellules de renseignement financier ont pris part à cet atelier.

337. Les objectifs de l'atelier étaient les suivants : i) assister les États membres à mettre en place un dispositif efficace de confiscation des actifs, conformément à leurs obligations, en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies ; ii) renforcer la sensibilisation des parties prenantes sur la question des avoirs accumulés par les

dirigeants corrompus au niveau national ; iii) examiner le cadre juridique en vigueur régissant le recouvrement des actifs dérobés ; iv) examiner les documents de la CNUCC, de la Banque Mondiale et de l'Initiative STAR de l'ONUDC et évaluer leurs incidences pour la région ; v) déterminer les rôles et responsabilités des diverses parties prenantes dans la gestion des avoirs dérobés ; vi) promouvoir la coordination entre les entités nationales impliquées dans le gel des actifs ; vii) promouvoir et renforcer la coopération internationale et régionale indispensables pour assurer une réponse rapide aux requêtes étrangères de confiscation d'actifs.

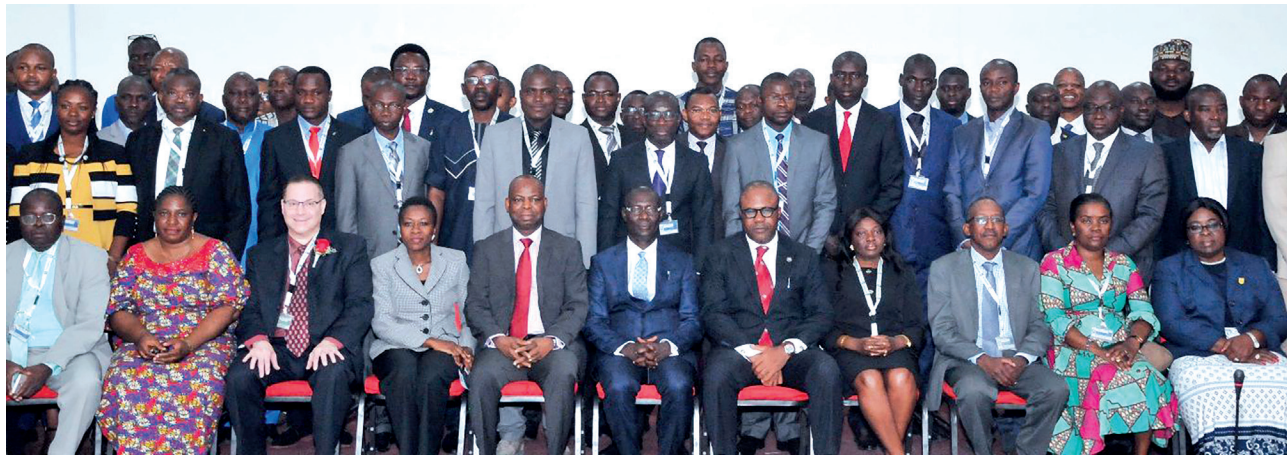


Photo de famille des participants à l'atelier régional conjoint de renforcement des capacités des agents chargés des enquêtes et des poursuites pénales sur la structure, les enquêtes et les techniques de saisie, gel, confiscation, recouvrement et gestion du produit d'actifs criminels en vertu des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, Abuja, Nigéria, du 08 au 11 octobre 2018

Atelier régional sur la lutte contre le blanchiment de capitaux dans le secteur maritime, à Freetown, Sierra Leone, du 24 au 26 octobre 2018

338. Le premier atelier régional organisé par le GIABA sur la lutte contre le blanchiment de capitaux dans le secteur maritime s'est tenu à Freetown, en Sierra Leone, du 24 au 26 octobre 2018.

339. Ce programme visait à renforcer les capacités des participants dans l'analyse du blanchiment de capitaux dans le secteur maritime et à améliorer le niveau de conformité des institutions financières et des structures qui opèrent dans le secteur maritime, ainsi qu'à réduire la vulnérabilité de ce secteur au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme. Les

participants étaient les responsables d'organismes chargés des enquêtes et poursuites pénales de la région.

340. A long terme, ce programme devrait contribuer à la protection du Golfe de Guinée contre les activités frauduleuses menées dans le secteur maritime, ce qui permettra de stimuler le commerce régional et de réduire la vulnérabilité des économies aux activités illicites.

341. Une cinquantaine (50) de participants issus des agences d'enquêtes et de poursuites, des douanes ainsi que des administrations fiscales, des autorités portuaires et maritimes, du secteur privé opérant dans le secteur maritime, des CRF et des banques ont pris part au programme.



Photo de famille des participants à la conférence régionale sur la lutte contre le blanchiment de capitaux dans le secteur maritime, Freetown, Sierra Léone, du 24 au 26 octobre 2018

Réunion régionale conjointe des responsables de conformité des institutions financières, des EPNFD et des autorités compétentes sur les questions émergentes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme - Lomé, Togo, 27 - 30 novembre 2018

- 342.** Les résultats du premier cycle d'évaluations mutuelles des États membres du GIABA ont fait ressortir la nécessité de renforcer la collaboration et la coordination entre les institutions financières et les organes de régulation, d'où la nécessité de réunir les acteurs essentiels du secteur financier et des EPNFD pour discuter : (i) des moyens de renforcer le partenariat et la coopération en vue d'une mise en œuvre efficace des mesures préventives de LBC/FT, et (ii) des questions actuelles et émergentes de LBC/FT ayant une incidence sur la conformité aux normes applicables en la matière dans les secteurs financier et des EPNFD.
- 343.** Les principaux objectifs de ce programme consistaient à renforcer la collaboration et la

coopération : (i) entre les autorités de régulation et les opérateurs des secteurs financiers/EPNFD (directeurs en charge de la supervision et/ou de la régulation en matière de LBC/FT des autorités de régulation et les responsables de la mise en œuvre de la LBC/FT dans les secteurs financier et des EPNFD), et (ii) entre responsables régionaux de la conformité, afin de faciliter l'application efficace de ces mesures au sein des États membres.

- 344.** Cent soixante-cinq (165) participants issus d'institutions financières, d'EPNFD, d'autorités de régulation et de supervision, d'agences chargées des enquêtes et des poursuites pénales et de cellules de renseignement financier y ont assisté. La rencontre s'est terminée par un nouvel engagement en faveur du renforcement de la coopération et des échanges d'information. L'un des moments forts de ce cadre d'échange a été l'installation officielle des dirigeants de l'association régionale des responsables de conformité et du Forum consultatif du secteur privé du GIABA. Les personnes suivantes ont été élues membres du bureau :

| SN | POSITIONS IN THE FORUM EXECUTIVE | NAME | DESIGNATION | INSTITUTION |
|----|---|--------------------|--|------------------------------------|
| 1 | Président | Pattison Boleigha | Responsable Ethique et conformité | Access Bank |
| 2 | 1er Vice-Président | Idrissa Diop | Responsable Conformité du Groupe | Ecobank Transnational Incorporated |
| 3 | 2e Vice-Président | Tavares Igualdino | Responsable de la conformité | Banco International |
| 4 | Secrétaire Général | Abdou Rahmane Diop | Chef du département de la conformité et des contrôles permanents | Crédit du Sénégal |
| 5 | Secrétaire aux affaires financières / Trésorier | Ben Ndego | Responsable Senior Conformité Gestion des risques Afrique & MLRO, Nigeria | Travelex, WorldWide Money |



Photo de famille des participants à la réunion régionale conjointe des responsables de conformité des institutions financières/EPNFD et des autorités compétentes sur les questions émergentes en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme - Lomé, Togo, du 27 au 30 novembre 2018

2^e Forum régional GIABA-CCDG sur les dimensions genre et jeunesse des crimes économiques et financiers en Afrique de l'Ouest, à Saly, Sénégal, du 17 au 19 décembre 2018

- 345.** Le GIABA et le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) ont organisé leur deuxième Forum régional conjoint sur les dimensions genre et jeunesse et sur l'implication des groupes vulnérables dans les crimes économiques et financiers en Afrique de l'Ouest, à Saly, Sénégal, du 17 au 19 décembre 2018.
- 346.** L'objectif principal du Forum était de réunir les principales parties prenantes des États membres de la CEDEAO pour un échange de connaissances, d'expériences et de meilleures pratiques, et de dégager un consensus sur la marche à suivre pour l'élaboration d'un cadre exhaustif visant à intégrer les dimensions genre et jeunesse dans la lutte contre le crime transnational économique et

financier et d'autres questions connexes en Afrique de l'Ouest.

- 348.** Ce Forum a réuni soixante (60) représentants issus des départements ministériels, des directions et agences compétentes, des groupes de jeunes, des organisations de la société civile (OSC) et des médias des États membres de la CEDEAO. Le forum s'est déroulé sous la forme de séances plénières, de discussions thématiques et de sessions en petits groupes.
- 349.** Le Forum a débouché sur un communiqué soulignant les questions essentielles au sein de la CEDEAO ayant une incidence sur la prise en compte de la dimension genre dans la LBC/FT, ainsi que des recommandations faites aux gouvernements des États membres et à la CEDEAO. Un plan d'actions visant à inciter les États membres à la mise en œuvre des recommandations est en cours d'élaboration.



Photo de famille des participants au 2^{ème} Forum régional GIABA/CCDG sur les dimensions genre et jeunesse de la criminalité économique et financière en Afrique de l'Ouest, Saly, Sénégal, du 17 au 19 décembre 2018

Conclusions

- 347.** De manière générale, le niveau de connaissance des normes du GAFI dans la région s'est considérablement amélioré, en partie grâce aux programmes de renforcement des capacités du GIABA. Les évaluations à l'issue des programmes de formation ont révélé de nouveaux domaines d'intérêt. Ainsi, dans les années à venir, il s'opérera un changement de paradigme dans la gestion des programmes de renforcement des capacités en termes de conception, de méthode d'exécution, de domaine d'application et de couverture, afin d'en faciliter l'appropriation totale par les États membres.

CHAPITRE 6

COMMUNICATION, PLAIDOYER ET SENSIBILISATION

Introduction

350. En 2018, l'équipe de la communication du GIABA, sous les orientations du nouveau Directeur Général, a œuvré à rendre plus visibles et plus lisibles les activités majeures de l'institution. Il importe de faire remarquer que la division communication est basée au Secrétariat du GIABA à Dakar, tandis que les deux centres d'information, se trouvent à Lagos, au Nigeria et à Abidjan, en Côte d'Ivoire. L'équipe est chargée de mobiliser les parties prenantes, développer des partenariats, mener des activités de sensibilisation, de communication interne/affaires sociales et de publicité des activités du GIABA.

351. Durant l'année sous revue, le Directeur Général du GIABA, le Juge Kimelabalou ABA, a mené des missions de plaidoyer de haut niveau auprès des hautes autorités de certains Etats membres. Les Centres d'Information, conformément à leurs attributions, ont également effectué un certain nombre de plaidoyers auprès des parties prenantes dans le sens de les sensibiliser et renforcer leur implication dans la LBC/FT.

352. L'année a enregistré de multiples efforts dans le renforcement des partenariats avec les organisations de la société civile dont les medias, les jeunes et étudiants. La mise à contribution des plateformes des réseaux sociaux a également permis à une échelle plus large de toucher plus d'acteurs, d'éclairer le public sur la menace du BC/FT et d'accroître la visibilité du GIABA. D'autres outils de communication tels que les newsletters, communiqués de presse etc. ont été davantage exploités en 2018.

Missions de plaidoyer de haut niveau du Directeur Général

353. Le Directeur Général du GIABA, ayant pris fonction le 1^{er} mars 2018, a effectué des missions de plaidoyer de haut niveau pour prendre contact avec les autorités nationales des Etats membres. Les visites constituaient une preuve de l'engagement du GIABA à soutenir les Etats membres dans leurs efforts de renforcer leurs dispositifs de LBC/FT.

Mission de haut niveau du Directeur General à Abuja, Nigeria, du 6 au 8 août 2018

354. Conformément aux recommandations formulées lors des 28^{ème} et 29^{ème} réunions plénières de la Commission Technique et du 18^{ème} Comité Ministériel du GIABA, le Directeur Général a conduit une mission de plaidoyer de haut niveau au Nigeria du 06 au 08 août 2018. La mission avait pour objectif de prendre contact avec les hautes autorités politiques du pays en vue de l'adoption des projets de lois en suspens. Cette adoption devrait conduire à la levée de la suspension de la CRF du Nigeria du Groupe Egmont. Par ailleurs, la mission avait pour but d'informer les autorités nigérianes des préparatifs du second cycle des évaluations mutuelles et discuter du processus de l'adhésion du pays au GAFI.

355. Les autorités nigérianes ont informé la mission que le pays a relevé le défi principal concernant la Cellule de Renseignement Financier (CRF) en adoptant en 2018 la Loi qui consacre l'indépendance de celle-ci. De plus, l'Assemblée Nationale du Nigeria a voté la loi sur les produits du crime qui était en attente de promulgation par le Président de la Ré-

publique. En outre, le projet de loi sur l'entraide judiciaire a été adopté par la chambre basse du parlement, en attendant sa ratification par la chambre haute. Conformément aux Recommandations du GAFI, la Stratégie Nationale et le Plan d'Actions contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT), résultant de l'évaluation nationale des risques réalisée par le pays, ont été approuvés par le Conseil Exécutif Fédéral et ils sont en cours de mise en œuvre.

356. En ce qui concerne les Résolutions 1267 et 1373 du CSNU, le Nigeria a mis en place et lancé le Comité de Sanctions qui servira de mécanisme pour la mise en œuvre des exigences des sanctions financières ciblées. S'agissant des efforts visant à priver les

criminels des produits de leur crime, le Nigeria a établi une Unité chargée du recouvrement et de la gestion des avoirs criminels au sein du Ministère Fédéral de la Justice. Cette Unité est maintenant devenue un organisme de coordination du recouvrement et de la gestion de tous les avoirs recouverts.

357. Le Directeur Général du GIABA a félicité les autorités nigérianes pour les progrès significatifs réalisés qui faciliteront la levée de la suspension de la CRF du Nigeria du Groupe Egmont. Durant la visite, la Délégation du GIABA a rencontré le Ministre de la Justice et Procureur Général de la Fédération, la Vice-Gouverneur de la Banque Centrale du Nigeria et le Bureau du Vice-Président de la République Fédérale du Nigeria.



S. E. M. Abubakar MALAMI, Procureur Général et Ministre de la Justice de la République Fédérale du Nigeria; le juge Kimelabalou ABA, Directeur Général du GIABA, entourés des membres de la délégation du GIABA, du personnel de la CRF du Nigeria et du personnel du Ministère de la Justice, au Ministère de la Justice, à Abuja (Nigeria), le 06 août 2018

Autres missions de plaidoyer et de sensibilisation

- 358.** Le Centre d'Information de Lagos (CIL) a été officiellement ouvert en avril 2011 suite à l'approbation du Conseil des Ministres de la CEDEAO en 2010. Le Centre de Lagos couvre les cinq pays anglophones de la CEDEAO – Gambie, Ghana, Libéria, Nigéria et Sierra Léone. Entre autres responsabilités et conformément à son mandat, le Centre est chargé de mener des activités de sensibilisation et de mise en œuvre de la LBC/FT à la base, dans la région et d'engager les parties prenantes.
- 359.** Compte tenu des ressources dont il dispose, le centre a impliqué divers acteurs issus de sa sphère d'intervention afin de créer une prise de conscience et d'accroître l'impact des interventions du GIABA. C'est donc dans l'exécution de ce mandat que le CIL a mené plusieurs activités de plaidoyer et de sensibilisation afin de rehausser la prise de conscience sur les questions de LBC/FT chez les acteurs du Nigeria et d'accroître la visibilité du GIABA en tant qu'institution régionale de référence en la matière.
- 360.** Les activités du Centre comprennent la sensibilisation des agences clés du gouvernement, la mobilisation des institutions financières, des agences chargées des enquêtes et poursuites pénales et les institutions d'enseignement supérieur, entre autres. La sensibilisation a touché les organisations suivantes :

La police du Nigéria – 20 juin, 2018

- 361.** La police reste le premier point de contact pour tous les rapports criminels. Le CIL a rendu visite, le 20 juin 2018, au Commissaire de Police de l'Etat de Lagos, M. Edgal Imohimi, qui est à la tête de la première agence de répression, au quartier général du commandement de l'Etat à Lagos en présence de certains partenaires du GIABA dont les organisations de la société civile et le représentant des médias.
- 362.** L'équipe a évoqué le leadership du commandement sur les conséquences négatives du blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et a discuté d'éventuels domaines de collaboration, notamment le partage d'in-

formations et l'analyse de données portant sur les infractions sous-jacentes de LBC/FT. L'équipe du CIL a partagé avec le commandement les publications du GIABA et les documents de sensibilisation. Le Commissaire a réitéré l'engagement de la Police à poursuivre le travail de lutte contre le BC/FT avec le GIABA et toutes les autres parties prenantes.

Le Service d'Immigration du Nigéria, le 28 juin, 2018

- 363.** Les agents d'immigration sont indispensables dans le domaine du contrôle aux frontières. Etant donné que le BC/FT est un crime transfrontalier organisé, les autorités en charge du contrôle frontalier sont très importantes dans la conduite de la LBC/FT. C'est sous cet angle que, le 28 juin 2018, le GIABA a rencontré les responsables du Service d'Immigration du Nigéria en sa qualité de première agence de contrôle aux frontières du pays. Vu que la libre circulation est au centre des principes d'intégration régionale de la CEDEAO, il était nécessaire de sensibiliser les autorités et de leur rendre compte des nouvelles tendances en matière de BC/FT.
- 364.** Le Responsable du CIL, M. Timothy Melaye, conduisait l'équipe du GIABA pour les échanges avec les responsables d'Immigration sous la direction de M. E.S. King, Responsable du Service d'Immigration de l'Etat de Lagos. Le Service de l'Immigration a reçu des informations sur la pertinence de la LBC/FT sur leur travail et le rôle qu'ils doivent jouer pour soutenir les efforts en cours déployés par le Nigeria afin de consolider son dispositif de LBC/FT. Les publications et documents de sensibilisation du GIABA ont été distribués auxdits responsables. Le Responsable du Service d'Immigration a félicité le GIABA pour son travail et a promis l'engagement de son Service à collaborer avec le GIABA. Les autorités ont demandé que le GIABA inclut leurs agents aux frontières dans la formation destinée aux agents chargés de la répression afin de rehausser leur niveau de connaissance et de compréhension de la question.

Visite à la Direction du Protocole du Ministère des Affaires Etrangères située à l'aéroport international Murtala Mohammed de Lagos, le 29 juin 2018

365. L'aéroport, en particulier la section VIP, est potentiellement un point vulnérable qui peut être exploité pour favoriser le blanchiment de capitaux. Par conséquent, le CIL a jugé important que les autorités de la cellule du protocole de l'aéroport international Murtala Mohammed (MMIA), Lagos, soient informées des conséquences négatives du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

366. C'est ainsi que le 29 juin 2018, l'équipe du CIL a entrepris une visite de plaidoyer et de sensibilisation auprès de la Cellule du Protocole, et a été reçue par M. Dayo Adeoye, Directeur du Protocole à la section VIP du MMIA. Le personnel du protocole a été sensibilisé sur les vulnérabilités du poste de frontière et les conséquences négatives du BC/FT. Le Directeur du Protocole qui s'est réjoui d'en apprendre davantage sur le GIABA et sur son excellent travail, a pris l'engagement d'être son porte-voix et de mobiliser son service dans la même direction. Les publications du GIABA ont été partagées avec le Directeur et son personnel.

La Commission de lutte contre des Crimes Economiques et Financiers (EFCC), le 4 juillet 2018

367. L'EFCC est la principale institution dans la lutte contre les crimes économiques et financiers au Nigeria. Au fil des années, l'organisation a accompli sa mission de façon honorable en luttant contre la corruption, la fraude (419), le blanchiment de capitaux et les autres crimes économiques et financiers au Nigeria. L'équipe du CIL a effectué une visite de sensibilisation et de plaidoyer auprès du Bureau Zonal de la Commission à Lagos.

368. Au cours de la visite, le Responsable de l'Information du CIL, M. Timothy Melaye, a évoqué, devant le personnel de la zone, les conséquences négatives de BC/FT et le rôle important que le GIABA joue pour faire face aux défis posés par le BC/FT dans la région. M. Melaye a rassuré les autorités de l'EFCC que son Institution continuera à collaborer avec elles dans l'accomplissement de leurs deux organisations.

369. M. Akaninyene Ezima, Chef des Opérations de l'EFCC au bureau zonal de Lagos, a félicité

l'équipe pour la visite et le savoir partagé. Il a exprimé sa satisfaction par rapport aux appuis précédents du GIABA et a indiqué que la commission continue de collaborer pour combattre la corruption et les crimes financiers non seulement au Nigeria mais dans toute la région. Suite à cet engagement, le GIABA a participé à une marche de sensibilisation sur les méfaits de la corruption qui a eu lieu à Lagos Island, Lagos, Nigeria.

L'Institut nigérian des Affaires Internationales (NIIA), le 4 juillet 2018

370. Le professeur Fred Agu, Directeur de Recherche par intérim au NIIA, a reçu l'équipe du CIL au nom du Directeur Général du NIIA qui était empêché. Le personnel et les stagiaires de l'institut ont été rassemblés, pour l'occasion, afin de partager des informations sur la LBC/FT, de recevoir des conseils sur les conséquences négatives du BC/FT et la nécessité que chacun s'approprie et soutienne le combat contre le BC/FT.

371. L'équipe du CIL a reçu un bon accueil. Les discussions ont porté sur la nécessité d'un partenariat avec le GIABA dans la conduite de recherche sur la LBC/FT et les infractions sous-jacentes afin de rehausser les connaissances et le niveau de compréhension en matière de crimes transfrontaliers organisés. Les publications de recherche du GIABA sont disponibles à la bibliothèque de l'Institut. Les participants se sont engagés à soutenir la lutte contre le BC/FT.

L'Université de Lagos, le 12 juillet 2018

372. Les institutions d'enseignement supérieur participent dans une large mesure à la formation d'une conscience sociale. Toutefois, et en raison des vulnérabilités auxquelles ils sont sujets, les jeunes peuvent parfois être concernés par l'appât du gain. D'où l'intérêt de les sensibiliser d'ailleurs à la question de la LBC/FT qui reste un domaine relativement nouveau dans le milieu universitaire. En tant que temples du savoir, les institutions universitaires et d'enseignement supérieur doivent travailler à faire avancer la recherche et favoriser une connaissance soutenue du BC/FT. Ce qui serait une contribution significative aux efforts de lutte contre ce fléau.

373. C'est dans cette optique que l'équipe du CIL a effectué une visite de plaidoyer à l'université de Lagos en date du 12 juillet 2018. Le Responsable du CIL qui dirigeait sa délégation a expliqué l'objet de la visite et la mission du GIABA au Pr. Oluwatoyin Ogundipe, Vice-Recteur de l'université, et à son équipe de management. La délégation du CIL a reçu un bon accueil du rectorat de l'université qui a exprimé sa disponibilité et son engagement à sensibiliser et faire progresser la recherche et les programmes d'enseignement dans le domaine de la LBC/FT.

374. Ils ont proposé que la Direction Générale du GIABA signe une Convention pour approfondir le partenariat dans le domaine de la recherche et de l'élaboration de curricula en matière de LBC/FT pour l'enseignement supérieur. L'équipe a partagé, avec la direction de l'université, les publications et autres documents du GIABA.

Atelier sur la sensibilisation, la législation LBC/FT, la préparation à l'Évaluation Nationale des Risques, la Stratégie Nationale et la conduite de l'Évaluation Mutuelle, Abidjan, Côte d'Ivoire (6 juin 2018)

375. Suite à une invitation du Comité de Coordination des Politiques Nationales de LBC/FT, le Responsable du Centre d'Information d'Abidjan (CIA) a assisté à la cérémonie d'ouverture de l'atelier de sensibilisation et de revue de la législation de la LBC/FT. Une cérémonie qui a aussi servi à préparer la conduite de l'évaluation nationale des risques, l'élaboration de la stratégie nationale et la conduite de l'évaluation mutuelle.

376. L'objectif de l'atelier était de sensibiliser et de renforcer les capacités des acteurs, en prélude au début de l'évaluation nationale des risques, afin de développer une stratégie nationale détaillée de LBC/FT qui est une condition préalable au succès de l'évaluation mutuelle de la Côte d'Ivoire en 2021.

377. La participation du CIA à l'atelier a permis de réaffirmer le soutien du Directeur Général du GIABA aux initiatives nationales de LBC/FT. Cela a aussi permis au directeur du Centre d'échanger et d'informer les participants sur la mission du Centre en appréciant leurs attentes.

Atelier de sensibilisation sur les effets néfastes du blanchiment de capitaux et la corruption, Abidjan, 13 septembre 2018

378. Dans la mise en œuvre du projet intitulé "Lutter contre le blanchiment de capitaux à travers des approches multi-acteurs en Côte d'Ivoire", une ONG, Initiative pour la Justice Sociale, la Transparence et la Bonne Gouvernance qui s'active dans ce pays, a invité le CIA à prendre part à un atelier de sensibilisation sur les effets nocifs du blanchiment de capitaux et la corruption qui a eu lieu le 13 septembre 2018 à Abidjan.

379. Cette activité qui a vu la participation des représentants des organisations de la société civile de la Côte d'Ivoire, les médias et le RE-J-ABA (Réseau de la Jeunesse Africaine pour la lutte contre le blanchiment de capitaux) a été une opportunité pour le Directeur du Centre, de faire une présentation sur le rôle, la mission et les activités du GIABA.

Soutien financier et technique du GIABA au RE-J-ABA pour l'organisation d'une conférence publique à Abidjan le 16 octobre 2018

380. Dans le cadre du soutien aux acteurs pour sensibiliser la société sur les dangers du BC/FT, le GIABA a, à travers son Centre d'Information d'Abidjan, fourni un soutien financier et technique au Réseau de la Jeunesse Africaine pour la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux (RE-J-ABA) » pour l'organisation d'une conférence publique en Côte d'Ivoire sur le thème "Les défis des jeunes africains face aux fléaux de l'immigration clandestine et du blanchiment de capitaux".

381. La conférence publique, animée par des Experts en LBC/FT, en collaboration avec la CENTIF de la Côte d'Ivoire et la Haute Autorité à la Bonne Gouvernance (HABG), a vu la participation d'environ 200 jeunes provenant des universités, établissements d'enseignement supérieur et collèges d'Abidjan. Les présentations faites ont été axées sur l'ampleur et les conséquences du BC/FT, en attirant l'attention des jeunes sur les questions de LBC/FT. Les personnes ressources ont saisi cette opportunité pour rehausser la connaissance des participants sur les conséquences du BC/FT ainsi que sur les

instruments conçus pour lutter contre ces fléaux aux niveaux international, régional et national.

- 382.** De plus, l'évènement a été une opportunité, pour le Centre d'Information, de livrer une présentation sur le rôle, le mandat et les activités du GIABA. Cela a été une occasion pour promouvoir l'Institution auprès du public à travers des objets publicitaires. La couverture médiatique assurée par la presse écrite et celle en ligne, a permis de diffuser le rôle et le mandat du GIABA, en tant qu'Institution spécialisée de la CEDEAO, chargée de renforcer les capacités des Etats Membres en matière de lutte contre le BC/FT.

Développement de partenariat et mobilisation des media : visite de plaidoyer auprès du Directeur Général de Radiodiffusion et Télévision de Côte d'Ivoire – RTI, le 19 juin 2018

- 383.** Le mardi 19 juin 2018, une équipe du CIA a effectué une visite à la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) et a rencontré son Directeur Général, M. Ahmadou Bakayoko. L'objet de la visite était de maintenir un contact régulier entre le Centre d'information et les medias officiels, chercher leur soutien continu à la promotion des activités du GIABA et sensibiliser les acteurs de la LBC/FT et discuter sur la possibilité que la RTI désigne un point focal pour les activités du Centre.

- 384.** Le Directeur Général de la RTI s'est félicité de la visite et a réitéré sa disponibilité à soutenir les activités de sensibilisation du Centre. Un point focal a également été désigné par la RTI, séance tenante, à la demande du CIA. Le point focal désigné a rapporté, en 2017, certaines activités du GIABA pour le compte de la RTI.

Afrique de l'ouest : visite de courtoisie au Directeur intérimaire de CRESMAO, le 09 août 2018

- 385.** Pour établir de bonnes relations entre le CIA et les organisations de la CEDEAO, le Directeur du CIA a rendu une visite de courtoisie au Directeur intérimaire du Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique de l'Ouest (CRESMAO) basé à Abidjan (Côte d'Ivoire). Il a été rappelé au Directeur intérimaire le

mandat du GIABA, son rôle et ses activités dans la lutte contre le crime financier dans la région de la CEDEAO.

- 386.** Le Directeur s'est félicité de la visite de l'équipe du Centre et a exprimé le vœu que le CRESMAO participe à une des réunions plénières du GIABA dans un avenir proche, compte tenu des liens étroits entre le BC/FT et la criminalité maritime. Des copies des rapports du GIABA ont été partagées avec le Directeur intérimaire.

Atelier régional de sensibilisation sur les exigences de LBC/FT à l'intention des Organisations de la Société Civile (OSC), Praia, Cap Vert, 5-7 septembre 2018

- 387.** Au titre de ses efforts continus d'optimisation des rôle et potentiel d'influence des OSC dans la lutte contre le BC/FT, un atelier régional de sensibilisation sur la LBC/FT a été organisé à Praia, Cabo Verde du 5 au 7 septembre 2018. La Société Civile reste un partenaire de premier rang dans la lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme. Par conséquent, le GIABA tient annuellement une rencontre régionale pour former et renforcer les capacités de la Société Civile afin qu'elle puisse continuer à œuvrer pour la prévention du BC/FT.

- 388.** C'était le sixième (6ème) programme régional destiné à sensibiliser les OSC sur les questions de LBC/FT dans la sous-région. A l'issue de l'atelier, le GIABA les a exhorté à : s'engager, de façon active, dans la vulgarisation de l'information portant sur la LBC/CFT auprès des populations ; établir des liens et un réseau plus fort d'OSC engagées à partager les expériences et connaissances ; s'approprier les efforts de LBC/FT et organiser des séances de dialogue entre acteurs politiques et OSC pour une action concertée qui aboutira à une réduction de ces fléaux.

Ateliers nationaux de sensibilisation à l'intention des leaders et chefs d'institutions religieuses sur La LBC/CFT, Accra, Ghana et Niamey, Niger les 18 et 19 juillet, 2018

- 389.** Deux ateliers nationaux sur la contribution de leaders et chefs d'organisations religieuses à la LBC/FT ont été tenus simultanément les 18 et 19

juillet 2018 à Niamey, Niger (40 participants) et à Accra, Ghana (42 participants). L'organisation de ces activités nationales s'inscrivait dans la poursuite du programme qui a débuté en 2017 par le GIABA au Mali et au Nigeria et qui a bénéficié d'une réaction favorable de la part des acteurs religieux. Ces derniers avaient recommandé au GIABA de tenir de telles activités de façon régulière.

- 390.** Cette approche est en droite ligne avec le Plan d'Actions du Secrétaire Général des Nations Unies axé sur la nécessité, pour les religieux et leaders communautaires, d'encadrer leurs compatriotes vulnérables afin qu'ils rejettent les idéologies violentes et promeuvent la tolérance, le dialogue et soutiennent la coexistence pacifique au sein des communautés. Les participants ont été sensibilisés sur les méfaits du radicalisme et l'extrémisme violent ainsi que sur les risques d'utilisation des organisations à but non lucratif à des fins de BC/FT.

Communication du Projet de Renforcement des Capacités de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux en Afrique de l'Ouest et la visibilité au cours de l'année 2018

- 391.** L'équipe de communication a œuvré dans le cadre du projet SAMWA à accroître la visibilité du projet et du GIABA. Ce faisant, et en collaboration avec un consultant externe, l'équipe a assuré le relais des informations relatives au projet sur le site web mis en place à cette fin pour mieux éclairer le grand public sur les activités réalisées. Conformément au plan de communication du projet, des articles de promotion ont été acquis (stylos, cartables, cordons, etc.), des communiqués de presse ont été publiés et des revues de

presse réalisées. Alors que le projet arrive à son terme, l'équipe s'emploie à rassembler l'ensemble des articles d'information sur le projet aux fins d'une documentation et une diffusion appropriées.

Conclusion

- 392.** Le GIABA a, dans une large mesure, accrue la visibilité de la LBC/FT en 2018. L'institution a aussi continué à engager davantage les acteurs et le grand public afin de sensibiliser sur la LBC/FT à tous les niveaux. Les supports d'information ont été diffusés à travers plusieurs canaux de communication durant l'année sous revue. La production de newsletters trimestrielles s'est poursuivie en versions à la fois papier et électronique et disséminées auprès des acteurs. Pour l'année prochaine, l'équipe de communication envisage de produire des newsletters beaucoup plus fréquemment et de faire circuler des informations en ligne afin d'atteindre un public plus large en s'assurant que le contenu soit plus actualisé. Les communiqués de presse ont été diffusés et les interviews accordées à des médias durant toute l'année. Plusieurs articles de promotion et des objets de souvenir avec l'effigie du GIABA ont également été partagés avec un grand nombre d'acteurs. Cela a permis de continuer à rendre le message du GIABA disponible, à créer la visibilité nécessaire et à favoriser une adhésion et une appropriation continues du public. En plus de la formation et de la sensibilisation, le GIABA s'est engagé dans des programmes d'information qui ont aidé à sensibiliser sur les conséquences négatives du BC/FT et sur la nécessité, pour les citoyens, de soutenir les efforts de LBC/FT des gouvernements de la région.



CHAPITRE 7

COOPÉRATION RÉGIONALE, INTERNATIONALE ET PARTENARIATS

Introduction

393. L'adoption, la mise en œuvre et l'application des normes internationalement reconnues en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) exigent une coopération et un partenariat efficaces entre les principales parties prenantes à tous les niveaux. À cet égard, le Secrétariat du GIABA a consolidé son engagement avec l'Union européenne dans le cadre du projet SAMWA, et collaboré avec d'autres partenaires en vue de renforcer les alliances régionale et mondiale contre le BC/FT, et de renforcer les capacités des États membres dans la mise en œuvre efficace des mesures de LBC/FT dans la région. Dans l'ensemble, les partenariats stratégiques et techniques noués par le GIABA en 2018 ont grandement contribué à améliorer son efficacité, à faciliter la coordination des efforts régionaux de lutte contre le BC/FT, à renforcer l'appui technique aux États membres, et à contribuer à la gestion efficiente des ressources disponibles.

394. Les informations détaillées et les résultats des activités entreprises par le Secrétariat dans le renforcement de l'intégration et de la coopération régionale avec ses partenaires au cours de la période considérée sont résumés ci-après :

REUNIONS STATUTAIRES DU GIABA

395. Les 29ème et 30ème réunions plénières de la Commission Technique du GIABA se sont tenues respectivement en mai et novembre 2018, en vue de discuter des progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT. Ces sessions ont permis d'examiner les rapports techniques

préparés par le Secrétariat du GIABA, les rapports de suivi transmis par les États membres ainsi que les recherches et études de typologies. En outre, le REM du Sénégal a été examiné et adopté. De même, la 19ème réunion du Comité Ministériel du GIABA s'est tenue en novembre 2018 pour examiner et approuver le REM du Sénégal, ainsi que les rapports des 29ème et 30ème plénières et autres questions qui lui ont été soumises.

396. Les points saillants des 29e et 30e réunions plénières de la Commission Technique du GIABA sont présentés ci-dessous.

29e réunion plénière de la Commission Technique, La Somone, Sénégal, du 7 au 11 mai 2018

397. La 29e réunion plénière de la Commission Technique du GIABA s'est tenue du 7 au 11 mai 2018 à La Somone au Sénégal. Elle fut précédée d'un certain nombre de rencontres préliminaires dont les réunions du Groupe sur l'Évaluation et la Conformité (GEC), du Groupe de travail sur les Risques, Tendances et Méthodes (RTMG), ainsi que celles du 12e Forum des cellules de renseignements financiers des États membres du GIABA, et de la 5e session du Comité de Pilotage du projet SAMWA.

398. La Plénière a examiné les recommandations du GEC relatives aux rapports de suivi de Sao Tomé-et-Principe, du Bénin, du Nigeria, de la Sierra Léone, du Togo, des Comores, de la Guinée-Bissau et du Ghana concernant les progrès réalisés dans la correction des insuffisances identifiées dans leurs rapports d'évaluation mutuelle et a pris un certain nombre de décisions visant à améliorer leurs dispositifs de LBC/FT en conformité avec les normes internationales. De manière

spécifique, la Plénière a maintenu São Tomé et Príncipe sous le régime de suivi régulier accéléré et demandé au pays de soumettre son prochain rapport de suivi en mai 2019. La suspension du retrait du Nigéria du processus de suivi a été décidée et le pays a été placé sous le régime de suivi renforcé et instruit en conséquence de fournir son rapport de suivi à la plénière de novembre 2018. La Guinée-Bissau et l'Union des Comores ont été maintenues sous le régime de suivi renforcé et invitées à soumettre leurs rapports à la Plénière de novembre 2018. Le Ghana a été maintenu sous le régime de suivi renforcé, avec certaines recommandations du GAFI qui ont fait l'objet d'une nouvelle notation approuvée, et a été invité à soumettre son deuxième rapport de suivi à la Plénière de mai 2019. Compte tenu des visites d'évaluation mutuelle sur place au Bénin et en Sierra Leone, prévues

respectivement en février et juillet 2019, la Plénière a approuvé le retrait de ces pays du processus de suivi pour leur permettre de se préparer convenablement à cet exercice.

399. La 29e réunion plénière de la Commission Technique a également adopté le Mémorandum du Secrétariat sur les Processus et Procédures (PP) révisés du GIABA et le calendrier révisé du deuxième cycle d'évaluations mutuelles. Les processus et procédures ont été modifiés à la suite de la révision des Procédures universelles du GAFI, tandis que les changements apportés au calendrier étaient dus à la reprogrammation de la visite sur place au Nigeria et à des questions relatives à la traduction des projets de REM. Par ailleurs, le rapport sommaire d'activités du DG et le rapport du RTMG ont été présentés à la plénière et adoptés.

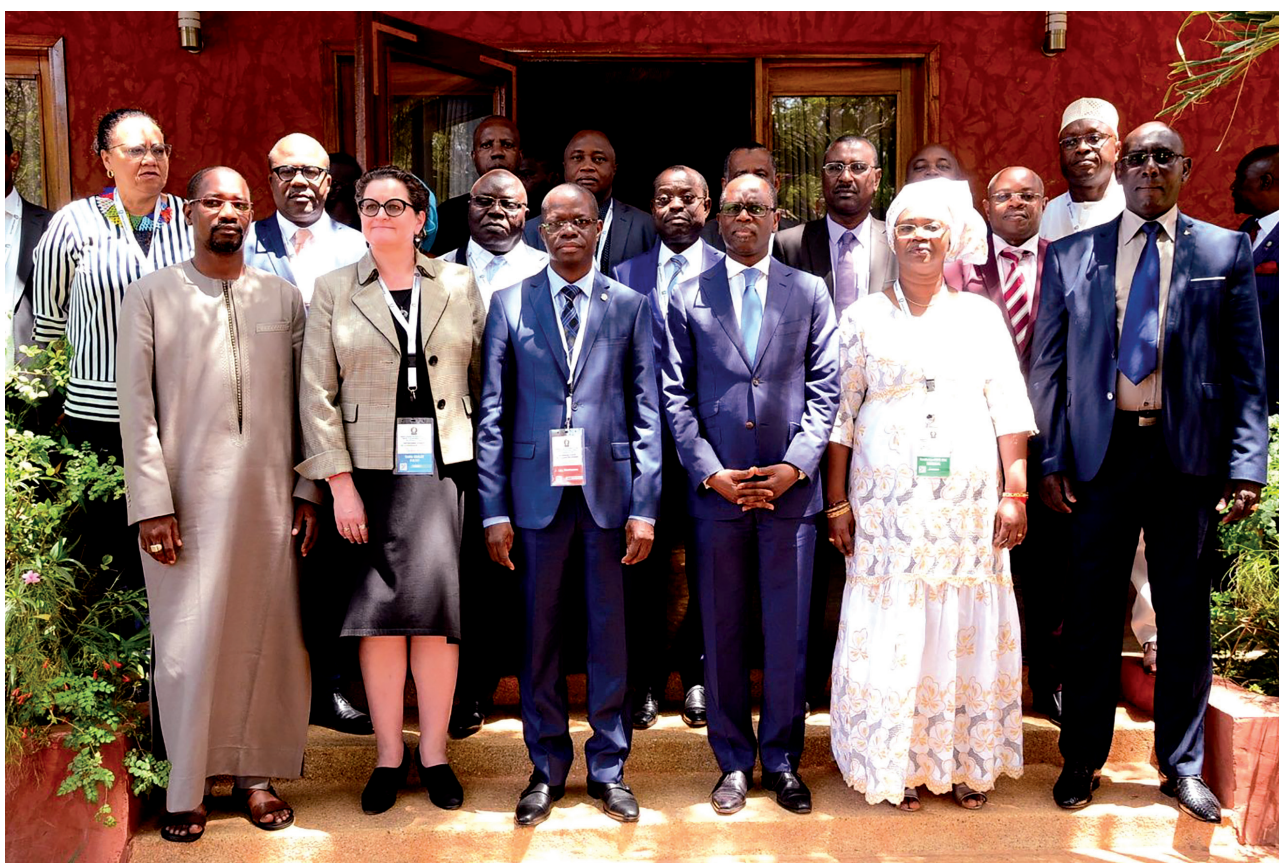


Photo de groupe des participants à la 29ème Plénière de la Commission technique du GIABA, Saly, Sénégal, le 10 Mai 2018

400. S'agissant de la 12e réunion du Forum des Cellules de renseignements financiers des États membres du GIABA et celle du Comité de pilotage du projet SAMWA, les principaux

résultats qui en sont issus sont présentés dans la dernière partie du présent chapitre.



Photo de groupe des Présidents des Cellules de Renseignement Financier à l'occasion de la 12ème réunion du Forum des CRF, Saly, le 08 Mai 2018

30e réunion plénière de la Commission Technique (CT), Banjul, Gambie, du 11 au 16 novembre 2018

401. La 30e réunion plénière de la Commission Technique (CT) s'est tenue à Banjul, Gambie, du 11 au 16 novembre 2018. Entre autres questions, la Plénière a examiné les documents ci-après :

- Le rapport du GEC, couvrant le REM du Sénégal dans le cadre du second cycle et les rapports de suivi des Comores, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Libéria, du Niger, du Nigeria et du Togo ;
- le Rapport d'activités du DG ;
- le Rapport du RTMG;
- le Rapport d'étape sur le Bénin et la Sierra Leone ;
- le Résumé des rapports nationaux des États membres sur la LBC/FT.

402. Les autres activités clefs de la 30e réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA comprenaient :

- La 6e réunion du Comité de Pilotage du projet SAMWA ;
- La 13e réunion du Forum des CRF des États membres du GIABA ;
- Les sessions spéciales sur les bénéficiaires effectifs et la lutte contre les activités financières du Hezbollah en Occident ;
- la Présentation de l'exercice de cartographie et d'analyse des lacunes dans la mise en œuvre du régime de sanctions administratives en matière de LBC/FT dans le secteur financier des États membres du GIABA.

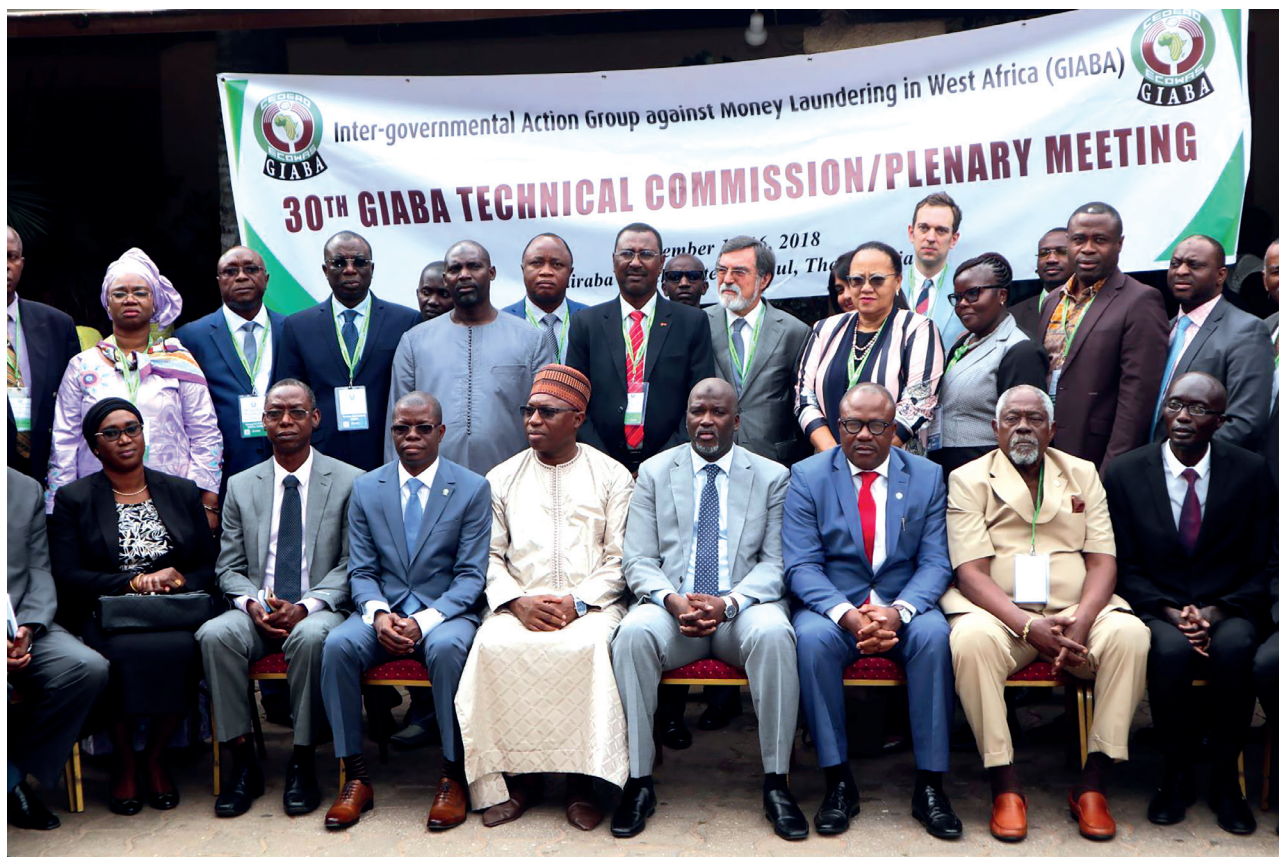


Photo de groupe des participants à la 30ème Réunion Plénière de la Commission Technique du GIABA, Banjul, Gambie, le 15 Novembre 2018

403. La 30^e réunion plénière de la Commission Technique a maintenu l'Union des Comores et la Guinée Bissau sous le régime de suivi renforcé et demandé à ces pays de soumettre leurs prochains rapports de suivi à la Plénière de mai 2019. La Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria et la Gambie ont été maintenus sous le régime de suivi régulier accéléré et invités à soumettre leurs prochains rapports de suivi en novembre 2019. Le Togo passe du régime de suivi renforcé au régime de suivi régulier accéléré en raison des progrès réalisés. La Plénière a également approuvé le retrait du Niger et du Nigéria du processus de suivi pour leur permettre de se préparer à leur évaluations mutuelles du second cycle. De même, la Plénière a examiné les questions essentielles relatives au REM du Sénégal au titre du second cycle et approuvé le rabaissement de la note du résultat immédiat (RI) 5 de

Modéré à Faible et le relèvement de la note de la Recommandation 15 de NC à PC. Elle a également maintenu la note Faible pour les RI 3, 4, 7 et 8 ; la note Modéré pour la RI 6 et PC pour la Recommandation 26. Conformément aux Processus et Procédures d'évaluation mutuelle du GIABA, la Plénière a placé le Sénégal sous le régime de suivi renforcé et demandé au pays de soumettre son premier rapport de suivi en novembre 2019.

404. De façon générale, la Plénière a chargé le Secrétariat du GIABA de collaborer avec les États membres dont les rapports de suivi ont été discutés et adoptés sur les insuffisances persistantes en vue d'arrêter un chronogramme de mise en œuvre et des résultats attendus et de déterminer la nature de l'assistance technique requise.



Photo de groupe des participants aux travaux de la 19ème Réunion du Comité Ministériel du GIABA tenue à Banjul, Gambie, le 17 Novembre 2018

19e réunion du Comité ministériel du GIABA, à Banjul, Gambie, 17 novembre 2018

- 405.** La 19ème réunion du Comité Ministériel du GIABA s'est tenue à, Banjul, Gambie le 17 novembre 2018. La réunion a examiné et approuvé le rapport d'activités sommaire du Directeur Général, les Processus et Procédures révisés d'évaluation mutuelle du GIABA, le calendrier révisé d'évaluation mutuelle, le rapport des 29e et 30e plénières de la Commission Technique du GIABA et le mémorandum sur la révision des Statuts du GIABA. Il a également examiné et adopté le rapport d'évaluation mutuelle du Sénégal du second cycle et encouragé les autorités du pays à se pencher sur les mesures prioritaires et les autres mesures recommandées.
- 406.** À la suite d'un exposé du Secrétariat du GIABA sur les exigences et les fonctions du CMG dans le cadre du processus d'évaluation mutuelle, le CMG a félicité le Secrétariat, et l'a instruit de soumettre une proposition sur le renforcement de ses

capacités en ressources humaines dans le but de relever les défis dudit processus.

Forum Régional des CRF

- 407.** Les 12^e et 13^e réunions du Forum des Cellules de renseignements financiers des États membres du GIABA se sont tenues respectivement du 08 au 09 mai et le 14 novembre 2018, dans le cadre des sessions préliminaires en prélude aux 29e et 30e Plénières du GIABA.
- 408.** La 12e réunion a passé en revue et adopté le rapport de sa 11e réunion tenue à Abuja (Nigéria). Elle a également examiné les points concernant la contribution financière des États membres à son budget, les questions en suspens concernant sa Charte et la situation des demandes d'adhésion des CRF du Bénin, de la Sierra Léone et de la Gambie au Groupe Egmont. Le Forum a désigné M. Kwaku DUA, Directeur exécutif du Centre de renseignement financier du Ghana, comme son nouveau Président.

409. Le Secrétariat a présenté à la session les points saillants du rapport du Forum des responsables de CRF du GAFI sur l'indépendance et l'autonomie des CRF. Le Forum a examiné certains facteurs touchant l'autonomie et l'indépendance des CRF membres, notamment les règles de nomination et de révocation de leurs responsables, ainsi que la disponibilité des ressources. Il a souligné les impacts stratégiques et opérationnels que ceux-ci pourraient avoir sur l'efficacité des CRF. A cet effet, le Forum a décidé de formuler une recommandation sur la meilleure manière de relever ces défis, que le GIABA soumettra au CMG en novembre 2018 pour examen et approbation. Le GIABA a également été exhorté à faire de cette question, celle de l'autonomie et de l'indépendance des CRF, une priorité dans ses missions de plaidoyer auprès des autorités nationales, en particulier les ministres de tutelle.

410. La 13e réunion du Forum a examiné et adopté le rapport de sa 12e réunion et passé en revue les actualisations concernant la contribution financière des États membres à son budget, les questions persistantes concernant sa Charte, l'état des demandes d'adhésion des CRF de la Sierra Léone et de la Gambie au Groupe Egmont, ainsi que le projet de résolution sur l'indépendance et l'autonomie des CRF. Au titre de la Charte, le Forum a convenu que vu que la version française a été approuvée par tous les membres, le Secrétariat devrait aligner les versions portugaise et anglaise sur la version signée, par souci de cohérence, et qu'il n'était pas nécessaire de les approuver à nouveau. Une révision de la Charte est également attendue. Le Forum a décidé que les questions relatives à l'autonomie et à l'indépendance des membres identifiées dans le projet de résolution devraient être transmises au Secrétariat du GIABA pour inclusion dans sa présentation au CMG, et faire ensuite partie du programme de plaidoyer du GIABA auprès des autorités nationales.

411. Au nombre d'autres principaux résultats de la session, figure la décision d'examiner le plan d'action en cours et d'en assurer la mise en œuvre. Le Forum a félicité le Bénin pour son

admission au sein du Groupe Egmont ainsi que le Nigéria pour sa réintégration. Cabo Verde, le Nigeria et le Sénégal ont partagé leurs expériences nationales en matière de coopération inter-institutions entre la CRF et d'autres autorités compétentes. La session a été sanctionnée par la signature d'un protocole d'accord entre les CRF du Libéria, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Nigeria et de Sao Tomé-et-Principe.

Réunions du Comité de Pilotage SAMWA

412. Les 5e et 6e réunions du Comité de pilotage du projet SAMWA ont eu lieu respectivement les 08 mai et 14 novembre 2018 dans le cadre des réunions préliminaires en prélude aux 29e et 30e plénières du GIABA tenues respectivement à la Somone au Sénégal et à Banjul en Gambie.

413. Les principaux résultats de la 5e réunion comprennent l'adoption du 4e rapport narratif et financier couvrant la période d'octobre 2017 à mars 2018 et l'approbation d'un plan de travail de six mois allant d'avril à septembre 2018. Pour ce qui est de la 6e session, le Comité a adopté le 5e rapport narratif et financier de la période d'avril à septembre 2018, approuvé un plan de travail de six mois d'octobre 2018 à mars 2019 et pris connaissance d'une actualisation du volet 3 effectuée par Transparency International. La réunion a félicité le GIABA pour la mise en œuvre du projet SAMWA malgré certaines difficultés rencontrées.

PROGRAMMES COLLABORATIFS RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

Atelier conjoint Moyen-Orient et Afrique sur les typologies et le renforcement des capacités, Rabat, Royaume du Maroc, du 22 au 25 janvier 2018

414. Cet atelier, conjointement organisé par quatre (04) organismes régionaux de type GAFI (GAFIMOAN, GABAOA, GABAC et GIABA), a été abrité par la CRF du Maroc (UTRF), à Rabat, au Maroc. Les discussions ont porté sur les risques, méthodes et tendances

ainsi que sur d'autres questions d'actualité telles que le BC/FT et la contrebande de marchandises, le blanchiment de capitaux dans le secteur immobilier, les risques de financement du terrorisme, les flux financiers associés à la traite des personnes et aux réseaux professionnels de blanchiment de capitaux. Certains membres du personnel du

Secrétariat du GIABA, les membres du RTMG du GIABA et d'autres délégués sélectionnés dans les États membres ont pris une part active au programme. L'atelier a donné aux participants du GIABA l'opportunité d'élargir leurs réseaux et de partager leurs expériences avec des experts d'autres régions.



Participants à l'atelier régional conjoint Moyen-Orient et Afrique sur les typologies et le renforcement des capacités, Rabat, Maroc, du 22 au 25 Janvier 2018

Atelier à l'intention des juges et procureurs, à Tunis, Tunisie, du 27 au 28 février 2018

415. Cet atelier a été organisé par le GAFI en collaboration avec les ORTG d'Afrique et du Moyen-Orient, avec l'appui du Comité tunisien d'analyse financière (CTAF). Il a été conçu pour servir de forum permettant aux juges et aux procureurs en charge des affaires de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en Afrique et au Moyen-Orient de partager leurs expériences et leurs points de vue sur les défis que posent les enquêtes et poursuites en la matière ainsi qu'à la manière de les relever.

416. Des membres du personnel du GIABA et des représentants des États membres, notamment des procureurs, présidents de tribunaux et des cadres compétents chargés des enquêtes et poursuites en matière de BC/FT, ainsi que du recouvrement d'avoirs, ont participé au programme et partagé leurs expériences régionales. Tenant compte des difficultés auxquelles se heurtent les États membres dans les enquêtes et l'efficacité des poursuites dans les affaires de BC/FT, ainsi que dans le recouvrement d'avoirs, le GIABA poursuivra l'appui technique nécessaire, notamment à travers des initiatives qui aideront les États membres à relever ces défis.

Formation aux normes du GAFI, Busan, Corée du Sud, du 05 au 09 mars 2018

417. Le GIABA a participé à l'animation technique de ce programme organisé par l'Institut de formation et de recherche du GAFI (GAFI-TREIN). L'objectif principal de cet atelier était d'approfondir les connaissances des participants sur les recommandations du GAFI et les mesures d'efficacité en vue d'impulser la mise en œuvre effective de la LBC/FT dans leurs pays respectifs.

418. L'atelier a enregistré la participation de vingt-cinq (25) délégués venus de treize (13) pays francophones dont six (6) États membres du GIABA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Niger et Togo), issus des Cellules de renseignements financiers et d'autres institutions impliquées dans le processus d'évaluation mutuelle dans leurs pays respectifs.

419. Outre l'animation du programme, le GIABA a pris en charge les frais de traduction des supports de formation (exposés, études de cas/exercices) de l'anglais vers le français. Cet appui qui a été fortement salué par GAFI-TREIN, permettra de faciliter la mise en œuvre de programmes similaires au bénéfice d'autres membres francophones du réseau mondial.

Mission d'identification conjointe BAD/GIABA dans certains États membres du GIABA, du 12 au 23 mars 2018

420. Des représentants de la Banque Africaine de Développement (BAD) et du GIABA ont effectué une mission conjointe d'identification au Sénégal, en Gambie, au Ghana, au Nigeria et en Côte d'Ivoire du 12 au 23 mars 2018. L'équipe a rencontré les principales parties prenantes à la LBC/FT dans les pays visités et discuté des questions relatives à l'assistance technique. Sur la base des résultats de cette mission, l'équipe de la BAD procédera à l'élaboration d'une note conceptuelle de projet pour ses opérations dans les interventions proposées, qui servira de base au Fonds européen de gouvernance d'entreprise en vue de formuler une demande de financement auprès du guichet 14 des biens publics régionaux du FAD.

Visite sur place de l'équipe d'évaluation de la CNUCED en République de Côte d'Ivoire, du 26 au 30 mars 2018

421. La visite sur place à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 26 au 30 mars 2018, visait à évaluer le degré de mise en œuvre par ce pays de la Résolution 1373 et celles subséquentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies relatives à la lutte contre le terrorisme et son financement. Le GIABA a participé à la visite sur place à l'invitation de la Direction Exécutive du Comité contre le Terrorisme (DECT) de l'ONU. L'évaluation a été conduite par la Directrice exécutive de la DECT et son équipe, avec l'aide d'experts d'organisations partenaires régionales et multilatérales. L'équipe a rencontré des représentants du Gouvernement et des agences publiques ainsi que du secteur privé et des organisations de la société civile. Les principales conclusions de la mission et les domaines d'assistance technique identifiés ont été partagés avec les autorités ivoiriennes à la fin de la visite, et le rapport détaillé devait être présenté ultérieurement.

Retraite annuelle des responsables d'administration et des finances des institutions de la CEDEAO, à Saly, Sénégal, du 23 au 27 avril 2018

422. La retraite annuelle 2018 des responsables de l'administration et des finances des institutions de la CEDEAO a été abritée par le GIABA du 23 au 27 avril 2018 dans la ville balnéaire de Saly, au Sénégal. Cette session a permis aux institutions et agences de la CEDEAO de passer en revue l'audit des états financiers des différentes institutions communautaires afin de trouver des solutions appropriées à toutes les insuffisances constatées. D'importants documents communautaires, tels que le Règlement financier et le Code des marchés, ont également été examinés au cours de la session afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du fonctionnement des institutions, agences et bureaux de la CEDEAO.

Formation régionale du WAIFEM sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et autres délits financiers, à Freetown, Sierra Leone, du 30 avril au 04 mai 2018

423. À l'instar des années précédentes, le GIABA a appuyé l'organisation de la formation régionale 2018 du WAIFEM de lutte contre le blanchiment de capitaux et autres délits financiers par la mise à disposition d'une personne-ressource et par la prise en charge de certains experts régionaux pour l'animation de cet atelier. Cette disposition bienveillante du GIABA s'inscrit dans le cadre de ses efforts de collaboration visant à renforcer les capacités des responsables des institutions parties prenantes pertinentes pour assurer la mise en œuvre effective du dispositif de LBC/FT dans la région. Les discussions au cours du programme ont porté sur les questions actuelles relatives à la LBC/FT, notamment l'initiative internationale/régionale en matière de LBC/FT et le devoir de vigilance envers la clientèle.

Séminaire sur la transparence de la propriété effective à l'intention des pays africains francophones, à Dakar, Sénégal, du 22 au 24 mai 2018

424. Organisé par le Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations à des fins fiscales, ce séminaire avait pour but de remédier aux lacunes relatives à la rareté d'informations concernant les personnes qui détiennent et/ou contrôlent des sociétés et autres personnes morales, dans le but de lutter contre l'évasion fiscale ainsi que le blanchiment de capitaux, et de faciliter la circulation des informations entre pays en développement.

425. Le GIABA a mis un expert à disposition pour aider dans l'organisation du séminaire dans le cadre de ses efforts de collaboration visant à renforcer les capacités des États membres en matière de transparence de la propriété effective. Le séminaire a été animé par des experts de l'OCDE, de la Banque mondiale et du GIABA et a porté sur les thématiques suivantes : la pertinence des informations sur les bénéficiaires effectifs, la transparence dans la propriété effective et les normes du GAFI, la transparence dans la propriété effective et les normes du Forum mondial, ainsi que les sources d'information relatives à la propriété effective. Un des principaux résultats du séminaire a été l'appel lancé aux responsables des administrations fiscales pour qu'elles collaborent et coopèrent étroitement avec les cellules de renseignement financier.

426. Cinquante-quatre (54) participants des pays francophones d'Afrique, au nombre desquels des cadres supérieurs, des décideurs, des administrations fiscales, des membres de la commission nationale de l'OHADA et des représentants des cellules de renseignements financiers en Afrique de l'Ouest et du Centre ont pris part à ce séminaire.

Atelier sur l'efficacité parlementaire dans le contrôle des budgets communautaires et des budgets d'investissement dans les infrastructures et la sécurité de la CEDEAO, à Cotonou, Bénin du 29 au 30 juin 2018

427. Cet atelier a été organisé par l'Institut national d'études législatives et démocratiques (NILS) du Nigeria, en collaboration avec le Parlement de la CEDEAO, et conjointement financé par l'Assemblée nationale du Nigeria et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF).

428. L'objectif primordial de l'atelier était d'assurer un contrôle effectif des budgets et programmes des institutions et agences de la CEDEAO en fournissant aux participants les outils essentiels d'examen critique desdits budgets dans le but d'optimiser les ressources disponibles.

429. Environ soixante-dix (70) participants ont pris part à cet atelier, en l'occurrence des membres du Bureau et de la Conférence des Présidents des Commissions du Parlement de la CEDEAO, des Présidents des Commissions de suivi des Parlements nationaux des États membres de la CEDEAO, des représentants du GIABA, ainsi que d'autres acteurs et experts dans les domaines couverts.

Formation des Points focaux francophones en Afrique à la mise en œuvre de la Résolution 1540 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, à Addis-Abeba, Éthiopie, du 14 au 16 août 2018

430. Ce programme a été organisé par le Comité 1540 du Groupe d'experts du Conseil de Sécurité de l'ONU en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (UA) à l'intention de vingt (20) points focaux dans les pays francophones d'Afrique sur la mise en œuvre de la Résolution 1540 et ses résolutions ultérieures.

431. La formation visait à doter les points focaux nationaux d'une parfaite connaissance des obligations de la Résolution, d'informations pratiques, ainsi que des compétences et orientations nécessaires sur leurs fonctions et responsabilités. Elle a également servi de forum d'échange d'expériences et de mise en réseau des participants. Le GIABA a participé à ce programme aux côtés d'autres institutions régionales et internationales pour partager le point de vue de la région.

RENCONTRES INTERNATIONALES ET PROGRAMMES Y AFFÉRENTS

Lancement du Rapport 2017 sur les flux financiers illicites en Afrique de l'Ouest, Paris, France, 20 février 2018

432. Le Rapport 2017 sur les « Flux financiers illicites : l'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest » a été commandité par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en collaboration avec le GIABA, la BAD et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

433. Cette manifestation a réuni divers experts et institutions panafricaines, dont le GIABA, pour discuter des conclusions du rapport et pour renforcer le partenariat dans la lutte contre le commerce illicite, ainsi que pour explorer davantage les centres d'intérêts et domaines d'intervention.

Plénières du GAFI, du 18 au 23 février 2018 ; du 24 au 29 juin 2018 ; et du 14 au 19 octobre 2018, à Paris, France

434. Le GIABA a pris part aux trois (03) plénières du GAFI tenues à Paris, France, en 2018. Celles-ci ont permis d'examiner et d'adopter les rapports d'évaluation mutuelle de certains États membres du GAFI et d'ORTG, ainsi que les rapports de suivi de certains États membres du GAFI. Au nombre d'autres résultats importants de ces sessions figurent l'adoption d'amendements à certaines Recommandations du GAFI et aux méthodologies, aux documents de politique/rapports

de typologies, et l'identification des pays et territoires présentant des faiblesses non négligeables dans leurs mesures de LBC/FT dans le cadre du processus mondial d'amélioration de la conformité en matière de LBC/FT du GAFI.

435. S'agissant des États membres du GIABA, le REM du second cycle amendé du Ghana a été adopté et approuvé aux fins de publication en février 2018. Toutefois, le Ghana a été identifié comme l'un des pays présentant des insuffisances d'ordre stratégique en matière de LBC/FT et a été invité à adopter un plan d'action avec le GAFI pour remédier aux lacunes les plus significatives. Relativement au processus d'adhésion du Nigeria au Groupe d'Action Financière (GAFI), la plénière a décidé d'attendre les conclusions de la plénière du GIABA de novembre 2018 et l'adoption des lois en suspens par le pays avant la reprise du processus d'adhésion par la visite de haut niveau sur place, dont la date pourrait être fixée lors de la plénière du GAFI de février 2019.

436. Le document sur l'indépendance et l'autonomie des Cellules de renseignements financiers constitue un travail important produit par les chefs des CRF du GAFI en 2018 et devrait avoir un impact positif sur les CRF membres du GIABA. Ce document met en exergue les facteurs essentiels qui influent sur l'autonomie et l'indépendance des CRF, et ceux qui sont très pertinents pour la région.

Réunions du Groupe Egmont, Buenos Aires, Argentine, du 12 au 16 mars 2018, et Sydney, Australie, du 24 au 28 septembre 2018

437. Le GIABA a participé aux deux sessions du Groupe Egmont des CRF, tenues en 2018 dans le cadre de ses efforts visant à renforcer la collaboration avec ledit Groupe pour la fourniture de l'appui nécessaire aux CRF membres du GIABA. La participation à la réunion de février 2018 a permis au GIABA d'intégrer les facteurs ayant entravé l'admission du Bénin et retardé la levée de la suspension de la CRF du Nigeria et à travailler avec ces deux États membres, ce qui a permis d'aboutir aux résultats de septembre 2018.

438. Parmi les principaux résultats des deux réunions du Groupe Egmont qui intéressent la région, on peut citer le remplacement du Nigéria par le Sénégal en qualité de deuxième co-parrain de la Gambie et de la Sierra Léone en raison de la suspension du Nigeria du Groupe en 2017 ; l'admission de la CRF du Bénin en septembre 2018, portant à dix (10) le nombre d'États membres du GIABA qui sont membres du Groupe Egmont, ainsi que la levée de la suspension de la CRF du Nigeria en septembre 2018 suite à la conclusion des responsables des CRF que les changements législatifs survenus dans ce pays ont résolu les problèmes qui avaient entraîné cette suspension.

439. Au regard des avantages conférés aux CRF par l'adhésion au Groupe Egmont, en particulier l'assistance dans le respect de leurs engagements nationaux et internationaux, le GIABA a continué de collaborer avec ses CRF non encore admises au Groupe Egmont, en particulier celles de Gambie et de Sierra Léone, et de leur fournir l'appui nécessaire à la promotion de leurs candidatures.

Forum consultatif du secteur privé du GAFI - Vienne, Autriche, du 23 au 24 avril 2018

440. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) a abrité le Forum consultatif du secteur privé du GAFI à Vienne, en Autriche, les 23 et 24 avril 2018. Ce Forum a réuni des représentants du secteur financier, des entreprises et professions non financières désignées, de la société civile, des membres et observateurs du GAFI, ainsi que des ORTG, notamment le GIABA. Les discussions ont porté sur des questions relatives aux priorités mondiales en matière de LBC/FT, notamment le dé-risking, des technologies financières (FinTech), et de régulation (RegTech), ainsi que sur la collaboration avec les institutions financières, les EPNFD et les OBNL concernant les évaluations des risques de BC/FT, en particulier les Recommandations 1 et 8, ainsi que les Résultats Immédiats 1, 4 et 10.

441. Les principaux enseignements tirés de la session pour la région sont notamment la nécessité pour les autorités nationales de : (i) mobiliser et de faire participer, dans

les meilleurs délais, le secteur privé aux processus d'évaluation des risques relatifs au BC/FT et aux évaluations mutuelles. Cette démarche est d'autant plus importante que le secteur privé est bien placé pour apporter des contributions précieuses pouvant aider à améliorer les performances des États membres dans les Résultats Immédiats 1, 4 et 10. Il a été préconisé une collaboration supplémentaire avec le secteur après la visite d'évaluation mutuelle sur place et tout au long du processus de suivi ; et (ii) renforcer les infrastructures nationales d'identification existantes pour faciliter l'application du devoir de vigilance à l'égard de la clientèle par les entités déclarantes, notamment dans l'utilisation de l'identité numérique aux fins de devoir de vigilance envers la clientèle dans le cadre du processus de référencement.

Réunion des Ministres des Finances de la Zone Franc, à Brazzaville, Congo, les 12 et 13 avril 2018 et Paris, France, du 05 au 08 octobre 2018

442. Le GIABA a participé aux différentes séances de travail des deux (02) sessions des Ministres de la Zone Franc tenues en 2018. Outre les discussions habituelles sur les perspectives macroéconomiques et de développement, ces sessions ont également porté sur la LBC/FT dans les pays de la Zone Franc. La session d'octobre a permis d'examiner et d'adopter le rapport sur la situation de la LBC/FT dans les pays de la Zone Franc, commandité par les institutions membres du Comité de Liaison Anti-Blanchiment (CLAB) de la Zone Franc et produit par la Banque mondiale, le GIABA et le GABAC, ainsi que le Plan d'action qui l'accompagne. La mise en œuvre du Plan d'action fera l'objet d'un suivi par le GIABA, le GABAC et le CLAB.

443. Le GIABA et le GABAC ont fait des présentations lors des sessions des experts et des Ministres d'avril 2018 sur le thème : « Défis et perspectives de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme », au cours desquelles ils ont partagé les perspectives régionales et souligné le contexte spécifique des défis qui interpellent leurs États membres respectifs.

Conférence sur la lutte contre le financement du terrorisme, à Paris, France, les 25 et 26 avril 2018

444. Cette conférence a été organisée par le gouvernement français, avec la participation de chefs d'État et de ministres de 70 pays ainsi que de plusieurs organisations internationales invitées, dont le GAFI et les ORTG, y compris le GIABA. Sur le thème « Pas d'argent pour la terreur », cette conférence a permis aux parties prenantes d'échanger des idées et des expériences sur la meilleure façon de relever le défi que représente le financement du terrorisme. Le GIABA a fait une présentation lors d'une des tables rondes sur « Le rôle des ORTG dans la lutte contre le financement du terrorisme, leurs relations avec le GAFI, les défis auxquels ils sont confrontés et les solutions envisagées pour y faire face ».

36^{ème} Plénière du GABAOA, à Beau-Vallon, République des Seychelles, du 02 au 08 septembre 2018 et 10^e Plénière du GABAC, Libreville, Gabon, du 10 au 14 septembre 2018

445. Le GIABA a pris part à la 36^e Plénière du GABAOA et à la 10^e Plénière du GABAC, tenues respectivement à Beau-Vallon, en République des Seychelles du 02 au 08 septembre 2018, et à Libreville, au Gabon, du 10 au 14 septembre 2018, dans le cadre des alliances et collaborations régionales entre organismes régionaux de type GAFI (ORTG) et pour l'échange d'expériences et de meilleures pratiques.

Forum conjoint GAFI/Groupe Eurasie sur les technologies FinTech et RegTech, à Hangzhou, Chine du 4 au 6 septembre 2018

446. La Chine a accueilli du 04 au 06 septembre 2018 un Forum sur les technologies financière et de régulation FinTech et RegTech conjointement organisé par le GAFI et le Groupe Eurasie (EAG). Ce Forum a réuni des participants des secteurs des technologies financières et de leur régulation (FinTech et RegTech), des institutions financières et des membres du GAFI, des ORTG y compris le GIABA, pour discuter de questions importantes telles que l'identification numérique, la technologie du grand livre distribué, la monnaie virtuelle et la façon dont des technologies comme l'intelligence artificielle peuvent contribuer à la conformité, l'évaluation et la gestion des risques. Le

GIABA a pris part à cette session et a exposé sur les perspectives régionales concernant la matière.

447. Le Forum a mis en exergue l'importance de la collaboration avec le secteur privé dans l'atténuation des risques émergents de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, tels que la monnaie virtuelle, ainsi que le potentiel de l'identification numérique dans la mise en œuvre des mesures de CDD.

Réunion du Groupe conjoint Afrique/Moyen-Orient de l'ICRG, à Londres, Royaume-Uni, les 12 et 13 septembre 2018

448. Des représentants du Secrétariat du GAFI, de l'Italie, de la France, du Royaume-Uni, de la Russie et de l'Afrique du Sud, ainsi que des délégués des ORTG d'Afrique et du Moyen-Orient, dont le GIABA, ont participé à la réunion du Groupe conjoint Afrique / Moyen-Orient de l'ICRG.

449. La session avait pour but d'examiner les rapports présentés par les pays placés sous le processus de suivi de l'ICRG dans le cadre des présents cycles d'évaluations mutuelles et de déterminer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de leurs plans d'action. Les rapports de six (06) pays (Tunisie, Ghana, Botswana, Ethiopie, Ghana, Yémen et Iran) ont été examinés.

450. En ce qui concerne les États membres du GIABA, le Groupe conjoint a tenu une session avec le Ghana pour clarifier certaines questions et mieux comprendre le contenu du rapport de suivi soumis par ce pays. À l'issue des discussions, il a été retenu qu'au cours de la période d'observation d'un an, le Ghana n'avait pas réalisé suffisamment de progrès dans la correction des insuffisances identifiées dans son rapport d'évaluation mutuelle (REM). La session a convenu d'un projet de plan d'action qui doit être finalisé par l'ICRG et envoyé aux membres du panel conjoint pour observation, avant transmission au Ghana.

Visite sur place de la Direction Exécutive du Comité contre le Terrorisme (DECT) de l'ONU au Niger (du 9 au 11 juillet 2018), au Burkina Faso (du 12 au 16 juillet 2018) et au Mali (du 29 au 31 octobre 2018)

451. Dans le cadre de sa mission de renforcement et de coordination du suivi de la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies, notamment les 1373 (2001), 1624 (2005) et 2178 (2014), la Direction Exécutive du Comité contre le Terrorisme (DECT) a effectué des visites d'évaluation sur place au Niger, au Burkina Faso et au Mali. Le GIABA et d'autres organismes internationaux, notamment le Bureau des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), l'Équipe d'appui d'analyse et de surveillance du Comité des sanctions contre l'État islamique et Al-Qaida, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT) et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL-OPC) étaient invités à se joindre à la visite sur place.

452. Les visites dans les pays visaient les objectifs suivants : faire l'état des lieux de la menace terroriste et des défis auxquels les pays sont confrontés ; procéder à l'analyse de la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité ; assurer le suivi du processus de mise en œuvre des recommandations contenues dans les précédents rapports du Comité contre le terrorisme relatifs aux visites programmées sur les mesures que les pays devraient prendre pour s'acquitter pleinement de certaines obligations découlant de la résolution 1373 (2001) du Conseil de Sécurité dans les domaines suivants : application de la législation, mécanismes de mise en œuvre et de prévention, contrôle aux frontières, droit d'asile et droit des réfugiés, identification des domaines dans lesquels les pays pourraient bénéficier de l'assistance technique pour leur permettre de s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre desdites résolutions.



CHAPITRE 8

SERVICES ADMINISTRATIFS ET D'APPUI, SUIVI ET ÉVALUATION

Introduction

- 453.** Au cours de l'année sous revue, deux facteurs importants ont guidé les activités administratives et financières. Il s'agit du plan de travail annuel et de la poursuite du processus de réforme institutionnelle lancé par la CE-DEAO.
- 454.** En 2018, le GIABA a consolidé ses réformes administratives et financières, avec la mise en œuvre de l'outil SAP Enterprise Content Management, Governance, Risk & Control and Business Intelligence à l'instar de toutes les autres institutions et agences de la CE-DEAO, et le renforcement des capacités de l'ensemble du personnel, aux fins d'une meilleure utilisation et appropriation de cet outil, devant favoriser davantage la redevabilité, de même que la gestion saine et transparente.
- 455.** Dans le cadre des réformes initiées par le Conseil des Ministres, le GIABA continue d'améliorer le fonctionnement de son Secrétariat, pour en faire parmi les Institutions et Agences de la CEDEAO, ainsi que celles du Réseau des ORTG, une institution modèle et moderne.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Assemblée générale du personnel

- 456.** Dans le but de promouvoir une ambiance de travail saine et cordiale, d'encourager la solidarité et l'esprit d'équipe, et suite à la nomination d'un nouveau Directeur Général en mars 2018, des assemblées générales du personnel ont eu lieu en juin et décembre

2018. Cette démarche a ouvert la voie à un dialogue constructif entre le Comité de Direction et les membres du personnel. Celles-ci ont permis de recueillir des observations sur les questions relatives à la gestion du personnel. Il est à noter que ces canaux de communication interne ont été mis en place par la Direction Générale pour discuter des questions liées, par exemple, au régime d'assurance maladie, au processus d'évaluation du personnel et aux relations de travail entre les membres du personnel.

- 457.** Lors de ces assemblées, les agents ont exprimé certaines préoccupations concernant l'évaluation du personnel, la charge de travail, les promotions et d'autres questions relatives au personnel. Le Directeur Général a saisi l'opportunité de ces deux occasions pour remercier le personnel des efforts fournis par chacun pour servir l'intérêt de la Communauté, tout en exhortant tout le monde à ne pas réchigner à la tâche, dans un esprit d'équipe, de respect et de cordialité.

Formation

- 458.** Le plan annuel de formation du GIABA est un plan de renforcement des capacités du personnel élaboré sur la base de la vision et de la mission du GIABA, des activités planifiées surtout selon les objectifs définis dans le Plan stratégique GIABA 2016 - 2020 (PS) et ses composantes dérivées des priorités identifiées. Les facteurs qui encadrent le processus d'élaboration du document comprennent l'évaluation des besoins en personnel, les ressources disponibles, le mécanisme de mise en œuvre, ainsi que le suivi et l'évaluation des activités de formation pour chaque année d'activités.

459. Il convient de noter que le GIABA a un double mandat en tant qu'organisme régional de type GAFI (ORTG) et en tant qu'institution spécialisée de la CEDEAO, chargée d'exécuter des programmes. Le deuxième mandat, justifié par la capacité limitée des États membres du GIABA, exige que le GIABA dispose d'un personnel bien formé et adéquat pour répondre aux exigences de son vaste portefeuille de programmes.

460. Le PS 2016-2020, est également une réponse du GIABA aux principales recommandations issues de l'évaluation indépendante du plan stratégique 2011-2014 et de la vision renouvelée exprimée par ses différents acteurs. Les objectifs et les domaines de programme décrits dans le plan stratégique renforcent la nécessité d'une mise à l'échelle continue des connaissances théoriques et pratiques, du comportement et de la motivation professionnels, et de la mobilisation du capital humain du GIABA dans un cadre institutionnel défini, conforme aux meilleures pratiques internationales.

461. A cet effet, le Comité de Direction du GIABA a traité des informations provenant de diverses sources, telles que les résultats de l'évaluation des performances professionnelles de chaque membre du personnel, un référentiel des meilleures pratiques et une analyse des principales tendances en matière de connaissances, de compétences et d'aptitudes (KSA) qui seront nécessaires pour l'exécution de son mandat. En 2018, environ 95 % des activités de formation prévues ont été mises en œuvre.

ACTIVITÉS SOCIALES

Journée internationale de la femme

462. Célébrée par le GIABA en date du 08 mars 2018 en collaboration avec le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG), la journée internationale de la femme s'inscrit dans la logique d'une promotion des droits de la femme et de l'égalité des chances. Autant qu'elle l'est pour la communauté internationale eu égard aux objectifs du développement durable (ODD), cette journée constitue une priorité du programme d'intégration régionale de la CEDEAO, lequel vise à démontrer l'engagement de l'équipe dirigeante en faveur de l'équilibre entre les sexes, ainsi que de la protection et de la promotion des droits des femmes.

Journée des assistants et secrétaires

463. Cette journée est traditionnellement célébrée pour reconnaître le travail accompli par les assistants et les secrétaires, afin de mettre en évidence la valeur de leur contribution aux activités du GIABA et de renforcer leurs compétences. La célébration a eu lieu le 21 avril 2018.

Retraite du personnel

464. Au cours de la retraite du personnel, une formation sur la gestion du changement a été dispensée à l'ensemble du personnel, le plan de travail annuel pour 2019 a été élaboré et une assemblée générale du personnel a également eu lieu.

GESTION DES FINANCES

465. Pour l'année sous revue, le GIABA a tiré ses fonds des sources suivantes :

| SOURCES DE FINANCEMENT | PRINCIPALES ACTIVITÉS FINANCIÉES |
|---|---|
| Prélèvement communautaire de la CEDEAO – Fonds de la Communauté | Salaires du personnel, dépenses de programmes, dépenses administratives et dépenses d'équipement |
| Union européenne | Projet de l'Union européenne visant à renforcer les capacités de lutte contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest |
| Sao Tome & Principe | Cotisation annuelle de Sao Tomé-et-Principe |
| Union des Comores | Cotisation annuelle de l'Union des Comores |

Exécution du budget

466. La 79-ème session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO a approuvé un budget de 10.031.326 UC pour la mise en œuvre des activités du GIABA en 2018. Ce budget devait être financé à 96% (représentant 9.653.721 UC) par le prélèvement communautaire et 4% (représentant 377.642 UC) par des fonds extérieurs. Pendant la période considérée, 63 % des crédits budgétaires ont été utilisés.

Vérification des états financiers

467. Le Comité d'Audit de la CEDEAO a examiné et adopté les Rapports d'Audit des Etats Financiers 2014 et 2015. Le Conseil des ministres a approuvé les rapports en juin 2018. La vérification des états financiers de 2016 et 2017 par Price Waterhouse Coopers a débuté en décembre 2018 et devrait être terminée en janvier 2019. L'audit externe des états financiers 2014-2015 du GIABA a été achevé en avril 2017 par KPMG Ghana et le rapport final doit être soumis à l'examen du Comité d'Audit. La vérification des états financiers de 2018 doit commencer en mars 2019.

468. Outre les audits annuels effectués par les auditeurs externes, le Contrôleur financier des institutions de la CEDEAO et le Bureau de l'auditeur interne en chef ont effectué des visites sur place pour examiner les opérations administratives et financières du GIABA.

Mise en œuvre du progiciel de gestion intégré SAP (ECOLink) pour les institutions de la CEDEAO

469. Une équipe de projet interinstitutionnelle de la CEDEAO a été mise en place pour développer un cadre de mise en œuvre de SAP ERP dans toutes les institutions de la CEDEAO, y compris le GIABA. Le projet a été mis en œuvre par la CEDEAO, avec le soutien de Deloitte Kenya. Le déploiement de SAP (appelé localement ECOLink) visait à améliorer la transparence et la reddition de comptes dans les institutions de la CEDEAO et servira d'outil clé pour intégrer et harmoniser les processus de gestion et l'information à travers les institutions, agences, bureaux et projets communautaires.

470. Le déploiement du système SAP ERP a permis au GIABA d'élaborer des rapports de gestion et des rapports externes en temps voulu et avec précision, à l'intention des partenaires et des États membres.

471. La première phase du projet, qui comprenait les finances, le contrôle de gestion et la gestion du matériel (achats), a été mise en œuvre en 2015. La mise en œuvre de la phase 2 (gestion du capital humain, gestion des voyages et des événements) a débuté en 2016 et toutes les institutions de la CEDEAO, y compris le GIABA, sont mises en ligne et ont commencé à utiliser le système le 16 janvier 2017. La formation des super-utilisateurs et des utilisateurs finaux sur dix modules différents, est en cours, afin d'assurer une utilisation efficace du système.

472. La mise en œuvre des autres modules de la deuxième phase (gestion du contenu d'entreprise, gouvernance, gestion du risque et du contrôle, intelligence économique) a été achevée en 2018 et il est prévu que toutes les institutions soient mises en ligne en février 2019.

Révision des Règlements de la CEDEAO

473. Dans le cadre du processus de réforme de la gestion financière, la CEDEAO, avec le soutien de l'UE et de GIZ, a révisé en 2018 le Règlement financier, le Code des appels d'offres et le Code des subventions. Ces documents ont été adoptés par le Comité Administratif et Financier (CAF) de la CEDEAO et approuvés par le Conseil des Ministres en décembre 2018. Les révisions du Statut du personnel et du Code de déontologie devraient être achevées au cours du premier trimestre de 2019 pour examen par le CAF et approbation par le Conseil des ministres en mai 2019.

Autres activités

474. Le GIABA a participé à la 80ème session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO, tenue à Lomé (Togo) les 7 et 8 juillet 2018, lors desquelles le rapport du Comité d'Audit a été examiné et approuvé.

475. Le GIABA a participé activement, avec d'autres institutions de la CEDEAO, au processus de réforme de la gestion financière, notamment à la mise en œuvre en cours de SAP ERP (ECO-

Link) et des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

- 476.** Le GIABA a aidé d'autres institutions de la CEDEAO à finaliser leurs états financiers sur SAP ERP/ECOLINK.

RAPPORT SUR LES ACHATS ET LA CONCLUSION DES CONTRATS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

- 477.** Les activités de passation de marchés ont été menées du 1-er janvier au 31 décembre 2018 et les informations fournies dans cette section couvrent les acquis enregistrés en matière d'achats et des contrats conclus au titre de l'exercice 2018. Outre les réalisations, elles couvrent également les statistiques de passation de marchés en cohérence avec la stratégie déployée. La stratégie visait notamment à exécuter les priorités majeures suivantes :

- Assurer le rapport qualité-prix ;
- Fournir des informations adéquates sur les résultats ;
- Renforcer les procédures de gestion des marchés et des fournisseurs ;
- Élever le niveau des connaissances, des compétences et savoir-faire en matière d'achats ;
- Obtenir les avantages découlant du travail collaboratif.

Réalisations du Service des achats

- 478.** Afin de réaliser les priorités, les exigences du GIABA en matière d'approvisionnement reposent généralement sur quatre considérations :
- Satisfaire au besoin d'économie et d'efficacité ;
 - Offrir des chances égales à tous les soumissionnaires éligibles ;
 - Soutenir les industries nationales et régionales ;
 - Assurer la transparence dans le processus de passation des marchés.
- 479.** Le GIABA a continué d'améliorer ses pratiques de passation des marchés et sa politique d'achats en impliquant davantage les États

membres du GIABA. Le nombre de marchés attribués en 2018 a augmenté par rapport à 2017. Le montant total des marchés attribués pour l'année sous revue, s'élève à 456 796,68 US \$ (Quatre cent cinquante-six mille six cent soixante-seize dollars soixante-huit centimes).

- 480.** L'équipe de passation des marchés du GIABA faisait partie du Comité technique chargé de l'examen du Code de passation des marchés et d'octroi des subventions de la CEDEAO et a participé à des réunions à Abuja et à Lomé. Cette activité fait partie des efforts de la CEDEAO pour mettre en œuvre la réforme totale des marchés publics au sein des institutions communautaires.

- 481.** Le personnel chargé des achats a suivi une formation informatisée dans les domaines de la lutte contre la corruption, des méthodes de blanchiment de capitaux, de la compréhension du blanchiment de capitaux et du rôle des CRF (cellules de renseignements financiers). Cette formation a été dispensée à l'aide d'un outil d'apprentissage en ligne fourni par l'UNODC dans le cadre du projet UE-SAMWA. Cette activité fait également partie des efforts du GIABA visant à renforcer les capacités du personnel.

Statistiques sur les achats

- 482.** Les principales données sur les achats pour la période du 1-er janvier 2018 au 31 décembre 2018 sont présentées ci-dessous.

- 483.** Conformément à la politique d'approvisionnement de la CEDEAO, le Comité des achats est autorisé à attribuer des marchés d'un montant minimal de 350 000 USD. En 2018, le Comité des achats du GIABA n'a lancé aucune activité d'achat, car la plupart des activités d'achat mises en œuvre au cours de l'année considérée, étaient en dessous de ce seuil.

Recrutement de consultants

- 478.** Au cours de l'année sous revue, le GIABA s'est offert les prestations de services ci-après :
- i) Consultance pour une étude de typologies de blanchiment de capitaux et de finan-

cement du terrorisme liées à la traite des êtres humains et au trafic de migrants en Afrique de l'Ouest ;

- ii) Consultance pour une étude de recherche sur l'évaluation des capacités de lutte contre le financement du terrorisme dans des États membres du GIABA (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Nigéria).

Des biens

484. Récapitulatif des marchés attribués par le Spécialiste de Passation des Marchés (SPM) :

- i. Achat de biens
- Achat de mobilier de bureau ;
 - Achat de matériel de bureau ;
 - Achat de fournitures de bureau ;
 - Achat d'ordinateurs et d'accessoires ;
 - Achat de matériel publicitaire.

ii. Achat de services

- Entretien du matériel de bureau ;
- Maintenance du Secrétariat du GIABA ;
- Entretien des véhicules du GIABA.

Travaux

485. Il n'y a pas eu de marchés conclus au titre des travaux au cours de l'année sous revue.

486. Au total, 83 marchés ont été attribués, et tous l'ont été à l'issue d'un processus d'appel d'offres. Le ratio d'attribution concurrentielle des marchés montre que le GIABA est parvenu à atteindre l'un de ses principaux objectifs d'achat, à savoir la mise en place d'un processus d'achat concurrentiel, ouvert et transparent. Le tableau ci-dessous indique la valeur et le volume des achats pour l'année 2018.

| PROCESSUS D'ACHATS | VALEUR(S) AGREGEE(\$) |
|---|-----------------------|
| Biens | 208 450,68 |
| Services autres que les services de conseil | 166 346,00 |
| Biens Services autres que les services de conseil | 82 000,00 |
| TOTAL (\$) | 456 796,68 |

Projet SAMWA

487. Une étape importante a également été franchie dans la mise en œuvre du projet SAMWA. Les biens et services ont été achetés conformément au règlement de la CEDEAO en matière d'achats. La plupart des composantes du projet ont été entièrement mises en œuvre et les objectifs ont été atteints avec des résultats significatifs.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ECOLINK / SAP Gestion des matières (MM)

488. Grâce à la mise en œuvre du module MM dans le système SAP, le traitement des demandes d'achat, des demandes de service, des commandes d'achat et du suivi des paiements a été relativement rapide.

Couverture d'assurance

484. Le GIABA a souscrit à tous les régimes d'assurance prévus par le Statut du personnel de la CEDEAO en 2018 :

- Assurance maladie,
- Assurance professionnelle,
- Assurance vie,
- Assurance automobile,
- Assurance habitation tous risques (résidence du Directeur Général),
- Assurance voyage.

Inventaire des matières

489. L'inventaire des besoins en mobiliers et en équipements de bureau du Secrétariat et des centres d'information d'Abidjan et de Lagos a été effectué en janvier 2018. Seize nouveaux climatiseurs et deux grandes photocopieuses ont été achetés après cette opération.

Gestion des départs et des arrivées des statutaires sortants et entrants

490. À la fin du mandat de l'ancien Directeur général le 28 février 2018, un inventaire du mobilier et des équipements ménagers a été réalisé. Le transport des effets personnels du personnel statutaire et du personnel professionnel sortant a été effectué avec succès. Un nouveau contrat de location a été signé pour l'hébergement du nouveau Directeur Général.

SERVICES DE LANGUES, CONFÉRENCES ET PROTOCOLES

Conférence et Protocoles

491. Le GIABA a organisé plusieurs réunions, séminaires et ateliers dans plusieurs États membres au nombre desquels la réunion du Comité Ministériel Ad-hoc tenue le 17 novembre 2018 à Banjul, et les deux réunions plénières de la Commission Technique tenues respectivement à Somone (Sénégal) du 7 au 11 mai 2018 et à Banjul (Gambie) du 11 au 16 novembre 2018. Environ 200 participants ont assisté à ces réunions, au cours desquelles l'appui des Services de langues, conférence et protocoles du GIABA a joué un rôle essentiel.

492. Voici certains des séminaires et ateliers au cours desquels l'Unité conférences a fourni des services indispensables pendant la période considérée :

- La réunion sur le déroulement de l'ENR, organisée par la Direction de la recherche et de la planification ;
- La réunion régionale au titre du projet SAMWA, tenue à La Somone en mai 2018 ; et
- La Conférence régionale sur le secteur maritime qui s'est tenue à Freetown en octobre 2018.

493. L'Unité des protocoles, pour sa part, a appuyé le nouveau Directeur Général lors de son entrée en fonction, et a prêté assistance non seulement aux Président et Vice-président de la Commission, mais également à tous les fonctionnaires statutaires de la CEDEAO lors de leur visite à Dakar. Elle a également apporté régulièrement son appui aux administrateurs (pour leurs demandes de cartes diplomatiques, de séjour temporaire et de visas, etc.

Interprétation et traduction

494. Le GIABA compte 3 interprètes / traducteurs permanents, un pour chacune des langues de travail de la Communauté, à savoir le français, l'anglais et le portugais. Tout au long de la période sous revue, l'Unité des services linguistiques a apporté un soutien indispensable à toutes les réunions régionales et nationales du GIABA, y compris celles organisées dans le cadre du projet UE-SAMWA.

495. Parmi les plus importants services de traduction fournis, figurent la traduction des rapports d'évaluation mutuelle du Sénégal et du Cap-Vert, la traduction du rapport annuel 2017 du GIABA et celle des documents du GAFI sur la propriété effective.

INFORMATIQUE & RESEAUX

Remplacement d'anciens ordinateurs de bureau

496. Le matériel informatique du Secrétariat du GIABA a été acquis en 2013. Par conséquent, des pannes régulières des composants intégrés ont été constatées. La capacité de traitement de certains systèmes n'était plus suffisante pour répondre aux besoins informatiques actuels de l'institution. Comme avec la plupart des équipements, le taux de défaillance du matériel informatique augmente avec l'âge.

497. Afin d'éviter une panne complète des anciens systèmes informatiques, ce qui aurait perturbé le flux de travail, quelques anciens ordinateurs de bureau ont été remplacés en 2018.

Apprentissage en ligne dans les centres d'information du Secrétariat d'Abidjan et de Lagos, Phase 1 - Préparation du site

498. Le déploiement du système CBT/E-Learning a débuté dans le cadre du projet SAMWA et devrait être complété par le Secrétariat en créant des centres d'apprentissage en ligne au Secrétariat et dans les centres d'information d'Abidjan et de Lagos. Les centres sont censés dispenser une formation standard à un groupe plus large de participants issus de différents secteurs des États membres du GIABA.

499. La plate-forme de téléapprentissage de l'UNODC a été choisie à cet effet en raison de son caractère exhaustif et du faible coût de son utilisation. L'UNODC doit fournir au GIABA l'accès à la plate-forme d'apprentissage en ligne, tandis que le GIABA doit créer des centres d'apprentissage en ligne, dotés de l'infrastructure informatique requise.

500. En 2018, la plate-forme mobile E-Learning a été achetée à l'ONUDC. Une session de formation a été organisée au secrétariat pour le personnel du GIABA et certains participants sénégalais travaillant dans le domaine de la LBC/FT et le personnel des centres d'information de Lagos et d'Abidjan. La prochaine étape sera la création de centres d'apprentissage en ligne au Secrétariat et dans les centres d'information d'Abidjan et de Lagos.

Déploiement du logiciel de téléphonie CISCO pour le personnel du GIABA

501. Dans le cadre de la mise à niveau du système téléphonique CISCO installé en 2017, l'une des fonctionnalités à installer est le transfert d'appel d'un numéro de bureau vers un logiciel de téléphonie sur Internet (tel que Skype). L'application peut transférer les appels de la ligne de bureau vers le téléphone mobile via un téléphone logiciel fourni par la société CISCO. Les membres du personnel en mission ou en congé peuvent également appeler directement le numéro de téléphone du bureau sans frais pour parler à leurs collègues. Des extensions ont été attribuées au personnel des centres d'information qui peuvent être également joints via l'application.

Déploiement du système de pointage

502. Afin d'assurer un meilleur suivi de la ponctualité et de l'assiduité des membres du personnel par rapport aux horaires de travail réglementaires comme l'exige le Statut du personnel de la CEDEAO, un système de pointage a été acquis et déployé dans l'enceinte du Secrétariat du GIABA.

Conclusion

503. Le financement du GIABA est resté stable en 2018, avec plus de 90% des fonds provenant du prélèvement communautaire. Les nou-

velles politiques d'approvisionnement adoptées par le GIABA en avril 2015 et la poursuite des réformes et transformations de la gestion financière ainsi que les mesures de maîtrise des coûts ont permis de réaliser des économies et de modifier la culture d'entreprise. L'année 2018 a continué de marquer un changement important dans les pratiques d'approvisionnement du GIABA. Les activités d'achat passent par les systèmes SAP ERP (ECOLink), ce qui permet une gestion significative des dépenses et des systèmes et contrôles normalisés.

504. Les améliorations significatives et l'augmentation des dépenses illustrées par l'augmentation en pourcentage mettent en évidence le travail de l'équipe des achats. L'accent est maintenant mis sur l'amélioration de la qualité des produits, en veillant à ce que les offres soient claires, concises et attractives pour le marché. Cette démarche implique de prendre du temps pour l'élaboration du processus de passation de marché pour chaque offre afin de prendre en compte non seulement l'impact financier, mais également la valeur ajoutée que le marché peut apporter, y compris les avantages économiques.

SUIVI & EVALUATION

Introduction

505. Cette partie du rapport annuel décrit l'évolution du plan annuel de travail de l'institution, l'état de mise en œuvre des programmes / activités / projets prévus et les résultats qui en découlent. Dans le même esprit, il tire des conclusions et formule des recommandations pour l'amélioration des actions du GIABA.

506. En 2018, le GIABA a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique quinquennal 2016-2020. Dans ce contexte, l'institution a préalablement organisé un atelier interne de planification, en vue de mettre en cohérence l'ensemble des projets/activités proposés par les différentes directions opérationnelles pour élaborer le plan de travail de 2018. Cette partie du rapport annuel décrit l'élaboration du plan de travail de l'institution, la mise en œuvre des projets/activités prévus et les résultats subséquents. Dans la même veine,

elle dégage des conclusions et suggère des recommandations pour une amélioration des interventions du GIABA.

Atelier de planification opérationnel des projets/activités

507. L'atelier de planification opérationnelle s'est tenu le 9 mars 2018. Son organisation tardive s'explique par le changement institutionnel intervenu à la tête du GIABA qui a installé son nouveau Directeur Général, le 1er mars 2018. L'atelier de planification visait, entre autres, les objectifs suivants :

- S'assurer de la conformité des activités proposées avec le cadre logique du plan stratégique 2016-2020 du GIABA qui constitue le référentiel et leur pertinence par rapport aux résultats attendus ;
- S'assurer que toutes les activités programmées sont prévues et inscrites dans le budget annuel 2018 approuvé du GIABA ;
- S'assurer d'une répartition adéquate des activités entre les Etats membres de la CEDEAO ; et
- S'assurer que les activités ne sont pas concentrées sur une même période, et qu'elles ne chevauchent pas avec celles des Etats membres et/ou entre elles au sein des départements du Secrétariat.

Plan de Travail annuel 2018

508. Le GIABA a résolument pris l'option d'un arrimage, à la fois, à son plan stratégique 2016-2020 qui constitue le référentiel et au Cadre Stratégique Communautaire (CSF) afin d'assurer une contribution aux objectifs globaux de la CEDEAO. Réaffirmant son option de Gestion Axée sur les Résultats (GAR), le GIABA a décroché la planification habituellement axée sur les Domaines de Programmes Stratégiques (DPS) pour l'orienter sur les objectifs stratégiques pour lesquels des indicateurs ont été définis. Ces travaux de réglage ont eu lieu au cours d'un atelier tenu du 21 au 25 mai 2018 à Somone.

509. Dans un souci de cohérence avec la planification communautaire (CSF), qui demeure stratégique, celle du GIABA devient opérationnelle et décline par conséquent des programmes plutôt que des objectifs stratégiques, en vue de contribuer aux résultats de la communauté. Dans ce contexte, les quatre (4) programmes qui constituent les axes du plan stratégique deviennent les grappes d'arrimage des projets/activités du plan de travail 2018. Le Tableau ci-dessous montre la redistribution des projets/activités par rapport aux programmes plutôt qu'en rapport avec les habituels DPS.

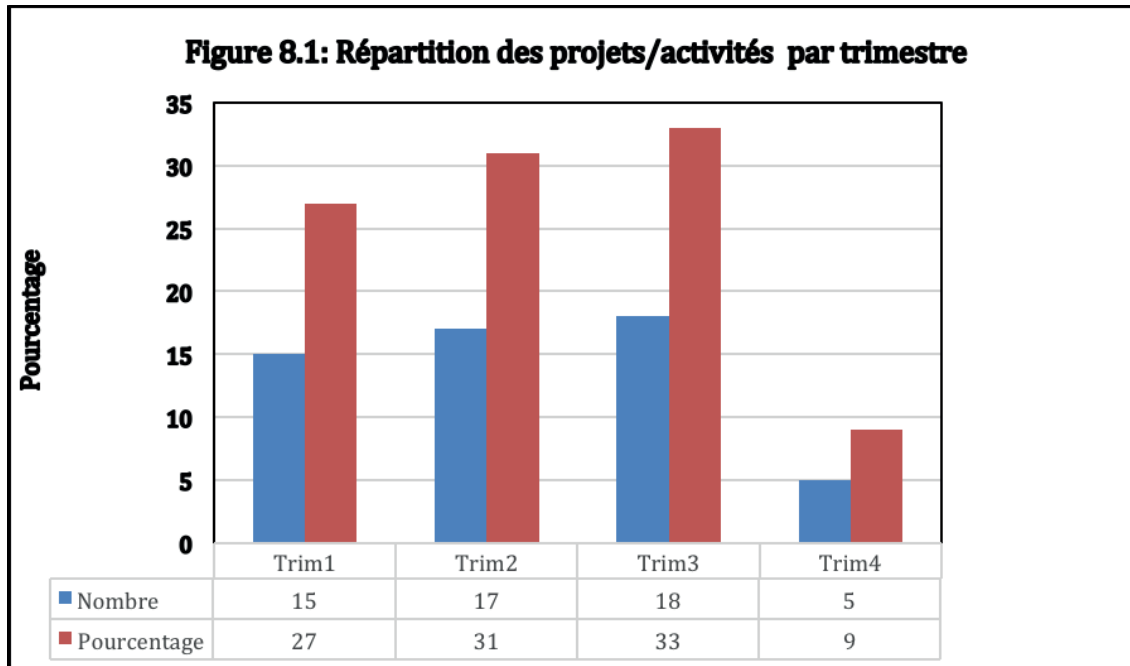
Tableau 8.1 : Répartition des projets/activités par rapport aux programmes

| Programmes | Nombre de projets | |
|--|-------------------|-------------|
| | Valeur absolue. | Pourcentage |
| PROG.1 : Un secrétariat modèle doté d'un personnel disposant de compétences appropriées, utilisant des outils et processus modernes pour fournir les services de manière efficace et efficiente | 18 | 33% |
| Prog 2: Des dispositifs de LBC/FT qui sont basés sur les risques actuels et nouveaux pertinents | 14 | 25% |
| PROG.3 : Des dispositifs de LBC/FT qui sont efficaces et collaboratifs | 6 | 11% |
| PROG.4 : Des interventions de LBC/FT qui ont un impact positif sur la bonne gouvernance | 17 | 31% |
| Total | 55 | 100% |

Planification des projets/activités/projets

- 510.** La mise en œuvre des activités planifiées se découvre ascendante de trimestre en trimestre et atteint son pic au 3ème trimestre avant de décliner au cours du 4ème et dernier trimestre

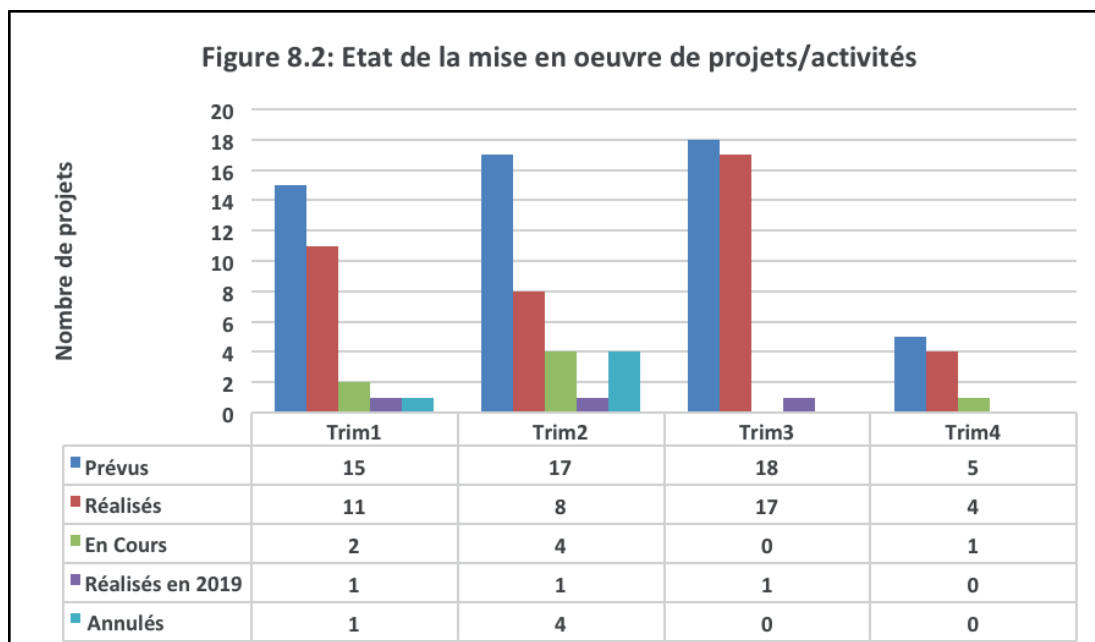
de l'année. Le nombre considérablement réduit d'activités exécutées au cours du dernier trimestre s'explique par le fait que cette période coïncide avec les vacances institutionnelles du GIABA qui débutent à mi-décembre.



Mise en œuvre des projets/activités du plan de travail

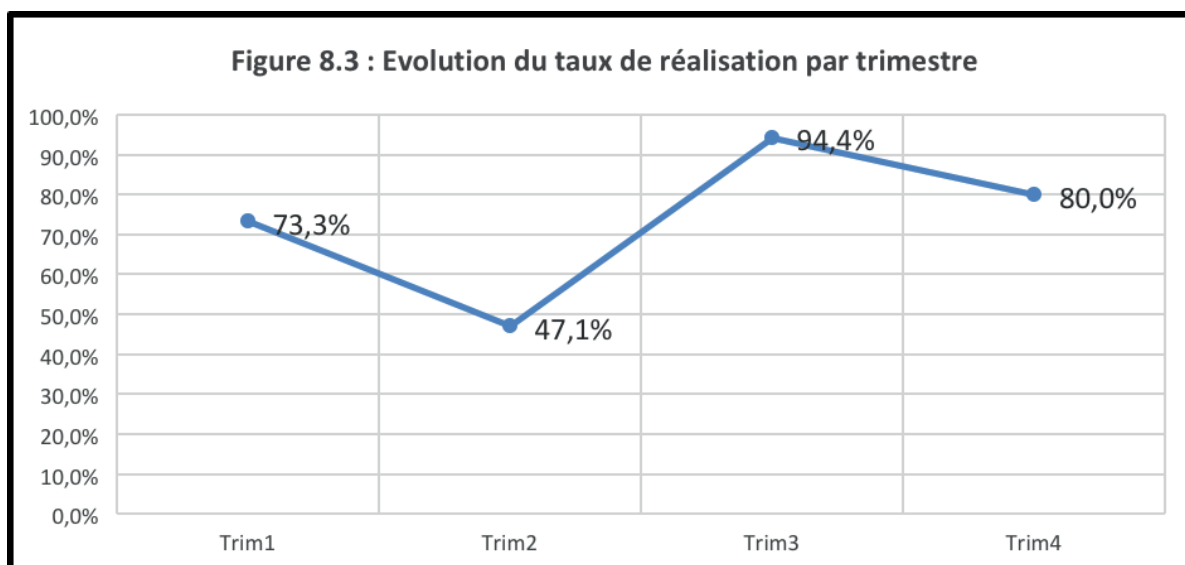
- 511.** La mise en œuvre des projets au cours de l'année 2018 a connu un niveau d'exécution globalement satisfaisant. En effet, le taux global de mise en œuvre s'établit à 78,2%, légèrement mieux qu'en 2017 où le taux avait

affiché 71,62%. Toutefois, il existe également des cas d'activités annulées (4 cas initialement prévus aux Trim. 1 & 2), réalisées en début 2019 (3 activités) et d'autres qui sont toujours en cours de réalisation, notamment des projets de recherche et de typologie (environ 4), entre autres.



512. Le taux d'exécution par trimestre montre que le niveau de mise en œuvre a été relativement élevé pour tous les trimestres, à l'exception

du deuxième trimestre où le niveau est tombé en deçà de la moyenne (47,1%).



Principaux résultats opérationnels et Impact sur les parties prenantes et les Etats membres

513. La mise en œuvre des activités a engendré des résultats dont les plus significatifs, sont résumés ci-dessous :

Principaux résultats opérationnels

| Programme | Résultats | Niveau d'exécution |
|--|--|--------------------------------------|
| Programme 2 : Dispositifs de LBC /FT basés sur les risques actuels et émergents pertinents | 34 agents des services de douane et des services de répression sont sensibilisés sur le traitement des enlèvements et de la piraterie maritime | Régional |
| | 70 employés des IF et EPNFD du Nigeria sont sensibilisés sur leur vulnérabilité au BC/FT ainsi que sur l'impact du FT | National (Nigeria) |
| | 165 chargés de conformités issus des IF et des EPNFD sont sensibilisés sur les questions émergentes en matière de BC/FT | Régional |
| | Les capacités de 42 principaux responsables d'OBNL sont renforcées ; les principaux risques de FT et les abus des OBNL sont identifiés ; des contre-mesures proposées ; la mise en place d'une base de données et la surveillance des OBNL ont été recommandées | Régional |
| Programme 3 : Dispositifs de de LBC /FT efficaces et collaboratifs | 36 agents issus de Cellules de Renseignement Financier sont formés en analyse stratégique | Régional |
| | 36 agents issus de Cellules de Renseignement Financier sont formés en analyse stratégique | Régional |
| | Les Capacités des Agents des services de répression sont renforcées, notamment en ce qui concerne les techniques d'investigation, la localisation, le gel, la saisie ainsi que la gestion des avoirs saisis/confisqués, conformément en vertu des résolutions applicables du Conseil | Régional |
| Programme 4 : Interventions LBC/FT ayant un impact positif sur la bonne gouvernance | Des chefs religieux et des leaders d'organisations religieuses (40 et 42, respectivement au Niger et au Ghana) ont produit des communiqués suite à leur sensibilisation sur la radicalisation et l'extrémisme violent | National (Ghana & Niger) |
| | 4 ateliers de pré-évaluation sont conduits dans les pays ci-contre, pour préparer les acteurs clé à tenir leurs rôles avec efficacité à l'occasion de l'EM y compris la manière de renseigner le QEM | National (Mali, Benin, Nigeria, S/L. |
| | Un groupe de 52 nouveaux évaluateurs sont formés dont 34 issus de la communauté du GIABA | Régional |
| | Les Rapports d'Evaluation Mutuelle (REM) du Sénégal et de Cabo Verde sont produits. Celui du Sénégal a discuté et adopté en plénière | National (Cabo Verde & Senegal) |
| Programme 4 : Interventions LBC/FT ayant un impact positif sur la bonne gouvernance | 50 Responsables d'Organisations de la Société Civile des EM sont formés sur les exigences de la LBC/FT | Régional |

Impact sur les parties prenantes et les Etats membres

- Sao Tomé-et-Principe (STP) a adopté quatre nouvelles lois au cours de la période considérée. Celles-ci incluent la loi sur la cybercriminalité, la loi sur la sécurité intérieure, la loi monétaire et la loi sur la politique pénale. Un projet de loi sur le terrorisme et le financement du terrorisme, qui établit des mesures de prévention et d'application de la loi contre le terrorisme et son financement, ainsi que la prolifération des armes de destruction massive conformément aux résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, qui a été approuvé par le Président de la République. Le pays a obtenu une condamnation pour BC et saisi un montant total, des avoirs gelés / saisis d'une valeur de 123 926 euros, tandis que certains cas font actuellement ;
- Le Bénin a adopté la loi uniforme LBC/FT de l'UEMOA, sous le N° 2018-17 du 25/07/2018 relative à la LBC/FT. Le pays a signé et publié le décret interministériel n° 2018 - 0631 / MEF / MISp / MAEC / MJL / MDN / 055SGG18 du 22 février 2018, relatif à l'attribution, à la composition et au fonctionnement de la Commission consultative du gel administratif (CCGA). Ces mesures ont renforcé le cadre juridique de la LBC / FT en vigueur au Bénin, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des résolutions 1267 et 1373 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ;
- Le Sénat du Nigéria a adopté le projet de loi sur les produits de la criminalité, le projet de loi sur l'entraide judiciaire, le projet de loi sur la cellule de renseignements financiers au Nigéria (projet de loi portant CRFN du 8 mars 2018) et le projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte. Le projet de loi sur la CRFN est a été depuis promulgué par le Président de la République alors que les projets de loi restants en sont à différentes étapes du processus législatif ;

- La Sierra Leone a enregistré deux condamnations pour blanchiment de capitaux ;
- Au Togo, l'Assemblée nationale a adopté la loi uniforme de l'UEMOA, en vertu de la loi N°2018-004, du 04 Mai 2018 ;
- La Guinée Bissau a internalisé la loi Uniforme LBC/FT de UEMOA en vertu de la loi N° Lei n°3 /2018, du 7 Août 2018
- Le Ghana a publié, en janvier 2018, les Principes directeurs révisés de LBC / FT, émis par la CRF et la Banque Centrale du Ghana (BOG / FIC) à l'intention des banques et des institutions financières non bancaires. Les Principes directeurs révisés traitent dans une large mesure les lacunes recensées au titre des R.16 et 17 qui ont été notées PC lors de la deuxième évaluation mutuelle du pays. Les lignes directrices prévoient qu'une institution financière qui effectue un transfert au nom d'un tiers doit inclure les informations complètes sur le donneur d'origine et le bénéficiaire dans le message ou le formulaire de paiement accompagnant le virement électronique conformément à la R16.

Détection et enquêtes en matière d'infractions de BC/FT

- 514.** Dans le cadre de la détection et des enquêtes en matière d'infractions de BC/FT, la CRF joue un rôle important et demeure la plaque tournante du système de LBC/FT, car elle sert d'interface entre le secteur privé et les autorités judiciaires. Elle reçoit les déclarations d'opérations suspectes (DOS) de la part des entités déclarantes qu'elle traite avant de les soumettre à l'examen des autorités d'enquête et de poursuite pénale compétentes pour action judiciaire. Le tableau ci-dessous établit la situation des DOS reçues au cours de l'année 2018 et des rapports transmis pour action judiciaire ainsi que les éventuelles condamnations prononcées

Tableau 8.2 : DOS reçues par les CRF et la Rapports d'enquêtes (Renseignement financiers) envoyés aux autorités d'enquête et de poursuite en 2018

| S/N | Etats membres | DOS reçues | Rapports transmis | Condamnations |
|-----|---------------|------------|-------------------|---------------|
| 1 | Bénin | 534 | 24 | 0 |
| 2 | Burkina Faso | 227 | 5 | 0 |
| 3 | Cabo Verde | 60 | 25 | 0 |
| 4 | Côte d'Ivoire | 364 | 24 | 0 |
| 5 | Gambie | 37 | 9 | 0 |
| 6 | Ghana | 512 | 134 | |
| 7 | Guinée | 35 | 13 | 0 |
| 8 | Guinée-Bissau | 13 | 3 | 0 |
| 9 | Liberia | - | - | - |
| 10 | Mali | 61 | 15 | 0 |
| 11 | Niger | 54 | 1 | - |
| 12 | Nigeria | 10 346 | 121 | - |
| 13 | Sénégal | 102 | 13 | - |
| 14 | Sierra Leone | 7 | 3 | 0 |
| 15 | Togo | 323 | 8 | 0 |
| | Total | 12 675 | 398 | 0 |

Conclusion

515. Au terme d'un atelier de planification opérationnelle, le GIABA a élaboré, suivant une approche participative, un plan annuel de travail dont l'exécution est déroulée au cours de l'année 2018, même si une infirme partie des activités prévues a connu son exécution en début 2019. La mise en œuvre des programmes a atteint un taux satisfaisant de 78,2% un peu mieux que le taux de 71,62% enregistré en 2017. L'institution a mis l'accent sur le renforcement des capacités des acteurs, la préparation des parties prenantes nationales pour assurer efficacement leur

rôle à l'occasion des évaluations mutuelles prévues. Dans cette perspective, les Etats membres se sont également attelés à réaliser préalablement leur évaluation nationale des risques qui est devenue une pierre angulaire dans le cadre de la méthodologie utilisée lors du 2ème cycle d'évaluation. L'état de la conformité et de l'efficacité des dispositifs LBC/FT des Etats membres déjà évalués restent très faibles à la lumière des notations obtenues par le Sénégal et le Ghana qui sont tous les deux placés en suivi renforcé. Au plan de la détection et de la répression, les données disponibles montrent un flux de DOS toujours important mais les enquêtes restent

à des niveaux très bas, malgré un nombre de rapports non négligeables que les CRF transmettent aux autorités d'enquêtes et de poursuites pénales. Il faut admettre qu'il est très difficile d'obtenir des informations auprès des tribunaux pouvant permettre d'évaluer et de comprendre les résultats des efforts de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme en termes d'effets et de changement. La proposition sur la façon de surmonter ce défi pourrait être la désignation, au sein des ministères de la Justice ou du bureau du Procureur, d'un point focal, qui pourrait aider à la collecte des dossiers de condamnation et d'autres informations pertinentes auprès des tribunaux.

516. Une évaluation indépendante de la mise en œuvre du plan 2016-2020, sera réalisée au cours du second semestre de l'année 2019. Elle sera de type formative et, à ce titre, identifiera les contraintes majeures et formulera des orientations ainsi que des recommandations pour l'atteinte de résultats plus encourageants.

517. Le département de suivi-évaluation de la CEDEAO s'est doté d'un outil intégré de planification, de budgétisation et de suivi-évaluation qui est déjà en exploitation à la Commission et vient d'être élargi à l'utilisation des agences et institutions spécialisées de la CEDEAO. Cet outil sera d'un apport appréciable dans l'harmonisatio

CHAPITRE 9

ACQUIS, DEFIS ET OPPORTUNITES

517. L'année 2018, marquée par un changement à la tête de la direction générale de l'institution, a connu un bilan mitigé. Quelques acquis majeurs ont certes été enregistrés, mais des défis importants subsistent, ce qui offre certaines opportunités.

Réalisations

518. Les acquis enregistrés se résument comme suit :

- a. L'exécution du plan de travail annuel a été supérieure à la moyenne même si elle n'a pas été optimale ;
- b. Les enseignements tirés de la deuxième évaluation mutuelle du Ghana ont permis d'orienter la planification et la réalisation des évaluations menées en 2018 ;
- c. Plus d'évaluateurs ont été formés selon une approche différente, ce qui a permis d'améliorer considérablement l'expertise des évaluateurs potentiels ;
- d. Les États membres, de plus en plus conscients des enjeux de l'évaluation mutuelle et de ses exigences, renforcent leurs capacités pour y répondre adéquatement ;
- e. Plus de pays ont pu subir leurs évaluations nationales des risques à temps, notamment la visite sur place du second cycle des Évaluations Mutuelles ;
- f. Dans le cadre du projet SAMWA financé par l'Union européenne, une assistance technique importante a été fournie aux États membres ayant des dispositifs de LBC / FT plus faibles ;
- g. Plusieurs États membres ont été sortis du processus de suivi en prélude à leur deuxième évaluation mutuelle. Cela signifie que les engagements sont respectés en termes de suivi du calendrier d'évaluation mutuelle ;

- h. Le nombre de DOS fournies aux CRF a sensiblement augmenté, ce qui permet aux autorités compétentes de mener des enquêtes plus fructueuses ;
- i. Les dotations budgétaires de 2018 ont connu une légère hausse par rapport au budget de 2017 ;
- j. Un certain nombre d'études de recherche ont été initiées, dont une achevée ;
- k. Un certain nombre de membres du personnel ont pris part à des formations et à des programmes externes pour favoriser la collaboration et la coopération avec divers partenaires.

Défis

519. Nonobstant les acquis enregistrés en 2018, d'énormes défis restent encore :

- a. Le contexte général de risque régional est resté substantiellement élevé tant en ce qui concerne le blanchiment de capitaux que le financement du terrorisme. Les mutations environnementales exacerbées par des tensions politiques ne se sont pas atténuées, même si les perspectives restent prometteuses sur le plan économique ;
- b. Le démarrage du second cycle des évaluations mutuelles basées sur les normes révisées du GAFI de 2012 a révélé l'important travail à accomplir par le GIABA, en particulier pour ce qui est de la préparation adéquate des pays. La volonté politique s'améliore, quoique les autorités politiques doivent encore faire pour une meilleure appropriation du programme de LBC / FT ;
- c. La production dans les délais d'un rapport d'évaluation mutuelle reste un défi en raison des contraintes liées à la traduction, au manque de personnel et à la faible capacité technique de certains pays ;

- d. Les performances des États membres évalués à ce jour, ont été très faibles et il est probable la tendance se poursuit pour tous les autres pays. Cela est dû en grande partie aux exigences de la norme du GAFI de 2012 et au faible niveau de mise en œuvre par les pays ;
- e. Ces faibles performances signifient que la plupart de nos pays pourraient se retrouver dans le processus de suivi de l'ICRG et nécessiteront un suivi plus étroit de la part du GIABA ;
- f. Les mesures d'exécution dans les États membres restent limitées à certaines infractions sous-jacentes, sans que dans la plupart des cas, le blanchiment de capitaux y associé ne fasse l'objet d'enquêtes parallèles ;
- g. Le taux de condamnations pour blanchiment de capitaux est resté très faible dans les États membres malgré tous les efforts déployés pour améliorer la détection, les enquêtes et les poursuites pénales par différents acteurs. Cela est encore plus réel pour le financement du terrorisme, quel que soit le niveau de menaces des activités terroristes dans la région ;
- h. Le Secrétariat du GIABA essaie tant bien que mal à faire face à la charge de travail qui lui incombe, malgré le sous-effectif de son personnel opérationnel pendant presque une décennie. Les récentes réformes mises en œuvre dans toutes les institutions et agences de la CEDEAO n'ont pas totalement pallié ce déficit ;
- i. Le financement des partenaires privilégie de plus en plus des cadres de coopération bilatérale, ce qui a entraîné un engorgement des bailleurs dans certains pays, tandis que d'autres pays n'ont pas encore pu tirer profit de l'appui de ces derniers. Dans certains cas, les priorités des bailleurs pourraient être en contradiction avec le niveau de conformité générale du pays, ce qui risquerait d'accroître les inégalités et de perturber le développement harmonieux des dispositifs.

Opportunités

520. Bien que des défis subsistent, les opportunités restent légion. Au nombre des opportunités qui se profilent en 2018, l'on note :

- a. Le renouveau à la tête de l'institution a redynamisé le milieu de travail et l'on s'attend à ce que cela devienne une source de motivation importante pour le personnel ;
- b. Le démarrage imminent du projet de l'Union européenne succédant à SAMWA, nommé OCWAR-M (Criminalité Organisée – la Réponse Ouest-Africaine au Blanchiment) contribuera au renforcement de l'intervention du GIABA en matière de LBC / FT dans les États membres. Ce projet d'un montant global de huit millions d'euros sera en partie géré par Expertise France, une agence française publique de coopération internationale ;
- c. La révision des statuts du GIABA par son Comité Ministériel renforcera le mandat et le rôle de l'institution pour lui permettre de fournir l'appui nécessaire aux États membres, en particulier sur des questions émergentes telles que la lutte contre le financement de la prolifération ;
- d. Le nouvel accent mis sur les risques de BC / FT dans le programme mondial de LBC / FT offre aux pays de la région la possibilité de comprendre clairement les risques auxquels ils sont confrontés afin d'utiliser leurs ressources de manière optimale ;
- e. Une meilleure coordination de l'aide publique au développement sera recherchée afin de maximiser les avantages des interventions des partenaires dans la région ;
- f. L'évaluation à mi-parcours du plan stratégique 2016-2020 qui doit être réalisée en 2019 aidera à réorienter les programmes et les interventions du GIABA conformément aux résultats escomptés ;
- g. Dans le cadre des réformes institutionnelles au niveau de la CEDEAO, le GIABA continuera de faire participer les autorités de la CEDEAO à ses travaux afin qu'elles

apprécie l'énorme charge de travail de l'institution et comprennent l'urgence de renforcer son effectif de manière à faciliter au GIABA l'accomplissement de son mandat ;

- h. La faible performance des États membres évalués dans le cadre du second cycle signifie que le GIABA doit redoubler d'efforts et renforcer son engagement et son soutien envers les États membres. Beaucoup

- i. d'efforts sont faits dans l'évaluation des pays. Des efforts similaires, voire plus importants, devront être faits pour s'attaquer au problème lui-même, à savoir le BC / FT ;
- Afin d'améliorer le niveau de condamnation pour BC/FT, le renforcement des capacités sera axé sur les enquêteurs, les procureurs et les officiers de justice. Ils restent le maillon faible de la chaîne de LBC/FT.



Secrétariat du GIABA

Complexe SICAP Point E - 1^{er} étage Immeuble A
Avenue Cheikh-Anta DIOP x Canal IV - B.P. 32400 Ponty, Dakar-Sénégal
Tél : +221 33 859 18 18 - Fax : +221 33 824 17 45
E-mail : secretariat@giaba.org - Web Site : <http://www.giaba.org>